



Rapport Financier et de Gouvernance

2021

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
2021**

CHIFFRES CLÉS - GESTION (NON AUDITÉ)

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Résultats consolidés | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 679 923 | 1 975 529 | 3 295 130 | 3 521 130 | 3 083 004 | 2 725 702 |
| EBITDA | 271 145 | 294 316 | 554 463 | 651 687 | 541 429 | 428 146 |
| EBITDA en % du Chiffre d'affaires | 16% | 15% | 17% | 19% | 18% | 16% |
| EBIT | 114 849 | 92 022 | (1 269 599) | (67 522) | 157 449 | (152 675) |
| Résultat net (quote-part du Groupe) | 74 868 | 78 262 | (671 754) | (126 079) | 95 818 | (247 189) |
| Résultat net | 76 603 | 51 847 | (1 073 022) | (176 911) | 99 211 | (274 355) |
| Flux de trésorerie | | | | | | |
| Flux de trésorerie opérationnels libres avant IFRS16 locations | 99 528 | 105 799 | 222 269 | 116 934 | 290 753 | 182 884 |
| Trésorerie provenant des contrats de location IFRS16 | (22 036) | (57 291) | (108 261) | - | - | - |
| Flux de trésorerie opérationnels libres | 77 492 | 48 508 | 114 009 | 116 934 | 290 753 | 182 884 |
| Acquisitions / Cessions | (46 603) | 69 358 | 463 792 | (522 825) | 24 143 | 14 523 |
| Financement (en fin d'année) | | | | | | |
| Trésorerie / (dette) nette | 146 833 | 168 163 | (1 341 773) | (1 390 721) | (646 620) | (891 174) |
| Capitaux propres | 1 114 954 | 1 047 112 | 1 097 953 | 1 787 130 | 1 479 538 | 1 643 723 |
| Donnée / action | | | | | | |
| Résultat par action | 172.17 | 183.97 | (1 544.77) | (289.83) | 220.18 | (568.18) |
| Dividende (brute) | 117.20 | 106.00 | 142.86 | 162.86 | 157.14 | 140.51 |
| Total des actions | 470 170 | 470 170 | 470 170 | 470 170 | 470 170 | 470 170 |
| Actions propres | 35 314 | 35 314 | 35 314 | 35 314 | 35 164 | 34 994 |
| Rentabilité des capitaux employés | | | | | | |
| Capitaux employés moyens | 1 557 290 | 2 451 400 | 3 945 287 | 3 687 556 | 3 014 290 | 3 308 848 |
| ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens) | 7.4% | 3.8% | (32.2%) | (1.8%) | 5.2% | (4.6%) |

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 8 | 1 679 923 | 1 975 529 |
| Coûts des ventes (-) | 8 | (1 301 410) | (1 620 952) |
| Bénéfice brut | | 378 514 | 354 577 |
| Autres produits d'exploitation | 9 | 16 046 | 62 338 |
| Coûts administratifs et commerciaux (-) | 8 | (237 077) | (265 861) |
| Autres charges d'exploitation (-) | 10 | (42 634) | (59 032) |
| EBIT | | 114 849 | 92 022 |
| Produits financiers | 13 | 3 881 | 50 108 |
| Charges financiers (-) | 13 | (20 107) | (81 033) |
| Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt) | 18 | 4 825 | 3 869 |
| Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt | | 103 448 | 64 965 |
| Impôt sur le résultat | 14 | (26 846) | (13 118) |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice | | 76 603 | 51 847 |
| Attribuable aux: | | | |
| Actionnaires | | 74 868 | 78 262 |
| Intérêts minoritaires | 5 | 1 735 | (26 414) |
| | | 76 603 | 51 847 |

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

| | Pour l'exercice clôture au 31 Décembre 2021 | Pour l'exercice clôture au 31 Décembre 2020 |
|---|--|--|
| <i>En milliers d'euros</i> | | |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | 76 603 | 52 425 |
| Autres éléments du résultat global: | | |
| Autres éléments du résultat global qui seront reclassés au compte de résultats | | |
| Variation de taux de change | 20 501 | (103 569) |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Covia | - | 21 495 |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison de la cession de QMAG | - | 11 564 |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre | (1 244) | (1 642) |
| Variation des réévaluation des couvertures de trésorerie à la juste valeur, nette d'impôt | 1 526 | (11 902) |
| Variation du valeur juste, nette d'impôt | 483 | - |
| Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en résultat net au cours des périodes ultérieures | | |
| Réévaluer les avantages du personnel, nets d'impôts | 17 680 | (8 807) |
| | 38 945 | (92 861) |
| Résultat global de l'exercice | 115 548 | (40 435) |
| Attribuable aux: | | |
| Actionnaires | 113 902 | (23 420) |
| Intérêts minoritaires | 1 646 | (17 015) |
| | 115 548 | (40 435) |

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|------------------|------------------|
| Actifs | | 2047 719 | 1 913 419 |
| Actifs non-courants | | 1 171 575 | 1 076 474 |
| Immobilisations corporelles | 16 | 826 431 | 793 405 |
| Immobilisations incorporelles sauf goodwill | 17 | 90 510 | 83 341 |
| Droit d'utilisation des actifs | 32 | 69 186 | 63 924 |
| Goodwill | 17 | 33 937 | 14 564 |
| Participations mises en équivalences | 18 | 34 928 | 30 295 |
| Actifs d'impôt différé | 20 | 90 257 | 84 219 |
| Actifs financiers non-courants | 19 | 6 100 | 3 756 |
| Engagements vers le personnel | 27 | 13 022 | - |
| Autres actifs non-courants | 21 | 7 206 | 2 971 |
| Actifs courants | | 876 144 | 836 945 |
| Stocks | 22 | 228 119 | 195 259 |
| Actifs financiers courants | 19 | 1 002 | 1 834 |
| Créances clients | 23 | 220 229 | 188 132 |
| Autres créances | 23 | 92 361 | 76 819 |
| Actifs d'impôt courant | 15 | 14 575 | 19 204 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 24 | 305 833 | 348 901 |
| Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente | 11 | 14 025 | 6 796 |
| Passifs et capitaux propres | | 2047 719 | 1 913 419 |
| Total capitaux propres | | 1 121 933 | 1 052 713 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 1 114 954 | 1 047 112 |
| Capital souscrit | 25 | 25 000 | 25 000 |
| Primes d'émission | | 12 | 12 |
| Bénéfices antérieurs et réserves légales | | 1 089 942 | 1 022 100 |
| Intérêts minoritaires | 5 | 6 979 | 5 601 |
| Passifs non-courants | | 442 798 | 477 865 |
| Emprunts et dettes financières | 26 | 47 778 | 72 333 |
| Obligations de location | 32 | 50 928 | 46 281 |
| Provisions à long terme | 28 | 254 205 | 262 866 |
| Engagements vers le personnel | 27 | 63 323 | 73 189 |
| Passifs d'impôt différé | 20 | 23 342 | 19 905 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants) | 29 | - | 562 |
| Autres passifs non-courants | 30 | 3 222 | 2 729 |
| Passifs courants | | 482 988 | 382 840 |
| Dettes auprès des banques | 26 | 1 067 | 2 415 |
| Emprunts et dettes financières (courants) | 26 | 41 088 | 41 985 |
| Obligations de location | 32 | 19 430 | 17 738 |
| Provisions courantes | 28 | 59 158 | 41 220 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 29 | 334 993 | 260 328 |
| Passifs d'impôt courants | 15 | 10 036 | 10 287 |
| Autres passifs courants | 30 | 6 548 | 2 028 |
| Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente | 11 | 10 667 | 6 838 |

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| <i>En milliers d'euros</i> | Capital souscrit | Prime d'émission | Réserve de conversion | Réserve de couverture | Juste valeur | Réserve des actions propres | Résultat cumulé | Total | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------------|
| Bilan au 1^{er} janvier 2021 | 25 000 | 12 | (173 091) | (463) | (3 231) | (68 032) | 1 266 916 | 1 047 112 | 5 602 | 1 052 713 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | | | | | | 74 868 | 74 868 | 1 735 | 76 603 |
| Variation de taux de change (-) | - | - | 20 491 | - | - | - | - | 20 491 | 10 | 20 501 |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre | - | - | (1 153) | - | - | - | 5 | (1 148) | (96) | (1 244) |
| Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt | - | - | - | 1 526 | - | - | - | 1 526 | - | 1 526 |
| Variation du valeur juste, nette d'impôt | - | - | - | - | 483 | - | - | 483 | - | 483 |
| Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt | - | - | - | - | - | - | 17 682 | 17 682 | (3) | 17 680 |
| Autres éléments du résultat global (-) | - | - | 19 338 | 1 526 | 483 | - | 17 687 | 39 034 | (89) | 38 945 |
| Résultat global de l'exercice (-) | - | - | 19 338 | 1 526 | 483 | - | 92 555 | 113 902 | 1 646 | 115 548 |
| Achats d'actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Paiement fondé sur des actions réglé en actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes aux actionnaires | - | - | - | - | - | - | (46 060) | (46 060) | (268) | (46 328) |
| Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires | - | - | - | - | - | - | (46 060) | (46 060) | (268) | (46 328) |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | (4 053) | 4 053 | - | (1) | (1) |
| Total des transactions avec les propriétaires | - | - | - | - | - | (4 053) | (42 007) | (46 060) | (268) | (46 328) |
| Bilan au 31 décembre 2021 | 25 000 | 12 | (153 753) | 1 064 | (2 748) | (72 085) | 1 317 464 | 1 114 954 | 6 979 | 1 121 933 |

| <i>En milliers d'euros</i> | Capital souscrit | Prime d'émission | Réserve de conversion | Réserve de couverture | Juste valeur | Réserve des actions propres | Résultat cumulé | Total | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------|------------------|--------------------------|------------------------------|
| Bilan au 1^{er} janvier 2020 | 25 000 | 12 | (69 906) | (10 744) | (2 863) | (68 032) | 1 224 485 | 1 097 952 | 15 811 | 1 113 762 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | | | | | | 78 262 | 78 262 | (25 837) | 52 425 |
| Variation de taux de change (-) | - | - | (97 474) | - | - | - | - | (97 474) | (6 095) | (103 569) |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Covia | - | - | (15 152) | 18 045 | (10) | - | - | 2 884 | 18 611 | 21 495 |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison de la cession de QMAG | - | - | 11 551 | 13 | - | - | - | 11 564 | - | 11 564 |
| Libérer autres éléments du résultat global en raison des liquidations de sociétés du Groupe | - | - | (1 642) | - | - | - | - | (1 642) | - | (1 642) |
| Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt | - | - | - | (7 671) | - | - | - | (7 671) | (4 230) | (11 902) |
| Variation du valeur juste, nette d'impôt | - | - | - | - | (368) | - | 368 | - | - | - |
| Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt | - | - | - | - | - | - | (9 343) | (9 343) | 535 | (8 807) |
| Autres éléments du résultat global (-) | - | - | (102 717) | 10 387 | (378) | - | (8 975) | (101 682) | 8 821 | (92 861) |
| Résultat global de l'exercice (-) | - | - | (102 717) | 10 387 | (378) | - | 69 287 | (23 420) | (17 015) | (40 435) |
| Achats d'actions propres | | | | | | | | | | |
| Paiement fondé sur des actions réglé en actions | - | - | - | - | - | - | 1 073 | 1 073 | - | 1 073 |
| Dividendes aux actionnaires | - | - | - | - | - | - | (35 621) | (35 621) | (193) | (35 814) |
| Acquisition des intérêts minoritaires en raison des regroupements d'entreprise | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 177 | 3 177 |
| Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires | - | - | - | - | - | - | (34 548) | (34 548) | 2 984 | (31 564) |
| Autres mouvements | - | - | (468) | (106) | 10 | - | 7 692 | 7 127 | 3 822 | 10 950 |
| Total des transactions avec les propriétaires | - | - | (468) | (106) | 10 | - | (26 856) | (27 420) | 6 806 | (20 614) |
| Bilan au 31 décembre 2020 | 25 000 | 12 | (173 091) | (463) | (3 231) | (68 032) | 1 266 916 | 1 047 112 | 5 602 | 1 052 713 |

Plus d'informations sur le Capital et les Réserves, veuillez consulter la note 25 *Capital et paiements fondés sur des actions*.

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------------|----------------|------------------|
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | 76 603 | 51 847 |
| Ajustements pour: | | | |
| Amortissements et dépréciations | 16, 17, 32 | 134 321 | 195 663 |
| Provisions et engagements vers le personnel | 27, 28 | 37 086 | 8 791 |
| Perte/(bénéfice) sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (754) | (24 895) |
| Variations des actifs non-courants détenus en vue de la vente | | - | (2 979) |
| Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence | 18 | (4 825) | (3 869) |
| Résultat financier | 13 | 16 225 | 30 925 |
| Impôts sur le résultat | 14 | 26 846 | 13 118 |
| Charge liée au paiements fondés sur des actions | | - | 1 651 |
| Réévaluation à juste valeur | | (770) | - |
| Autres éléments non-cash | | 6 515 | 13 548 |
| Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement | | 291 246 | 283 801 |
| Variations des stocks | | (34 093) | 54 799 |
| Variations des créances commerciales et autres créances | | (112 963) | 29 347 |
| Variations des dettes commerciales et autres dettes | | 139 192 | (66 433) |
| Produits/paiements des couvertures de risque de change | | (81) | 587 |
| Variations du fonds de roulement | | (7 944) | 18 300 |
| Utilisation des provisions | 28 | (19 987) | (45 424) |
| Contributions aux régimes de retraite | 27 | (19 814) | (18 481) |
| Flux de trésorerie opérationnels | | 243 500 | 238 197 |
| Impôts (payés)/reçus | | (29 527) | (13 438) |
| Intérêts reçus | | 1 122 | 2 314 |
| Comptant net lié aux activités opérationnelles | | 215 095 | 227 073 |
| Cession d'immobilisations corporelles | | 3 906 | 63 846 |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | 38 | 83 |
| Cession de filiales, nette de trésorerie cédée | 4 | 2 978 | (188 819) |
| Cessions d'entreprises associées/co-entreprises | | - | 3 |
| Remboursement de prêts consentis | | 191 | 1 793 |
| Autres produits | | 691 | 458 |
| Dividendes reçus | | 1 214 | 3 936 |
| Entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement | | 9 018 | (118 700) |
| Regroupements d'entreprises, nette de trésorerie obtenue | 3 | (40 249) | (22 633) |
| Acquisitions d'entreprises associées/co-entreprises | | - | (1 470) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 16 | (115 224) | (117 794) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 17 | (10 081) | (8 580) |
| Consentir des prêts | | (154) | (1 693) |
| Variations d'autres actifs non-courants | | (879) | (730) |

| | | | |
|--|----|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement | | (166 588) | (152 900) |
| Comptant net utilisé dans les activités d'investissement | | (157 571) | (271 601) |
| Nouveaux emprunts | 26 | 8 020 | 110 850 |
| Remboursement d'emprunts | 26 | (39 509) | (152 060) |
| Augmentation/(diminution) des contrats de location | 32 | (22 350) | (59 329) |
| Intérêts payés | | (8 196) | (53 427) |
| Dividendes payés aux actionnaires | 25 | (47 839) | (35 442) |
| Variations des autres activités de financement | | (1 183) | 1 722 |
| Flux de trésorerie net lié aux activités de financement | | (111 058) | (187 685) |
| Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie | | (53 534) | (232 212) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | 348 901 | 580 692 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (53 534) | (232 212) |
| Impact des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | 10 467 | (3 562) |
| Autres | | - | 3 983 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 24 | 305 833 | 348 901 |

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

SCR-Sibelco N.V.-S.A. (la « Société ») est une entreprise dont le siège social est situé à Plantin en Moretuslei 1a, BE-2018 Anvers, Belgique. Les états financiers consolidés portent sur la Société et ses filiales (conjointement dénommées le « Groupe ») et sur les participations que détient le Groupe dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement. La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été approuvée par le Conseil d'administration le 10 mars 2022.

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique.

A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales (référentiel comptable IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

B. BASE DE PRÉPARATION

I. Evaluation et présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société, et sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les droits d'émission de gaz à effet de serre qui sont évalués à la juste valeur (voir note 13 *Charges financières nettes*).

II. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS nécessite de retenir des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables, les montants des actifs et des passifs comptabilisés ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses retenues se fondent sur l'expérience passée et divers facteurs considérés comme pertinents compte tenu des circonstances et ce afin de déterminer les valeurs comptables des actifs et des passifs n'étant pas facilement disponibles via d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues de façon permanente. Des changements aux estimations sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel l'estimation est revue si le changement n'influence que cet exercice, ou sur l'exercice du changement et les exercices suivants, si le changement porte à la fois sur l'exercice en cours et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements exercés par la direction en application du référentiel IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers et les estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans chaque note applicable.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans les notes suivantes :

- ◆ note 17 – hypothèses clés utilisées dans le cadre du test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie;
- ◆ note 20 – utilisation des pertes fiscales ;
- ◆ note 27 – avantages du personnel ;
- ◆ note 31 – instruments financiers ;
- ◆ note 28 – provisions pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation après l'exploitation.

Les éléments non récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence. Ces éléments sont présentés séparément dans les notes aux états financiers (voir note 9 *Autres produits opérationnels* et à la note 10 *Autres charges opérationnelles*).

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui sont clairement distincts des activités normales de la société et qui surviennent de manière irrégulière et imprévisible. Les transactions susceptibles de donner lieu à des éléments non récurrents sont principalement :

- ◆ Les catastrophes naturelles et les incendies ;
- ◆ Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui échappent au contrôle du Groupe ;
- ◆ Les décisions d'abandonner certaines activités ;
- ◆ La cession d'entités juridiques ou la cession intégrale ou partielle d'unités génératrices de trésorerie ; et
- ◆ Les programmes de restructuration.

Les méthodes comptables ont été appliqués de façon cohérente pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés et par les entités du Groupe.

III. Changements de méthodes comptables et informations à fournir

Nouvelles normes et interprétations et amendements

Le groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement une norme, interprétation ou amendement qui a été publié mais qui n'est pas encore en vigueur.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 : Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

Les amendements fournissent des allègements temporaires qui traitent des effets sur l'information financière lorsqu'un taux interbancaire offert (IBOR) est remplacé par un autre taux d'intérêt presque sans risque (RFR). Les modifications comprennent les expédients pratiques suivants :

- ◆ Un expédient pratique pour exiger que les changements contractuels, ou les changements aux flux de trésorerie qui sont directement requis par la réforme, soient traités comme des changements à un taux d'intérêt variable, équivalent à un mouvement dans un taux d'intérêt du marché.
- ◆ Permettre que les changements requis par la réforme IBOR soient apportés aux désignations de couverture et à la documentation de couverture sans que la relation de couverture soit interrompue.
- ◆ Permettre aux entités de ne pas avoir à satisfaire à l'exigence d'identification séparée lorsqu'un instrument RFR est désigné comme couverture d'une composante de risque.

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe a l'intention d'utiliser les expédients pratiques dans les périodes futures s'ils deviennent applicables.

Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 – Amendements à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié le « Allègements de loyer liés à la Covid-19 – Amendements à IFRS 16 ». Les amendements fournissent aux preneurs un allègement de l'application des dispositions d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de contrats de location pour les concessions locatives résultant directement de la pandémie Covid-19. Pour des raisons pratiques, un preneur peut choisir de ne pas évaluer si une concession de loyer liée au Covid-19 d'un bailleur est une modification de bail. Le preneur qui fait ce choix comptabilise toute modification des paiements de loyer résultant de la concession de loyer liée au Covid-19 de la même manière qu'il comptabiliserait la modification en vertu d'IFRS 16, si la modification n'était pas une modification de bail.

L'amendement était prévu pour s'appliquer jusqu'au 30 juin 2021, mais comme l'impact de la pandémie du Covid-19 se poursuit, le 31 mars 2021, l'IASB a prolongé la période d'application de l'expédient pratique jusqu'au 30 juin 2022. L'amendement s'applique aux périodes annuels commençant le ou après le 1^{er} avril 2021. Cependant, le Groupe n'a pas reçu d'allègements de loyer liées à la pandémie du Covid-19, mais prévoit d'appliquer l'expédient pratique s'il devient applicable dans la période d'application autorisée.

IV. Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Le Groupe présente les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants, comme des classifications distinctes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a décidé de présenter les actifs et passifs non courants avant les actifs et passifs courants.

Un actif est courant si :

- ◆ On s'attend à réaliser, à vendre ou à consommer cet actif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- ◆ Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- ◆ On s'attend à le réaliser dans une période de 12 mois après la date de clôture ;
- ◆ Il s'agit d'un élément de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, à moins qu'il ne puisse ni être échangé, ni servir à éteindre un passif et ce pendant une période de minimum 12 mois après la date de clôture.

Tous les autres actifs sont classés comme des actifs non courants.

Un passif est courant si :

- ◆ On s'attend à régler ce passif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- ◆ Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- ◆ Il doit être réglé dans les 12 mois de la date de clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs comme des passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés comme des actifs et passifs non courants.

C. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

I. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2021. Le Groupe contrôle une autre entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus précisément, le Groupe contrôle une entité si et seulement si le Groupe :

- ◆ Détient le pouvoir sur l'entité (c'-à-d., des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes) ;
- ◆ Est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- ◆ A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient.

Lorsque le Groupe ne possède pas la majorité des droits de vote ou d'autres droits similaires d'une entité, il considère tous les faits et circonstances pertinents afin d'évaluer s'il dispose d'un pouvoir sur l'entité, notamment :

- ◆ Les accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité ;
- ◆ Les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- ◆ Les droits de vote détenus par le Groupe et les droits de vote potentiels.

Le Groupe réévalue s'il contrôle une entité lorsque des facteurs indiquent que des modifications ont eu lieu à un ou plusieurs des éléments de contrôle ci-dessus. La consolidation d'une filiale commence dès le moment où le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsqu'il perd le contrôle sur la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat global à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la cessation de celui-ci.

Lorsque l'intérêt du Groupe est inférieur à 100 pourcents, l'intérêt attribuable aux actionnaires externes est présenté comme des participations ne donnant pas le contrôle.

Les pertes d'une filiale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cas où la quote-part du Groupe est inférieure à 100%, le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global (OCI) est affecté aux actionnaires de la maison-mère du Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. En préparant les états financiers consolidés, des ajustements pourraient être apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées par les filiales soient uniformes à ceux du Groupe.

Un changement dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est traité comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs associés (y compris le goodwill), les passifs, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres, tandis que tout écart y résultant est comptabilisé en résultats. Toute participation conservée est comptabilisée à sa juste valeur.

II. Activités conjointes

Le Groupe entreprend un certain nombre d'activités par l'intermédiaire de partenariats. Un partenariat est une opération sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes (celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'opération) requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une activité conjointe est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur les actifs, et obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

En ce qui concerne ses activités conjointes, le Groupe comptabilise les éléments suivants :

- ◆ Ses actifs, y compris sa quote-part dans les actifs détenus conjointement, le cas échéant ;
- ◆ Ses passifs, y compris sa quote-part dans les passifs assumés

conjointement, le cas échéant ;

- ◆ Les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- ◆ Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- ◆ Les charges, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

III. Participations mises en équivalence

Les participations mises en équivalence comprennent tant les entreprises associées que les coentreprises. Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, mais pas de contrôle (conjoint), sur les politiques financières et opérationnelles. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement (par le biais de filiales), 20 pourcents ou plus des droits de vote dans l'entreprise considérée. A l'inverse, une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. L'appréciation effectuée pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint est similaire à celle appliquée pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Tant les entreprises associées que les coentreprises sont comptabilisées par le Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et elle est ensuite ajustée pour comptabiliser les variations postérieures à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprennent le goodwill (net de pertes de valeur) à l'acquisition qui est présenté au sein de la valeur comptable des participations. Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la quote-part du Groupe du résultat net, des autres éléments du résultat global et les variations comptabilisées immédiatement dans les capitaux propres des participations mises en équivalence. Les états financiers consolidés comprennent les entreprises associées ou coentreprises à compter de la date où une influence notable ou contrôle conjoint est obtenue, jusqu'à la date où cette influence notable ou ce contrôle conjoint prend fin.

Le total de la quote-part du Groupe du résultat net des participations mises en équivalence est présenté au compte de résultats en dehors de l'EBIT et reflète le résultat après impôts et les participations ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans les filiales des participations mises en équivalence.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif que la participation mise en équivalence a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de la participation est estimée et une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre la valeur recouvrable de la participation et sa valeur comptable. Une telle perte de valeur est comptabilisée au sein de « Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (net d'impôts) ».

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes excède la valeur comptable de la participation mise en équivalence, la

valeur comptable de la participation du Groupe (y compris tout investissement à long terme) est réduite à une valeur nulle et les pertes additionnelles ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe assume des obligations légales ou constructives ou a effectué des paiements pour le compte de la participation mise en équivalence.

IV. Transactions éliminées en consolidation

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les gains non réalisés résultant de transactions avec des participations mises en équivalence sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la participation concernée. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même façon que les gains non réalisés, mais seulement dans la mesure où il n'y a pas d'indicateurs de dépréciation.

D. CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Pour chaque société, le Groupe détermine la devise fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque société sont évalués selon cette devise fonctionnelle.

I. Transactions en monnaies étrangères

Les sociétés du Groupe comptabilisent les transactions en monnaies étrangères dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours du jour à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de clôture à la date de clôture. Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultats (comme produit financier ou charge financière), sauf pour les écarts provenant d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur, par exemple, des actifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les passifs financiers désignés comme une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir i) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ci-dessous). Les écarts provenant de la conversion d'éléments non monétaires valorisés à la juste valeur sont comptabilisés conformément à la comptabilisation des écarts de juste valeur de l'élément sous-jacent (c'-à-d., les écarts de change sur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global).

Les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les éléments non monétaires provenant de transactions en monnaie étrangère, mais comptabilisées au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les transactions en devises sont comptabilisées dans les devises fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de transaction.

II. Activités étrangères

Les produits et charges des activités étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen. Les actifs et passifs des activités étrangères, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve de conversion des monnaies étrangères (réserve de conversion) parmi les capitaux propres. Lors de la sortie (partielle) d'une activité étrangère, le montant cumulé dans la réserve de conversion est reclassé dans le compte de résultats parmi le gain ou la perte sur la sortie.

E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

I. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si l'actif est identifiable, contrôlé par le Groupe, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses liées à des ressources incorporelles qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisées en charges et ne sont pas requalifiées d'actifs ultérieurement.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en tant qu'actifs ne sont pas ultérieurement réévaluées.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable (voir méthode comptable m) Dépréciations).

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles comptabilisées ne sont comptabilisées que dans la mesure où elles satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles (voir ci-dessus). Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges à la date à laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

II. Immobilisations incorporelles liées aux activités minières

Les dépenses de prospection, d'évaluation et d'exploration préalables à l'acquisition sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les droits d'exploitation acquis comprennent les droits juridiques afférents à l'exploration, au développement et à la production de ressources minérales au sein d'une propriété minière. Les coûts directs, les coûts de licence et tous les coûts liés à l'acquisition de droits juridiques relatifs à des propriétés minières inexploitées sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles.

Les droits d'exploitation et les propriétés minières sont comptabilisés comme actifs identifiables pour autant que leur valeur comptable soit recouvrable à la suite du succès des activités de développement et d'exploitation ou qu'à la date de clôture, les activités de prospection et d'évaluation aient atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves et de ressources et que des activités significatives se poursuivent.

Les autres réserves potentielles, de même que les ressources et droits d'exploitation dont la valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable, selon le Comité de direction, sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de prospection et d'évaluation (P&E) postérieures à l'acquisition sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles, en attendant que l'existence de réserves commercialement exploitables soit avérée.

Les P&E postérieures à l'acquisition comprennent les activités suivantes :

- ◆ la recherche et l'analyse des données historiques de prospection ;
- ◆ la collecte de données de prospection à travers d'études géophysiques ;
- ◆ le forage et l'échantillonnage prospectif ;
- ◆ la détermination et l'examen du volume et de la qualité de la ressource ;
- ◆ l'étude des besoins en matière de transport et d'infrastructure ;
- ◆ la réalisation d'études financières et de marché.

Afin de justifier une hypothèse continue des avantages économiques futurs provenant des dépenses différées de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition, ces dépenses ne peuvent être différées qu'à condition qu'une activité au sein du gisement reste planifiée et que l'on s'attende à ce que les activités de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition résultent en des réserves commercialisables endéans les deux ans.

L'amortissement des coûts d'acquisition de droits d'exploitation comptabilisés commence dès la production de la première unité sous une forme commercialisable et ce sur la base de la méthode des unités de production.

Les coûts comptabilisés de prospection et d'évaluation postérieurs à l'acquisition ne sont pas amortis tant que des réserves commercialisables ne sont pas trouvées. Les coûts comptabilisés sont pris en charges au moment où l'insuffisance de potentiel d'exploitation commerciale est constatée (pas de retraitements si des réserves sont ultérieurement trouvées).

Une fois l'exploitation entamée et les réserves évaluées, les montants comptabilisés sont amortis sur la base de la méthode des unités de production, sauf pour les dépenses de construction comptabilisées auxquelles est appliqué un amortissement linéaire pendant la durée de vie d'utilité.

III. Frais de recherche et développement

Les frais liés aux activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisées dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les dépenses liées aux activités de développement, où les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un modèle en vue de la production de matériaux et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés si elles peuvent être évaluées de façon fiable, si le produit ou processus visé est techniquement et commercialement réalisable, si des avantages économiques futurs sont probables et si le Groupe a l'intention d'achever le développement visé et d'utiliser ou de vendre l'actif et qu'il dispose de ressources suffisantes pour le faire. Les dépenses comptabilisées comprennent le coût des matériaux, les coûts directs des avantages du personnel ainsi qu'une part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultats au moment où elles sont encourues. Les frais de développement comptabilisés sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations).

IV. Logiciels informatiques

Les dépenses relatives aux activités de développement dans le cadre des projets informatiques sont comptabilisées dans la mesure où les critères de comptabilisation de frais de recherche et développement soient satisfaits (voir frais de recherche et développement).

V. Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service sur base de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées sont comme suit :

| | |
|--|--|
| Frais de développement | 5 ans |
| Immobilisations incorporelles liées aux activités de marketing | 5 ans |
| Immobilisations incorporelles liées à la clientèle | 5 ans ou si acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises sur horizon de modèle de flux de trésorerie actualisés (DCF) avec un maximum de 10 ans |
| Immobilisations incorporelles liées à des contrats | Sur la plus courte de la durée de vie économique estimée ou de sa durée légale (clauses contractuelles), avec un maximum de 10 ans |
| Logiciels informatiques | 3 ans |

F. DROITS D'ÉMISSION

Sibelco constitue une provision pour émissions dans le cas où elle cause des émissions excédant les droits d'émission octroyés. Cette provision est évaluée à la juste valeur (prix de marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser ce déficit.

Les droits d'émission détenus sont comptabilisés comme suit :

- ◆ Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en tant que subventions non monétaires à leur valeur nominale (c'est-à-dire zéro) ;
- ◆ Les droits d'émission achetés auprès de tiers sont comptabilisés au coût. S'ils visent à compenser une provision pour émissions excédentaires, ils sont considérés comme des « droits à remboursement » et comptabilisés à la juste valeur ;
- ◆ Le produit de la cession de droits excédentaires est comptabilisé lorsqu'il est perçu dans les autres produits opérationnels au prix de vente.

Les déficits sont évalués sur base d'une affectation qui couvre toute la durée du programme, pour autant que l'entité ait inconditionnellement droit à l'ensemble des allocations d'émission de la période concernée.

G. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition et à la date de l'acquisition, à savoir à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme suit :

- ◆ La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- ◆ Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer ou non les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à leur juste valeur ou à la quote-part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise) ; plus
- ◆ Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise ; moins
- ◆ Le montant net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables assumés.

Si le résultat du calcul ci-dessus est négatif, un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les frais connexes à l'acquisition, autres que ceux dans le cadre d'une émission d'instruments de dette ou de capitaux propres, encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toutes contreparties éventuelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le goodwill est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais le Groupe procède à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent, si les

événements ou les circonstances portent à croire qu'il pourrait avoir subi une dépréciation (voir méthode comptable m) Dépréciations).

La valeur comptable du goodwill est affectée à une unité d'exploitation ou à un gisement minéral (unité génératrice de trésorerie) ou à des groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill est affecté à chaque unité d'exploitation ou gisement minéral (groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux) qui représente le niveau le plus bas, au sein d'une entité du Groupe, auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires et aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de telles transactions.

H. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION INITIALE ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité.

I. Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers sont classés, initialement, comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification est différente pour un actif financier – instrument de dette et un actif financier – instrument de capitaux propres. Les actifs financiers – instruments de dette les plus pertinents détenus par le Groupe sont des créances commerciales et autres créances (p.ex. TVA ou dépôts de trésorerie). Le Groupe peut faire recours à des instruments dérivés afin de gérer certains risques financiers.

La classification des instruments de dette à la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers. A l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, le Groupe évalue initialement un actif financier à la juste valeur augmentée, dans le cas d'instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction. Les créances commerciales, qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, sont évaluées au prix de transaction tel que mentionné au paragraphe u) Produits tirés de contrats avec des clients.

Afin de classer et d'évaluer un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'instrument doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le principal restant dû ('solely payments of principal and interest (SPPI)'). Cette appréciation est ce qu'on appelle le test SPPI et est effectuée au niveau de chaque instrument. Les actifs financiers

dont les flux de trésorerie ne répondent pas au test SPPI sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, indépendamment du modèle économique. Les actifs financiers acquis et détenus par le Groupe comprennent en général des caractéristiques ordinaires et remplissent donc le test SPPI. Le Groupe n'investit ni n'acquiert des instruments de dette avec des caractéristiques complexes comme des options de terminaison avec une juste valeur initiale significative, des taux d'intérêt basés sur le prix de matières premières ou des montants de principal rattachés au prix de matières premières.

Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers fait référence à la manière de gérer ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie proviendraient de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, tandis que les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Le type d'instrument de dette le plus pertinent sont les créances commerciales qui sont typiquement détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et sont donc classées comme des actifs financiers au coût amorti. Le Groupe a accès à un nombre limité de contrats d'affacturage sans recours afin de gérer son risque de liquidité et résulte dans la décomptabilisation de ces créances avant leur date d'échéance. Les créances commerciales qui sont susceptible d'être affacturées sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et sont donc classées comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modalités de paiement des créances commerciales varient de 30 à 90 jours, et par conséquent, leur juste valeur est proche de la valeur nominale. Ainsi, la classification comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas d'impact significatif sur la valeur comptable de ces créances.

Les achats et ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison des actifs dans un délai généralement prévu par la réglementation ou admis par le marché (achats et ventes normaux) sont comptabilisés à la date de transaction, c'-à-d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

- ◆ Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec reclassement des écarts cumulés (instruments de dette)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement des écarts cumulés (instruments de capitaux propres)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)

Les actifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et sont soumis à la dépréciation. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats quand l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers du Groupe au coût amorti comprennent les créances commerciales, un prêt à une entreprise associée et un prêt à un administrateur présenté dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette)

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêt, les écarts de change et les pertes de valeurs ou reprises sont comptabilisés dans le compte de résultats et sont calculés de la même façon que pour les actifs financiers au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. A la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers du Groupe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des créances commerciales qui s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, parce que dans certains pays, le Groupe a accès à des programmes d'affacturage sans recours et décide au cas par cas d'utiliser ces programmes.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres comme des instruments désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils répondent à la définition d'un instrument de capitaux propres selon IAS 32 Instruments financiers : présentation et ne sont pas détenus à des fins de transaction. La classification est déterminée par instrument au cas par cas.

Les gains et pertes sur ces actifs financiers ne peuvent jamais être reclassés au résultat net. Les dividendes sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi, sauf quand le Groupe bénéficie de tels montants reçus comme compensation d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces gains sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à un test de dépréciation.

Le Group a fait le choix irrévocable de classer ses instruments non cotés de capitaux propres dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont portés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés. Les dividendes sur des instruments de capitaux propres cotés sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Un dérivé incorporé dans un contrat hybride, avec un passif financier ou un hôte non-financier, est séparé du contrat hôte et est comptabilisé en tant que dérivé séparé si : les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte ; un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net. Un réexamen n'est que permise si une modification apportée aux modalités du contrat entraîne un changement important par rapport aux flux de trésorerie autrement imposés en vertu du contrat et qui imposerait une reclassification d'un actif financier en dehors de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est principalement décomptabilisé (c'-à-d., enlever de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) dans les cas suivants :

- ◆ les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont arrivés à expiration ; ou
- ◆ le Group a transféré les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a assumé une obligation contractuelle de verser complètement sans délai significatif ces flux de trésorerie à une tierce-partie selon un accord de rétrocession ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Group n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Quand le Groupe a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a conclu un accord de rétrocession, il doit apprécier la mesure dans laquelle elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. S'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, et elle a encore le contrôle, le Groupe doit laisser l'actif financier comptabilisé dans la mesure du lien qu'elle conserve avec celui-ci. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués en fonction des droits et obligations conservés par l'entité.

Si le lien conservé par l'entité prend la forme d'une garantie visant l'actif transféré, l'étendue du lien conservé par le Groupe correspond au plus faible des deux montants suivants : (i) le montant de cet actif, (ii) le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenue de rembourser.

Dépréciations

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à la juste

valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif original. Les flux de trésorerie attendus comprendraient les flux de trésorerie provenant de la vente d'une garantie détenue ou autre rehaussement de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuels.

Pour les créances commerciales et les actifs de contrat, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues. Ainsi, le Groupe ne suit pas les variations de risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes de crédit sur base du montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provisions sur base de son expérience sur les pertes de crédit historiques, ajusté pour des facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaillance si les paiements contractuels sont échus depuis 90 jours et les raisons de non-paiement sont liées à la situation financière et à la santé du débiteur. Néanmoins, dans certains cas, le Groupe peut également considérer un actif financier en défaillance si des éléments internes et externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe recevrait les montants contractuels dus avant de tenir compte de tout rehaussement de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est déprécié s'il n'est pas raisonnablement envisageable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

II. Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une couverture efficace, le cas échéant.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des emprunts et dettes, moins les coûts de transaction attribuables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- ◆ Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- ◆ Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est contracté dans l'intention de le racheter dans un avenir proche. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture telle que définie par IFRS 9. Des dérivés incorporés séparés sont également des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficace.

Les gains ou pertes sur passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date de comptabilisation initiale. Le Groupe n'a pas désigné de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Cette catégorie est la catégorie la plus pertinente du Groupe. Après la comptabilisation initiale, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti sur base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat tant lors de la décomptabilisation des passifs qu'à travers le processus d'amortissement du TIE.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus en charges financières dans le compte de résultats.

Cette catégorie s'applique généralement aux emprunts et dettes financières. Pour plus d'informations, voir note 26 *Emprunts et dettes financières*.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est échangé, entre un emprunteur et un prêteur existant, par un autre passif dont les conditions sont substantiellement différentes, un tel échange ou une telle modification est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée en résultat net.

III. Compensation d'instruments financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière consolidé s'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a une l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'achat à terme, afin de couvrir respectivement son

exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix de matières premières. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle ils ont été conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers quand la juste valeur est positive, et comme passifs financiers quand la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées en tant que :

- ◆ Couverture de juste valeur pour la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé
- ◆ Couverture de flux de trésorerie pour la couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé
- ◆ Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Group voudrait appliquer la comptabilité de couverture et l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Le Groupe documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et comment le Groupe évaluera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et comment le ratio de couverture est déterminé). La comptabilité de couverture peut être appliqué à une relation de couverture si toutes les contraintes d'efficacité de la couverture suivantes sont satisfaites :

- ◆ il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture
- ◆ le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique
- ◆ le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les couvertures qui satisfont les critères de comptabilité de couverture ci-dessus sont comptabilisées comme suit :

Couverture de juste valeur

La variation de juste valeur d'un instrument de couverture est comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert. La variation de juste valeur de l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert est enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et est également comptabilisée en résultat comme

autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Pour les couvertures de juste valeur associées à des éléments évalués au coût amorti, tout ajustement à la valeur comptable est amorti par le biais du compte de résultats sur la durée restante de la couverture selon la méthode du TIE. L'amortissement TIE peut démarrer dès qu'un ajustement existe et doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat.

Le Groupe n'a pas conclu de couverture de juste valeur pendant l'année.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. La réserve de couverture des flux de trésorerie est ajustée au montant le plus faible entre le résultat cumulé sur l'instrument de couverture et la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert.

Le Groupe utilise tant des contrats de change à terme afin de couvrir son exposition au risque de change lié à des transactions prévues et des engagements ferme, que des contrats à terme sur matières premières pour son exposition à la volatilité des prix de matières premières. La partie inefficace des contrats de change à terme est comptabilisée comme autres charges opérationnelles et la partie inefficace des contrats à terme sur matières premières est comptabilisée comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant du contrat à terme comme instrument de couverture. L'élément report/déport est comptabilisé dans les autres charges opérationnelles ou les charges financières dépendant de l'élément couvert. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés sur base de la nature de la transaction couverte sous-jacente. Si une transaction couverte conduit à comptabiliser un élément non financier, les montants antérieurement comptabilisés dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale ou autre valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Cet ajustement n'est pas considéré comme un ajustement de reclassement et ne sera pas comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période. Ceci s'applique également dans le cas où la transaction prévue couverte d'un actif ou passif non-financier conduit ultérieurement à un engagement ferme auquel la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toute autre couverture des flux de trésorerie, le montant cumulé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat

comme un ajustement de reclassement dans la même période que les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants cumulés précédemment dans les autres éléments du résultat global restent cumulés dans les autres éléments du résultat global si les flux de trésorerie futurs couverts sont encore toujours attendus. Sinon, le montant sera reclassé immédiatement en résultat comme un ajustement de reclassement. Après la cessation, une fois que les flux de trésorerie couverts interviennent, tout montant restant dans les autres éléments du résultat global devraient être comptabilisés selon la nature de la transaction sous-jacente telle que décrite ci-dessus.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net doivent être comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. En cas de cession de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée de tout gain ou perte enregistré en capitaux propres est transférée dans le compte de résultats.

J. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue d'une maturité de trois mois ou moins qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et sont utilisés par le Groupe pour la gestion de ses engagements à court terme.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les dépôts à court terme, tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires, vu qu'ils font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

K. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

I. Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations) cumulés.

Les dépenses de sécurité et d'environnement sont comptabilisées quand elles sont considérées nécessaires pour que l'entité puisse obtenir des avantages économiques futurs d'autres actifs.

Les éléments tels que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés comme immobilisations corporelles si on s'attend à les utiliser pendant plusieurs exercices, leur coût peut être évalué de façon fiable et leurs avantages économiques futurs iront au Groupe.

Le coût d'une des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif et, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et les coûts d'emprunt capitalisés.

Les immobilisations corporelles ne sont pas réévaluées ultérieurement.

Quand des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

II. Immobilisations corporelles liées aux activités minières

L'acquisition de propriétés minières comprend les coûts encourus pour l'acquisition ou la location de propriétés minières pour des besoins d'exploration, de développement et de la production de ressources minières.

Les activités de développement comprennent les coûts d'établissement de l'accès aux réserves minières et le coût associés à d'autres travaux préalables à la production commerciale. En général, tous les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte initiaux associés à de nouvelles mines ou à des mines en exploitation en dehors des limites des puits, censés bénéficier à la production future au-delà d'une période minimum d'un an, sont comptabilisés comme dépenses de développement et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte en cours visant à maintenir la production des mines en exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultats pris en charges quand le taux de découverte (rapport entre quantités de minerais extraits et de stériles ou morts-terrains) est attendu être stable sur la durée de vie de la mine.

Les frais de découverte en cours sont différés sur la base du modèle de la durée de vie de la mine quand le taux de découverte varie de façon significative sur la durée de vie de la mine. Ces frais sont différés quand le taux réel de découverte encouru excède le taux de découverte moyen sur la durée de vie de la mine, ou un passif est comptabilisé quand le taux réel de découverte est inférieur au taux moyen sur la durée de vie de la mine.

III. Amortissements

Une immobilisation corporelle, autres que les propriétés minières et les couts liés aux activités de développement minier, est amortie en

résultat dès qu'elle est prête à être mise en service selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les propriétés minières sont amorties dès le début de la production sur base de la proportion entre les réserves minières extraites au cours de l'exercice et le total des réserves disponibles (méthode des unités de production physiques). Dans le cadre de la méthode des unités de production, la base des réserves minières utilisée pour l'amortissement comprend les réserves avérées (exploitées et inexploitées) et les réserves probables. Les propriétés minières ne sont pas amorties tant que des réserves commercialement exploitables n'ont pas été extraites.

Le Groupe évalue la phase de chaque mine en développement/ construction afin de déterminer quand une mine passe à la phase de production, c'est-à-dire la date à laquelle la mine est quasi finalisée et elle est prête pour son utilisation prévue. Les critères utilisés afin d'évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la spécificité de chaque projet de développement/construction minier, par exemple la complexité du projet et sa localisation. Actuellement, tous les montants connexes sont reclassés des "Immobilisations en construction" vers les "Propriétés minières".

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont également amortis selon la méthode des unités de production.

Tant que le potentiel d'exploitation commerciale est considéré insuffisant, les coûts éligibles pour activation sont pris en charges (pas de comptabilisation ultérieure si des réserves sont trouvées par la suite).

Les valeurs résiduelles estimées sont prises en compte pour l'amortissement.

Les durées d'utilité sont estimées de la manière suivante :

| | |
|--|--|
| Propriétés minières | méthode des unités de production physiques |
| Frais de développement liés aux activités minières | méthode des unités de production physiques |
| Bâtiments administratifs | 30 ans |
| Unités d'exploitation et équipements de transformation | 5 et 12 ans |
| Véhicules | 5 ans |
| Matériel de laboratoire | 7 ans |
| Matériel ferroviaire | 10 – 25 ans |

Les terrains qui ne sont pas associés aux activités d'exploitation minière ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue à la date de clôture.

L. CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le groupe comme preneur

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats à court terme et les contrats pour des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes locatives pour les loyers à payer et des actifs au titre du droit d'utilisation qui reflètent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

I. Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début (c'-à-d., la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour usage), le Groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté pour toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des dettes locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les loyers et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Ces actifs sont amortis linéairement sur la plus courte de leur durée du contrat et de leur durée d'utilité estimée.

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur base de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont également sujets à des dépréciations, voir la méthode comptable au paragraphe m) Dépréciation.

II. Dettes locatives

À la date de début du contrat, le Groupe évalue la dette locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La durée du contrat de location est déterminée comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par (a) toute option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et (b) toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Le Groupe tiens compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer une option, tels que les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat et les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, par exemple les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charges (sauf s'ils sont encourus pour la production de stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début, parce que le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut généralement pas être déterminé facilement. Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal sur base du taux de référence applicable et une marge spécifique. Le taux de référence est basé sur le pays spécifique du preneur qui reflète le risque de change et le risque-pays et considère la durée du contrat de location. La marge reflète l'écart additionnelle applicable au Groupe sur base de données de marché et les contrats de financement disponibles. Après la date de début, le montant des dettes locatives est augmenté afin de refléter la capitalisation des intérêts et diminué par les paiements de loyers effectués. En plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée en cas de modification, de changement de durée de location, de changement dans les paiements de loyers (p.ex. variations des paiements futurs à la suite d'une variation de l'indice ou du taux utilisé afin de déterminer tels paiements de loyers) ou de changement dans l'appréciation de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes locatives du groupe sont présentées en tant qu'emprunts et dettes financières – (voir note 26 *Emprunts et dettes financières*).

III. Contrats de location à court terme et les actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation liée à ses contrats de location à court terme de machines et équipements (c'-à-d., les contrats de location dont la durée de location s'élève à 12 mois ou moins à la date de début et qui ne comprend pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation liée aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à la location d'équipements de bureaux qui est considéré comme faible valeur, qui est fixée à EUR 10.000 pour le Groupe entier. Les paiements de loyers au titre de contrats à court terme et les loyers au titre d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe comme bailleur

Un contrat de location pour lequel le bailleur retient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, est classé comme un contrat de location simple. Les paiements au titre du

contrat de location simple sont comptabilisés comme revenus locatifs sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés en charges sur la période de location, sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle ils sont générés.

M. DÉPRÉCIATIONS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue la valeur comptable de ses actifs (hors stocks – voir méthode comptable n) Stocks ; actifs financiers – voir méthode comptable h – et actifs d'impôt différé – voir méthode comptable t) Impôts sur le résultat), afin d'apprécier s'il existe un indice externe ou interne que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et comparée à sa valeur comptable afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur éventuelle. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date en décembre.

I. Evaluation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs soumis à un test de dépréciation est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

En ce qui concerne la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les coûts de sortie sont diminués de la juste valeur et comprennent de coûts, autres que ceux déjà comptabilisés en tant que passifs, comme les frais d'actes, les droits de timbre et taxes similaires liées à la transaction.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif.

Pour un actif qui ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou le groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

Les flux de trésorerie estimés sont basés sur des quantités de réserves avérées et probables selon le plan de vie de la mine le plus récent afin de déterminer la valeur d'utilité des propriétés minières. Le Groupe utilise un horizon temporel de maximum 10 ans et quand les réserves sont jugées de continuer à être disponible après la période maximale, il estime une valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs

des propriétés minières comprennent la valeur estimée des minerais récupérables, du cours des minerais (en considérant les cours actuels et historiques et les tendances y relatives), des niveaux de production, des coûts de capital et des coûts de réhabilitation, l'ensemble étant fondé sur des plans détaillés de vie des mines.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable (perte de valeur). Les pertes de valeur comptabilisées pour une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités génératrices de trésorerie) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, la charge d'amortissement de l'actif concerné est ajustée pour les exercices futurs afin de répartir la valeur comptable révisée de l'actif (diminuée de sa valeur résiduelle, le cas échéant) de façon systématique sur sa durée d'utilité restante.

II. Reprise de pertes de valeur

Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Pour les autres actifs, quand une perte de valeur est reprise à la suite d'une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

N. STOCKS

I. Comptabilisation et évaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des matières premières comprend le prix d'achat (diminué des remises et rabais), les droits de douanes et autres droits, les taxes non récupérables sur le prix d'achat, les frais de transport et de manutention ainsi que tout autres coûts directement attribuables à l'acquisition de stocks.

Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les coûts directement liés aux unités produites, comme le coût de la main-d'œuvre ainsi qu'une affectation raisonnable des frais généraux variables et fixes.

Le coût est déterminé sur base du coût moyen pondéré des stocks miniers et de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) pour les stocks détenus à des fins de transactions.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation quand leur coût excède cette valeur. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

II. Stocks liés aux activités minières

Le coût des produits finis comprend tous les coûts liés aux réserves minières extraites et disponibles à l'usage ou à la vente au cours de l'exercice.

Les coûts de transformation comprennent le coût de la main-d'œuvre directe au sein de la mine et de l'unité de production, les coûts de production variables et fixes, ainsi qu'une affectation appropriée des frais généraux fixes et variables.

Les produits liés sont des produits avec une valeur relative significative résultant d'un processus de production commun. Les coûts de transformation sont répartis entre les différents produits liés sur base de mesures physiques comme leur poids, leur volume et leur teneur en énergie.

Les pièces de rechange ordinaires (qui sont régulièrement remplacées) et les consommables sont comptabilisés au coût, diminué des pertes de valeur liées à l'obsolescence.

0. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe détient des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et d'intérêt. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certaines conditions ne sont pas remplies.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations y afférentes sont généralement comptabilisées en résultat.

Le Groupe désigne certains dérivés comme des instruments de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à des transactions prévues hautement probables résultant de variations de taux de change et d'intérêt et certains dérivés et passifs financiers non-dérivés comme des instruments de couverture du risque de taux de change sur un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement des relations de couverture désignées, le Groupe documente l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Le Groupe documente également le lien

économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

I. Couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme un instrument de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace de tout écart de juste valeur sur l'instrument dérivé est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture des capitaux propres. La partie efficace des écarts de juste valeur de l'instrument dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est limitée à la variation cumulée de juste valeur de l'élément couvert, déterminée sur base de valeur actualisé, depuis le commencement de la couverture. Toute partie inefficace des écarts de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le Groupe ne désigne que la variation de juste valeur de l'élément prix au comptant de contrats à terme gré à gré comme instrument de couverture de flux de trésorerie. La variation de juste valeur de l'élément report/déport est comptabilisée séparément comme coût de couverture et cumulé dans une composante séparée des capitaux propres sous la rubrique Réserve liée au coût de couverture.

II. Couverture de juste valeur

Pour les couvertures de la juste valeur, dans lesquelles des instruments dérivés couvrent les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs ou d'un engagement ferme non comptabilisé, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat avec les variations de juste valeur de l'élément couvert associé pour le risque couvert.

III. Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Lorsqu'un passif en devise étrangère couvre un investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change générés par la conversion du passif en euros sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global.

Quand un instrument dérivé couvre un investissement net dans une activité à l'étranger, la partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de conversion des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est enregistrée dans le compte de résultats. Lors de la sortie totale ou partielle de l'investissement net couvert, le montant cumulé dans la réserve de conversion est transféré au compte de résultats, comme ajustement du gain ou de la perte sur la sortie.

P. CAPITAL SOCIAL

I. Rachat de capital (actions propres)

Les actions ordinaires du Groupe sont classées comme capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Si le capital social comptabilisé en capitaux propres fait l'objet d'un rachat, le montant de la contrepartie versée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôt comme variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont qualifiées d'actions propres et déduites du total des capitaux propres. En cas de cession ou de réémission ultérieure d'actions propres, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres et le gain ou la perte sur la transaction est transféré vers les (déduit des) résultats reportés.

II. Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés comme passifs dans l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

Q. PROVISIONS

I. Comptabilisation et évaluation

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, il est probable (c'est-à-dire, plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire afin de régler cette obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé comme provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées afin de refléter la meilleure estimation à cette date.

Pour autant que l'effet de la valeur-temps de l'argent soit significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent. Le taux d'actualisation est basé sur le taux d'intérêt à long terme pour un risque similaire à celui du Groupe. En cas d'actualisation, l'augmentation de la valeur comptable de la provision lors de chaque exercice résultant du détricotage de l'actualisation à la suite de l'écoulement du temps, est comptabilisée en charges d'intérêt.

II. Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée si le Groupe a élaboré un plan de restructuration détaillé et formel et la restructuration a été entamée avant la date de clôture, ou a été annoncée aux personnes affectées (obligation implicite). Les coûts liés aux activités poursuivies du Groupe ne font pas partie de la provision.

III. Provisions pour démantèlement et enlèvement des actifs

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de l'actif est actualisée à sa valeur nette actuelle, est comptabilisée au début de chaque projet et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif.

En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultats.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'actif considéré, selon la méthode linéaire (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

IV. Provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière

Le Groupe constitue des provisions pour la remise en état du site au terme des activités d'extraction minière, si une obligation juridique ou implicite existe.

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de la mine est actualisée à sa valeur nette actuelle, est dès que les activités d'exploration et d'évaluation après l'acquisition sont entamées, et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif. La provision pour la remise en état du site ne peut excéder la durée du permis d'exploitation.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation de remise en état, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant capitalisé comme composante de l'actif est amorti linéairement sur la durée de la concession ou du permis qui ne peut excéder 12 ans (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

R. IMPÔTS

La charge d'impôt est constituée de la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt exigible et d'impôt différé est comptabilisée en résultat, sauf si elle porte sur un regroupement d'entreprises ou sur des éléments comptabilisés immédiatement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée en charges dans la même période que le résultat comptable associé.

Un actif d'impôt exigible est comptabilisé si le Groupe s'attend à récupérer les impôts payés au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Les passifs (actifs) d'impôts exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (récupérer auprès des) administrations fiscales sur base des taux d'impôt et des législations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, à la date de clôture, entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. Le Groupe n'utilise pas l'exemption liée à la comptabilisation initiale pour les provisions pour démantèlement et enlèvement d'actifs, les provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière et les contrats de location.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables générées par des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et les pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, sera disponible. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque exercice comptable et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu dans l'année où l'actif sera recouvré ou le passif sera réglé, en tenant compte des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils ont trait à la même administration fiscale et que le Groupe a l'intention soit de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

S. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et prises en charges quand les services associés sont rendus. Un passif pour les avantages à court terme est comptabilisé au montant que le Groupe s'attend à régler intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice, au titre des plans d'intéressement ou d'attribution de primes, si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant à la suite d'un service passé rendu par l'employé, et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les indemnités de cessation d'emploi sont prises en charges soit lorsque le Groupe est tenu à mettre fin à l'emploi des membres du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit lorsqu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités de la part du Groupe en échange de la cessation de son emploi. Les indemnités de cessation d'emploi à la suite de départs volontaires sont prises en charges si le Groupe a fait une offre de départ volontaire, s'il existe une restriction de la capacité du Groupe à retirer son offre et si le nombre d'acceptations peut être estimé de façon fiable.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des accords formels et informels en vertu desquels le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel et qui sont payables après la terminaison de l'emploi.

Le Groupe gère des régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi selon lesquels une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les régimes à prestations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont prises en charges au moment où elles sont encourues. Tout montant non acquitté au terme de l'exercice est comptabilisé au passif. Le passif est actualisé au taux d'actualisation applicable pour les régimes à prestations définies lorsque les contributions ne sont pas censées être réglées intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice. Les contributions déjà versées, qui excède le montant des contributions dues pour les services rendus avant la date de clôture, sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avances est récupérable.

Conformément à IAS 19R, les régimes à cotisations définies avec une garantie de financement minimum sont comptabilisés comme des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les risques actuariels et les risques d'investissement sont portés par le Groupe. Le passif au titre des prestations définies est déterminé sur base d'hypothèses démographiques et financières qui sont objectives et mutuellement compatibles. Le taux d'actualisation est fixé par référence, à la date de clôture, à des obligations d'entreprises de haute catégorie, dont les dates d'échéance correspondent approximativement aux dates d'échéance des engagements du Groupe et qui sont établies dans la même devise que celle dans laquelle les avantages attendus seront payés. Le passif net du Groupe au titre des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime sur base du montant estimé des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer la valeur actualisée.

La méthode des unités de crédit projetées permet de déterminer la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Les évaluations sont effectuées avec une régularité suffisante, par un actuaire qualifié.

Les actifs du régime détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme, y compris les contrats d'assurance éligibles, sont comptabilisés à la juste valeur.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, qui correspond au coût actuariel des avantages octroyés pour services rendus, est pris en charge pour l'exercice en cours.

Les charges d'intérêt résultant du détricotage de l'actualisation dans le calcul de la valeur actualisée sont présentées comme charges financières dans le compte de résultats pour l'exercice en cours (voir méthode comptable v) Produits et charges financiers). Elles sont déterminées en multipliant le passif (actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels qu'ils sont déterminés au début de l'exercice, en tenant compte de toute variation du passif (actif) net au titre des prestations définies au cours de l'exercice à la suite du versement des cotisations et prestations.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels et les rendements des actifs du régime (hors intérêts nets), sont immédiatement comptabilisées dans l'état de la situation financière avec un débit/crédit correspondant aux résultats reportés par le biais des autres éléments du résultat global, dans la période où elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat pour les périodes ultérieures.

Tous les coûts des services passés sont comptabilisés au moment de l'amendement / la réduction du régime ou au moment de la comptabilisation des coûts de restructuration ou de clôture, selon l'événement qui survient en premier.

T. SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées aux subventions seront satisfaites.

Les subventions publiques liées au résultat sont systématiquement comptabilisées comme produit sur les exercices au cours desquelles les charges associées sont encourues.

Les subventions relatives à un actif amortissable sont présentées comme produits différés et comptabilisées proportionnellement aux amortissements en autres produits opérationnels sur les exercices au cours desquels les amortissements sur cet actif sont comptabilisés en charges.

U. PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique. Les produits sont principalement générés de contrats avec des clients dont la durée est généralement comprise entre un et huit ans. Les produits tirés de contrats avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client pour un montant reflétant le prix auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange pour ces biens ou services.

Le Groupe a généralement conclu qu'il agit pour son propre compte (principal) dans ses contrats, sauf pour les services en tant que mandataire décrits ci-dessous, parce qu'il contrôle habituellement les biens ou services avant de les transférer au client.

I. Vente de biens

Les produits provenant de vente d'équipements sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, selon les modalités de livraison telles que décrites dans les contrats sous-jacents. Le transfert de contrôle au client intervient généralement quand les biens partent des sites de production du Groupe ou à d'autres points de transfert de contrôle prédéterminés. Les modalités de crédit normales sont de 30 à 90 jours après livraison.

Le Groupe considère s'il y a d'autres promesses dans le contrat représentant des obligations de prestation séparées auxquelles une partie du prix de transaction doit être affectée, mais cela ne se produit qu'occasionnellement.

Le prix de transaction est généralement fixe, mais le Groupe tient compte des effets liés à une contrepartie variable. Le prix de transaction n'est pas ajusté pour les effets liés à une composante de financement importante, vu que la période entre le transfert de contrôle et le paiement attendu s'élève en général à un an ou moins. Les taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes similaires sont exclus des produits.

Les éléments principaux qui impactent la contrepartie à recevoir sont les volumes et le prix du bien par tonne tel que défini dans

le contrat sous-jacent. Le prix par tonne est basé sur la valeur de marché des biens similaires augmentée des coûts liés au transport et transbordement, le cas échéant.

Une partie du prix de transaction peut être variable, parce que le Groupe peut vendre des biens à certains clients avec des rabais, remises, des dispositions « take-or-pay » ou autres caractéristiques qui sont considérées comme des contreparties variables. Les rabais et les remises ne sont pas significatifs et ne sont pas mentionnés séparément. Les contrats comprenant des dispositions « take-or-pay » imposent aux clients de payer des paiements de déficit si les volumes imposés, tels que définis par le contrat, ne sont pas achetés. Les paiements de déficit sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimum est faible, sujet à renégociation du contrat et la recouvrabilité.

Les sous-produits ne sont pas considérés jusqu'à leur cession. À partir de cette date, les produits liés sont comptabilisés en résultat comme autres produits.

(i) Contrep partie variable

Si la contrepartie d'un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des biens promis au client. La contrepartie variable est estimée à la passation du contrat avec le client et elle est limitée jusqu'au moment où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé. Certains contrats offrent aux clients des remises sur base de la quantité. Ces remises donnent lieu à une contrepartie variable.

(ii) Composante de financement importante

En général, le Groupe perçoit des avances à court terme de ses clients. Sur base de la simplification de la norme IFRS 15, le Groupe n'ajuste pas le montant de la contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an.

Dans le cas où le Groupe perçoit des avances à long terme des clients, le prix de transaction pour tel contrat est actualisé, au taux qui serait reflété dans une transaction de financement distincte entre elle et le client au moment de la passation du contrat.

II. Soldes de contrat

(i) Actifs sur contrat

Un actif sur contrat est un droit de l'entité d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client.

Si le Groupe fournit une prestation des biens ou des services au client avant que ce dernier ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est présenté pour la contrepartie acquise qui est conditionnelle.

(ii) Créances commerciales

Une créance est un droit incondicional de l'entité à une contrepartie (c-à-d., seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

(iii) Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de l'entité de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels l'entité a reçu une contrepartie du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, l'entité doit présenter le contrat comme un passif sur contrat au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrat sont comptabilisés comme produits quand le Groupe effectue les prestations conformément au contrat.

III. Prestations de services

Les produits provenant des prestations de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

V. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

I. Intérêts

Les charges et les produits d'intérêt sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, compte tenu du rendement effectif de l'actif et du passif. Le rendement effectif d'un actif est le taux d'intérêt qui actualise exactement les encaissements et décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif de manière à obtenir la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

II. Produits de dividendes

Les dividendes sont comptabilisés sur base de l'encaissement de trésorerie ou au moment où ils sont annoncés, ce qui correspond généralement à la date à laquelle il est probable qu'ils iront au détenteur de la participation.

III. Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts, le déricotage de l'actualisation des provisions, la charge d'intérêt sur les avantages du personnel, les variations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs financiers, ainsi que les pertes sur les instruments de couverture comptabilisées en résultat. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

W. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation. Immédiatement avant la classification comme actifs détenus en vue de la vente, les actifs (ainsi que tous les actifs et passifs au sein des groupes destinés à être cédés) sont mis à jour, conformément aux méthodes comptables applicables du Groupe. Ensuite, lors de leur classification initiale en tant que « détenus en vue de la vente », les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Un groupe destiné à être cédé est un groupe d'actifs, avec éventuellement des passifs associés, que le Groupe a l'intention de céder dans le cadre d'une transaction unique. La base d'évaluation imposée aux actifs non courants détenus en vue de la vente s'applique au groupe dans sa globalité et toute perte de valeur en résultant vient diminuer la valeur comptable des actifs non courants du groupe destiné à être cédé dans les règles d'affectation requis par IAS 36.

Les pertes de valeur constatées dans le cadre de la classification initiale comme « détenus en vue de la vente » sont comptabilisées en résultat. Il en va de même des écarts résultant de toute réévaluation ultérieure, mais les gains ne sont pas comptabilisés au-delà de toute perte de valeur cumulée.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte cédée ou détenue en vue de la vente, ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée se fait à la date de sa cession ou au moment où l'activité répond aux critères de classification comme détenue en vue de la vente. Les groupes destinés à être cédés peuvent également être qualifiés d'activités abandonnées.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

X. PLANS DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société (à travers de sa filiale Covia Inc.) a géré plusieurs plans de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres jusqu'au 29 juin 2020 qui ont permis d'attribuer au personnel des options sur actions non qualifiées, des unités d'actions restreintes, et des unités d'actions fondés sur le rendement. Bien que les droits ne soient émis par la Société, mais par une filiale au sein du Groupe, la norme IFRS 2 impose de classer ces plans comme des plans dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en

instruments de capitaux propres et doivent donc être comptabilisés selon les dispositions générales. Etant donné que cette filiale a été déconsolidée le 29 juin 2020 suite à sa demande d'être placée sous la protection du « Chapitre 11 », le Groupe n'a plus de soldes ou de risques associés à ces plans de paiement fondés sur des actions au 31 décembre 2020. Aucun nouveau plan de paiement fondé sur des actions n'a été introduit au cours de l'année 2021.

La juste valeur des services du personnel reçus en échange pour l'octroi des droits fondés sur des actions est comptabilisée à la juste valeur à la date d'attribution en charges de personnel (voir note 12), avec une augmentation correspondante des capitaux propres (autres réserves de capital), sur la période pendant laquelle le service est rendu et, le cas échéant, les conditions de performance sont remplies (période d'acquisition des droits).

La charge cumulée comptabilisée à chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition des droits pour les droits fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, reflète la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits arrive à échéance et la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres qui sera finalement acquis, tandis qu'aucune charge n'est comptabilisée pour les droits qui ne seraient jamais acquis. Le Groupe comptabilise la charge liée au paiement fondé sur des actions sur base du modèle de valorisation d'option Black-Scholes-Merton en utilisant les données de certains paramètres qui dépendent des attentes futures, y compris la durée de vie attendue des options à compter de la date d'attribution jusqu'à la date d'exercice, la volatilité des actions, et le taux de dividende attendu. Les estimations de ces paramètres sont effectuées afin d'utiliser le modèle de valorisation pour déterminer une charge pour chaque période de reporting et ne sont pas ajustées ultérieurement. Le Groupe estime également un taux d'annulation sur base de notre expérience historique, qui peut varier dans le temps. La juste valeur des unités d'actions restreintes est déterminée au cours de clôture des actions à la date d'émission des droits.

Dans le cas d'une modification des conditions d'un droit réglé en instrument de capitaux propres, la charge comptabilisée est la charge comme si les conditions n'avaient pas été modifiées. Néanmoins, une charge additionnelle est reconnue pour toute modification qui augmente la juste valeur du droit de paiements fondés sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel telle qu'évaluée à la date de modification. Si un droit réglé en instruments de capitaux propres est annulé, cette transaction est traitée comme si les droits étaient acquis à la date d'annulation et toute charge non encore comptabilisée est comptabilisée immédiatement. Néanmoins, si un nouveau droit est échangé pour un droit annulé et désigné comme un droit de remplacement à la date d'attribution, les droits annulés et les nouveaux droits sont traités comme remplacement des droits originaux. Tout paiement reçu, diminué des frais de transactions directs, est crédité dans le capital social et prime d'émission au moment de l'exercice des options.

Y. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

Les normes et interprétations publiées à la date de publication des états financiers du Groupe mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. Le Groupe ne mentionne que les normes et interprétations qui auront probablement un impact sur sa situation financière, ses performances et/ou les informations à fournir. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes, le cas échéant, lors de leur entrée en vigueur.

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17), une nouvelle norme comptable complète pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et les informations à fournir. Une fois en vigueur, IFRS 17 remplacera IFRS 4 Contrats d'assurance (IFRS 4) qui a été publiée en 2005. IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance (c.-à-d. vie, non-vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entités qui les émettent, ainsi qu'à certaines garanties et à certains instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Quelques exceptions au champ d'application s'appliqueront. L'objectif global d'IFRS 17 est de fournir un modèle comptable pour les contrats d'assurance qui soit plus utile et plus cohérent pour les assureurs. Contrairement aux exigences d'IFRS 4, qui sont en grande partie fondées sur le maintien des politiques comptables locales antérieures, IFRS 17 fournit un modèle complet pour les contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le cœur d'IFRS 17 est le modèle général, complété par :

- ◆ Une adaptation spécifique pour les contrats présentant des caractéristiques de participation directe (l'approche des frais variables).
- ◆ Une approche simplifiée (l'approche par répartition des primes) principalement pour les contrats de courte durée.

La norme IFRS 17 entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, avec des chiffres comparatifs obligatoires. L'application anticipée est autorisée, à condition que l'entité applique également les normes IFRS 9 et IFRS 15 au plus tard à la date à laquelle elle applique IFRS 17 pour la première fois. Le Groupe est en train d'évaluer l'impact que cette norme pourrait avoir par rapport à sa captive mais pense qu'il répondra aux critères pour appliquer l'approche simplifiée (l'approche par répartition des primes).

Amendements à IAS 1: Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 afin de préciser les conditions de classification des passifs en courants ou non courants. Ces amendements clarifient :

- ◆ Ce que l'on entend par un droit de reporter le règlement
- ◆ Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- ◆ Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report
- ◆ Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification

Les amendements sont applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doivent être appliqués rétroactivement. Le Groupe continue à évaluer l'impact que ces amendements auront sur la pratique actuelle.

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre Conceptuel*. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent de manière prospective.

Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue – Amendements à IAS 16

En mai 2020, l'IASB a publié « Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue », qui interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente d'éléments produits en amenant cet actif à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments, et les coûts de production de ces éléments, en résultat.

Ces amendements sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 et doivent être appliqués de façon rétrospective aux immobilisations corporelles mises à disposition pour être utilisées à compter du début de la période la plus ancienne présentée lorsque l'entité applique les amendements pour la première fois. Les amendements ne devraient pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

Contrats déficitaires—Coût d'exécution du contrat – Amendements à IAS 37

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IAS 37 afin de préciser les coûts qu'une entité doit inclure lorsqu'elle évalue si un contrat est onéreux ou déficitaire. Les amendements appliquent une « approche des coûts directement liés ». Les coûts qui sont directement attribuables à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts différentiels et une allocation des coûts directement liés aux activités du contrat. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus, sauf s'ils sont explicitement imputables à la contrepartie du contrat.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Groupe appliquera ces amendements aux contrats pour lesquels il n'a pas encore rempli toutes ses obligations au début de l'exercice comptable au cours duquel il applique pour la première fois les amendements.

IFRS 9 Instruments financiers – Honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers

Dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles des normes IFRS pour 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9. L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle évalue si les termes d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différents des termes du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou

reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre. Une entité applique l'amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à partir du début de l'exercice comptable au cours duquel l'entité applique l'amendement pour la première fois.

L'amendement s'applique aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, avec une application anticipée autorisée. Le Groupe appliquera les amendements aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à partir du début de l'exercice au cours duquel l'entité applique l'amendement pour la première fois. Les amendements ne devraient pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

Définition d'estimation comptable - Amendements d'IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 8, dans lesquels il introduit une définition des "estimations comptables". Les amendements clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Ils précisent également comment les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données pour élaborer des estimations comptables.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui interviennent au début de cette période ou après. Une application anticipée est autorisée à condition que ce fait soit indiqué.

Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et Etat pratique IFRS 2

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 1 et à l'Etat pratique IFRS 2 *Making Materiality Judgements*, dans lesquels il fournit des conseils et des exemples pour aider les entités à appliquer les jugements sur l'importance relative aux informations sur les méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur les méthodes comptables en remplaçant l'obligation pour les entités de présenter leurs méthodes comptables "importantes" par une obligation de présenter leurs méthodes comptables "significatives" et en ajoutant des indications sur la manière dont les entités appliquent le concept d'importance relative pour prendre des décisions sur les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les amendements à l'IAS 1 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, une application anticipée étant autorisée. Étant donné que les amendements au Practice Statement 2 fournissent des indications non obligatoires sur l'application de la définition de l'importance relative aux informations sur les méthodes comptables, il n'est pas nécessaire de fixer une date d'entrée en vigueur pour ces amendements.

Le Groupe évalue actuellement l'impact des amendements afin de déterminer l'impact qu'ils auront sur les informations relatives aux politiques comptables du Groupe.

2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Aperçu

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- ◆ risque de crédit ;
- ◆ risque de change ;
- ◆ risque de taux d'intérêt.
- ◆ risque de liquidité.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, les objectifs, politiques et procédures en matière d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que la gestion du capital. Toute information quantitative complémentaire est disponible à travers des états financiers consolidés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Groupe subit une perte financière si un client ou une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations contractuelles.

Aucune exposition significative n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution des contreparties à des instruments financiers, sauf pour les créances commerciales et autres créances détenues par le Groupe.

Dans la mesure où le groupe a grand nombre de clients répartis dans le monde, il n'existe qu'une concentration limitée des risques de crédit liés aux créances commerciales et autres créances.

Ce type de risque financier est géré de façon décentralisée.

Le Groupe enregistre une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes encourues au titre des créances commerciales et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31).

Risque de change

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- ◆ risque de conversion ;
- ◆ risque économique ;
- ◆ risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la société impactée par des variations des taux de change.

L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités.

Le risque économique peut être couvert au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est ainsi appliquée.

Les expositions transactionnelles sont systématiquement couvertes si elles sont significatives.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif principale de garantir le coût à moyen terme.

À cette fin, le Groupe gère ce risque de façon centralisée, sur base des évolutions de sa dette financière nette consolidée. La connaissance de cette dette est conférée par un rapport régulier, décrivant la dette financière de chaque entité, y compris ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet régulièrement des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

En décembre 2021, le Groupe a conclu un swap de taux d'intérêt (IRS) qu'il a désigné comme une couverture de flux de trésorerie. L'objectif de cet IRS est de couvrir le taux d'intérêt d'une émission obligataire future hautement probable. L'IRS présente les mêmes conditions (échéances, calcul du taux d'intérêt, etc.) que l'émission obligataire prévue et est considéré comme ayant une relation de couverture hautement efficace. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés en utilisant une approche de marché.

En 2020, la filiale Covia a également utilisé des swaps de taux d'intérêt jusqu'à sa déconsolidation en juin 2020. A la fin décembre 2020, ces IRS de Covia ne figuraient plus dans l'état de la situation financière du Groupe.

Risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, a recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises et pour des montants jugés adéquats aux vues des besoins de financement actuels et futurs. En outre, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

A. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition d'entreprises de recyclage du verre

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition liés à l'acquisition de deux nouvelles entreprises de recyclage du verre :

- ◆ Acquisition de Solover SAS
- ◆ Acquisition des actifs commerciaux de Viridor Waste

Management Ltd., Viridor Resource Management Ltd. et Parkwood Group Ltd.

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Pre-acquisition carrying amounts | Provisional Fair value adjustments | Recognised values on acquisition |
|--|------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Immobilisations corporelles | 16 | 20 191 | (4 038) | 16 153 |
| Immobilisations incorporelles | 17 | 8 | - | 8 |
| Droit d'utilisation des actifs | 32 | - | 5 509 | 5 509 |
| Stocks | | 3 433 | (760) | 2 673 |
| Créances clients | | 1 677 | - | 1 677 |
| Autres créances | | 481 | - | 481 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 2 591 | - | 2 591 |
| Total des actifs identifiables acquis | | 28 381 | 711 | 29 092 |
| Emprunts et dettes financières | | (4 002) | - | (4 002) |
| Obligations de location | 32 | - | (5 509) | (5 509) |
| Provisions | 28 | (133) | - | (133) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | (1 128) | - | (1 128) |
| Autres créditeurs | | (441) | - | (441) |
| Total des passifs assumés | | (5 705) | (5 509) | (11 214) |
| Actifs et passifs nets identifiables | | 22 676 | (4 799) | 17 878 |
| Goodwill provisionnel sur acquisition au taux de clôture | 17 | - | - | 19 048 |
| Actif net acquis | | - | - | 36 926 |
| Contrepartie payée, satisfaite en espèces | | - | - | 36 926 |
| Trésorerie (reçue) | | - | - | (2 591) |
| Contribution d'achat totale nette | | - | - | 34 335 |

Acquisition de Solover SAS au 25 octobre 2021

Le 25 octobre 2021, le Groupe a obtenu à travers de SCR Sibelco NV le contrôle de Solover SAS en acquérant 100% des actions de cette entité. Solover SAS est un spécialiste de la transformation du verre, situé en France, qui exploite 2 usines de transformation de verre creux à St Romain Le Puy et à Champforgeuil et 1 usine de transformation de verre flotté, située à St Romain Le Puy. Au 31 décembre 2021, il n'y a plus de contrepartie éventuelle ou différée à payer.

Le Groupe a encouru €0.3 million de coûts de transaction (frais juridiques, due diligence et frais de notaire) pour réaliser cette acquisition.

La valeur comptable d'origine de l'actif net total à la date d'acquisition s'élève à €12.1 millions. Un ajustement de la juste valeur de €0.8 million a eu lieu pour les stocks afin d'aligner les pièces détachées avec les politiques comptables du Groupe. Au 31 décembre

2021, l'exercice d'allocation du prix d'achat est toujours en cours et sera finalisé dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition.

Un goodwill provisoire est comptabilisé jusqu'à ce que l'allocation du prix d'achat soit effectuée. Étant donné que le goodwill provisoire reconnu fait toujours l'objet d'une nouvelle allocation du prix d'achat, aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce goodwill provisoire.

Cette entité acquise en France a contribué depuis son acquisition le 25 octobre 2021 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €1.8 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.1 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2021, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €11.0 millions et de €0.9 millions.

Acquisition d'activités de Viridor Waste Management Ltd., Viridor Resource Management Ltd. Et Parkwood Group Ltd.

Viridor Waste Management Ltd., Viridor Resource Management Ltd. et Parkwood Group Ltd. (ci-après dénommés les "Vendeurs") ont convenu le 1^{er} avril 2021 de vendre leurs sites de recyclage du verre à Newhouse, Sheffield et Peterborough à Sibelco Green Solutions UK Ltd, précédemment dénommée Ilamian Ltd.

Le Groupe a acquis ces activités le 1^{er} juin 2021. Il n'y a pas d'autre contrepartie conditionnelle ou différée à payer.

Le Groupe n'a encouru que des coûts de transaction négligeables pour réaliser cette acquisition.

La transaction a été structurée juridiquement comme un asset deal, acquérant à la fois un ensemble d'entrées (actifs) et de processus (en reprenant les contrats de travail de 52 employés). Comme le

Groupe a obtenu un ensemble intégré d'actifs et de processus qui lui permettent de continuer à gérer l'activité de recyclage du verre, cette transaction représente un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 et le Groupe a donc appliqué la méthode comptable de l'acquisition.

Une affectation préliminaire du prix d'acquisition a eu lieu et, par conséquent, des ajustements de la juste valeur ont été effectués sur les immobilisations corporelles, en utilisant la méthode du coût de remplacement amorti, et les actifs et passifs de location au titre du droit d'utilisation ont été évalués en utilisant les directives d'IFRS 16. Ces ajustements de juste valeur ont été ramenés dans les livres statutaires afin qu'aucune différence temporaire ne se produise sur ces ajustements de juste valeur et qu'aucun impôt différé ne doive être comptabilisé. L'évaluation de la juste valeur de la composante de l'actif lié à la démolition de l'usine et de la provision pour démolition de l'usine est toujours en attente, car le plan de fermeture n'est pas encore finalisé.

Ces sites acquis au Royaume-Uni ont contribué depuis leur acquisition le 1^{er} juin 2021 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €12.6 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.8 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2021, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €21.6 millions et de €1.4 millions.

Acquisition d'entreprises de silice

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition liés à l'acquisition de deux petites entreprises liées à la silice :

- ◆ Acquisition d'une usine de broyage de silice au Royaume-Uni
- ◆ Acquisition des carrières Stemmer, Esther et Anna et de ses usines en Allemagne.

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Pre-acquisition carrying amounts | Provisional Fair value adjustments | Recognised values on acquisition |
|--|------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Immobilisations corporelles | 16 | 2 794 | 879 | 3 673 |
| Immobilisations incorporelles | 17 | 2 000 | - | 2 000 |
| Total des actifs identifiables acquis | | 4 794 | 879 | 5 673 |
| Emprunts et dettes financières | | - | - | - |
| Provisions | 28 | (272) | - | (272) |
| Total des passifs assumés | | (272) | | (272) |
| Actifs et passifs nets identifiables | | 4 521 | 879 | 5 400 |
| Avantage d'achat d'aubaine sur le regroupement d'entreprises | 13 | - | - | (607) |
| Actif net acquis | | - | - | 4 794 |
| Contrepartie payée, satisfaite en espèces | | - | - | 4 794 |
| Trésorerie (reçue) | | - | - | - |
| Contribution d'achat totale nette | | - | - | 4 794 |

Acquisition d'une opération de broyage de silice au Royaume-Uni.

Le 23 mars 2021, le Groupe – à travers de son entité juridique Sibelco UK Ltd. – a acquis une installation de broyage de silice à Staffordshire au Royaume-Uni de Goodwin PLC. Cette opération a la capacité de broyer entre 40 et 50 mille tonnes par an de silice.

Le Groupe n'a encouru que des coûts de transaction immatériels pour réaliser cette acquisition.

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus de contrepartie conditionnelle ou différée à payer liée à cette acquisition.

La transaction a été légalement structurée comme un asset deal mais comme le Groupe a acquis tous les entrées de cette opération de broyage, y compris les contrats des employés et aussi les processus, le Groupe a acquis un ensemble intégré d'activités. Par conséquent, le Groupe considère cette acquisition comme un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 et applique la méthode de l'acquisition.

Le Groupe a effectué un calcul de la juste valeur du terrain et des bâtiments, en utilisant un rapport d'évaluation immobilière d'un évaluateur indépendant et a évalué la juste valeur de l'équipement de transformation en utilisant la méthode DRC (coût de remplacement amorti). En outre, un plan de fermeture a été établi pour calculer le passif de démolition de l'usine. Il en résulte un ajustement total de la juste valeur de €09 million sur les immobilisations corporelles.

Ce regroupement d'entreprises a donné lieu à un gain d'une acquisition avantageuse de €0.6 million qui a été enregistré dans les produits financiers. Ce gain s'explique par la juste valeur plus élevée du bâtiment qui n'avait pas été anticipée lors des négociations de l'accord.

Le site de broyage acquis au Royaume-Uni a contribué depuis son acquisition le 23 mars 2021 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €2.4 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.1 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2021, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €3.6 millions et de €0.1 million

Acquisition des carrières de Stemmer, Esther et Anna et les installations liées en Allemagne.

Le 2^{ème} août 2021, Sibelco Deutschland GmbH a acquis les droits de propriété légale d'une usine de mélange, d'une usine de broyage, de traverses en béton et d'autres actifs d'usine liés aux carrières de Stemmer, Esther et Anna. À ce moment-là, le Groupe a également acquis les droits d'exploitation du sous-sol sur les minéraux de ces carrières. Le Groupe a également repris 10 contrats d'employés. L'objectif de la transaction était principalement de reprendre l'activité existante de ces carrières entières et d'avoir accès aux minéraux disponibles sur ces carrières. Le Groupe a considéré cette transaction d'actifs comme un regroupement d'entreprises selon les normes IFRS.

Le Groupe n'a encouru que des coûts de transaction négligeables pour réaliser cette acquisition.

Il n'y a pas d'autre contrepartie conditionnelle ou différée à payer.

Une évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés est actuellement toujours en cours et sera finalisée au cours de la période d'évaluation.

Comme la transaction a été légalement structurée comme un asset deal, il est actuellement impossible de fournir des informations séparées sur l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe.

Les sites acquis en Allemagne ont contribué depuis leur acquisition le 2 août 2021 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de € 1.9 million et aux résultats nets du Groupe pour un montant de € 0.2 million.

Comme l'opération était juridiquement structurée comme une transaction d'actifs, il est actuellement impossible de fournir des informations distinctes sur l'impact sur le chiffre d'affaires et le bénéfice net du Groupe si l'acquisition avait eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2021.

(b) Affectation finale du prix d'acquisition en 2021 des acquisitions réalisées en 2020

Le 12 décembre 2019, Sibelco Group (à travers de sa société holding « Watts Blake Bearne International Holdings BV » (ci-après « WBB ») a signé un contrat afin d'acquérir 100% des actions de deux nouvelles entités juridiques situées en Ukraine, actives dans le secteur de l'argile :

- ◆ Euromineral LLC (une société à responsabilité limitée)
- ◆ L'usine Kurdyumovsky d'Acid-Proofed Products PJSC, ci-après nommé "Kurdyumovsky"

Après avoir reçu l'autorisation de fusion des autorités ukrainiennes, l'acquisition a été formellement clôturée le 30 avril 2020 (date d'acquisition). Depuis ce moment, ces sociétés font officiellement partie du Groupe.

À la fin de 2020, une affectation provisoire du prix d'acquisition a été réalisée conformément à la norme IFRS 3 sur cette acquisition. Au cours de l'année 2021 et toujours dans la période d'évaluation, des informations supplémentaires reçues ont entraîné une modification de l'évaluation de la juste valeur, un montant de €0.7 million ayant été ajouté aux propriétés minérales et €0.1 million ayant été ajouté aux passifs d'impôts différés. En outre, il n'y a plus de contrepartie conditionnelle à payer d'ici la fin de 2021, car tous les paiements restants aux anciens actionnaires ont eu lieu dans le courant de 2021.

Sur la base de ce qui précède, l'affectation finale du prix d'acquisition a eu l'effet suivant sur l'actif et le passif du Groupe pour l'acquisition des deux entités juridiques ukrainiennes :

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Pre-acquisition carrying amounts | Fair value adjustments | Recognised values on acquisition |
|--|------|--|---------------------------|--|
| Immobilisations corporelles | 16 | 1 479 | 22 811 | 24 290 |
| Immobilisations incorporelles | 17 | 42 | 581 | 624 |
| Autres actifs non-courants | | 3 | - | 3 |
| Stocks | | 1 552 | - | 1 552 |
| Créances clients | | 683 | - | 683 |
| Autres créances | | 910 | - | 910 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 934 | - | 934 |
| Total des actifs identifiables acquis | | 5 602 | 23 393 | 28 995 |
| Provisions | 28 | (114) | - | (114) |
| Engagements vers le personnel | | (13) | - | (13) |
| Autres créditeurs | | (129) | - | (129) |
| Impôts différés passifs | 20 | - | (4 211) | (4 211) |
| Total des passifs assumés | | (256) | (4 211) | (4 466) |
| Actifs et passifs nets identifiables | | 5 346 | 19 182 | 24 528 |
| Goodwill sur acquisition au taux de clôture | 17 | - | - | 0 |
| Actif net acquis | | - | - | 24 528 |
| Contrepartie payée, satisfaite en espèces | | - | - | 23 585 |
| Considération conditionnelle | | - | - | 944 |
| Trésorerie (reçue) | | - | - | (934) |
| Contribution d'achat totale nette | | - | - | 23 595 |

(c) Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Aucune acquisition significative de participations ne donnant pas le contrôle a été réalisée en 2021.

4. CESSIONS ET DÉCONSOLIDATION DE FILIALES ET AUTRES ACTIVITÉS

En janvier 2021, le Groupe a liquidé la société Sibelco China Ltd (CH), ce qui a donné lieu à un gain de liquidation de €1.2 million - voir note 13 *Charges financières nettes sous «Bénéfice sur la cession/ liquidation des actifs financiers»*.

En juin 2021, le Groupe a signé un accord de vente et d'achat pour vendre une société en Indonésie et a reçu un acompte de €3 millions à cet égard. Le Groupe prévoit de finaliser cette cession en 2022. Les actifs et les passifs de cette société sont actuellement présentés comme détenus en vue de la vente.

5. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau suivant présente les informations financières liées aux filiales qui ont des participations ne donnant pas le contrôle. Les

montants figurant ci-dessous ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intra-groupe :

Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle

| Nom | Pays de constitution et d'activité | 2021 | 2020 |
|--|------------------------------------|--------|--------|
| Act&Sorb BV | Belgique | 76.00% | 76.00% |
| Sibelco Minerales SA | Espagne | - | 0.07% |
| Sibelco Minerales S.L. | Espagne | 0.02% | - |
| LLC Silica Holdings | Pays-Bas | 49.00% | 49.00% |
| Novoselovskoe GOK | Ukraine | 51.65% | 51.65% |
| Ramenskiy GOK OJSC | Russie | 0.96% | 0.96% |
| Kvarsevye peski CJSC | Russie | 0.96% | 0.96% |
| Minérale SA | Belgique | 50.00% | 50.00% |
| High 5 Recycling Group NV | Belgique | 50.00% | 50.00% |
| France Pare-Brise Recyclage SA | France | - | 50.00% |
| Sibelco Green Solutions S.R.L. | Italie | 10.00% | 10.00% |
| Sibelco Japan Ltd | Japon | 30.00% | 30.00% |
| Sibelco Turkey Madencilik Tic AS | Turquie | 0.02% | - |
| Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS | Turquie | 0.02% | - |
| Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS | Turquie | 0.02% | - |
| Sibelco Minerales Ceramicos | Espagne | 0.02% | - |
| Sibelco Ukrainian Trading SL | Espagne | 0.02% | - |

En juin 2021, le Groupe a liquidé la société France Pare-Brise Recyclage SA. En décembre 2021, Sibelco Minerales SA a fusionné avec Sibelco Participaciones SL, qui a ensuite été renommée Sibelco Minerales S.L.. Suite à cette fusion, toutes les filiales de Sibelco

Minerales S.L. génèrent des participations (indirectes) ne donnant pas le contrôle.

Les chiffres de 2020 comprennent six mois de chiffres de Covia jusqu'au moment de la déconsolidation en juin 2020.

Compte de résultats résumé à 100%

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 392 036 | 642 739 |
| Coûts des ventes (-) | (337 440) | (567 503) |
| Bénéfice brut | 54 595 | 75 236 |
| Autres produits d'exploitation | 474 | 2 618 |
| Coûts administratifs et commerciaux (-) | (10 391) | (77 364) |
| Autres charges d'exploitation (-) | (10 810) | (23 580) |
| EBIT | 33 869 | (23 089) |
| Produits financiers | 3 162 | 841 |
| Charges financiers (-) | (3 691) | (56 730) |
| Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt | 33 340 | (78 979) |
| Impôt sur le résultat | (3 651) | 11 040 |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | 29 689 | (67 938) |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 1 735 | (26 414) |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | (233) | (199) |

Etat résumé de la situation financière au 31 décembre à 100%

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Actifs | 426 992 | 182 659 |
| Actifs non-courants | 262 228 | 103 447 |
| Actifs courants | 164 764 | 79 212 |
| Passifs | 164 474 | 94 614 |
| Passifs non-courants | 71 555 | 45 221 |
| Passifs courants | 92 919 | 49 393 |
| Capitaux propres | 262 519 | 88 045 |
| Attribuable aux: | | |
| Acctionnaires | 255 539 | 82 444 |
| Intérêts minoritaires | 6 979 | 5 601 |

Information résumée des flux de trésorerie à 100%

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------|-----------------|
| Comptant net lié aux activités opérationnelles | 42 193 | 70 905 |
| Comptant net utilisé dans les activités d'investissement | (27 236) | (32 674) |
| Flux de trésorerie net lié aux activités de financement | (784) | (87 624) |
| Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie | 14 173 | (49 393) |

6. PARTENARIATS

(a) Co-entreprises

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Ficarex SRO, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice en République tchèque. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Dansand A/S, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice au Danemark. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 49 pourcents dans Recyverre SAS, une entité contrôlée conjointement active dans le recyclage de verre flotté (float glass) en France. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières des co-entreprises sur base des états financiers IFRS et la réconciliation avec la valeur comptable dans les états financiers consolidés :

Etat résumé de la situation financière

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs | 97 490 | 93 511 |
| Actifs non-courants | 55 655 | 50 791 |
| Actifs courants | 41 835 | 42 720 |
| Passifs | 23 720 | 27 269 |
| Passifs non-courants | 2 593 | 2 593 |
| Passifs courants | 21 127 | 24 676 |
| Capitaux propres | 73 770 | 66 243 |
| Valeur comptable de l'investissement | 21 690 | 18 764 |

Compte de résultats résumé

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|--|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 56 828 | 47 052 |
| Coûts des ventes (-) | (39 503) | (30 681) |
| Bénéfice brut | 17 324 | 16 371 |
| Autres produits d'exploitation | 529 | 109 |
| Coûts administratifs et commerciaux (-) | (7 388) | (6 117) |
| Autres charges d'exploitation (-) | (276) | - |
| EBIT | 10 190 | 10 363 |
| Produits financiers | 131 | 125 |
| Charges financiers (-) | (268) | (194) |
| Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt | 10 053 | 10 294 |
| Impôt sur le résultat | (2 214) | (2 763) |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | 7 839 | 7 531 |
| Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice | 3 215 | 3 016 |

Ficarex SRO, Dansand A/S et Recyverre SAS ne présentaient aucun passif éventuel ni aucun engagement pour investissement aux 31 décembre 2021 et 2020. Pour plus d'informations sur ces parties liées, voir note 35 *Parties liées*.

(b) Activités conjointes

Le Groupe a une activité conjointe importante, Mineração Jundu Ltda, impliquée dans l'extraction et le traitement du sable siliceux

au Brésil. Le Groupe détient une part de 50% de la propriété de ce groupe (y compris ses deux filiales Jundu Nordeste Mineracao Ltda et Portsmouth Participações Ltda) et a droit à une part proportionnelle des bénéfices/pertes. Un jugement est nécessaire pour classer cet accord conjoint. Le Groupe a évalué ses droits et obligations découlant de l'accord et a conclu que l'accord conjoint dans Mineração Jundu Ltda peut être considéré comme une opération conjointe.

7. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe possède plusieurs participations dans des entreprises associées, dont deux sont jugées significatives: Maffei Sarda Silicati SRL en Italie et Glassflake Limited, une société située au Royaume-Uni. Ces deux entreprises associées sont des entités privées non cotées en bourse.

Le Groupe détient une participation de 49.9 pourcents dans Maffei Sarda Silicati SRL, une société italienne active dans la production de sable feldspathique et de feldspath en Italie. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 25.1 pourcents dans Glassflake Limited, une société basée au Royaume-Uni active dans la fabrication d'un produit innovant à base de silice qui trouve une application dans les peintures, les revêtements et le plastique. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières des entreprises associées du Groupe :

Etat résumé de la situation financière

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs | 45 909 | 41 382 |
| Actifs non-courants | 18 256 | 17 635 |
| Actifs courants | 27 652 | 23 747 |
| Passifs | 15 616 | 14 970 |
| Passifs non-courants | 9 655 | 9 604 |
| Passifs courants | 5 961 | 5 365 |
| Capitaux propres | 30 293 | 26 413 |
| Valeur comptable de l'investissement | 13 237 | 11 530 |

Compte de résultats résumé

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 |
|--|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 38 670 | 34 580 |
| Coûts des ventes (-) | (29 360) | (27 546) |
| Bénéfice brut | 9 310 | 7 034 |
| Autres produits d'exploitation | 629 | 609 |
| Coûts administratifs et commerciaux (-) | (5 027) | (4 495) |
| Autres charges d'exploitation (-) | (133) | (385) |
| EBIT | 4 779 | 2 762 |
| Produits financiers | 29 | 45 |
| Charges financiers (-) | (63) | (77) |
| Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt | 4 745 | 2 730 |
| Impôt sur le résultat | (1 251) | (796) |
| Bénéfice/(perte) de l'exercice | 3 494 | 1 934 |
| Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice | 1 610 | 853 |

Restrictions

Le Groupe ne peut pas distribuer les bénéfices générés par ses participations dans des entreprises associées tant qu'il n'a pas obtenu l'accord des autres partenaires. Aucune autre restriction ne s'applique à la capacité du Groupe à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler ses passifs au titre de ses participations dans des entreprises associées.

8. INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES, LES COÛTS DES VENTES ET DES CHARGES COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

En juin 2020, Covia Holding Corporation ("Covia"), une filiale de Sibelco, a déposé une demande d'être placée sous la protection du « Chapitre 11 ». Par conséquent, la quote-part de Sibelco dans Covia a été déconsolidée au 30 juin 2020. Fin décembre 2020, Covia a émergé du Chapitre 11 et à compter de ce moment, les créateurs de Covia sont devenus propriétaires de la société Covia réorganisée. Dès lors, le Groupe a perdu ses parts dans Covia.

En mars 2020, le Groupe a vendu QMAG Pty Ltd – son activité de magnésie en Australie.

En raison de ces événements, le compte de résultats du Groupe pour 2020 comprenait un semestre des résultats de Covia et un trimestre des activités de Magnésie en Australie, alors que cela n'est plus inclus en 2021.

La diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par plusieurs changements de périmètre, qui ont eu lieu au cours de l'année 2020. Le principal impact provient de la déconsolidation de Covia en juin 2020 (impact de €492.0 millions, €492.0 millions de revenus en 2020), de la fermeture de nos activités en Australie (impact de €75.4 millions, €4.0 millions de revenus en 2021 par rapport à €79.4 millions de revenus en 2020) et de la vente de notre QMAG Pty Ltd. (activité de magnésie en Australie en mars 2020 (impact de €19.0 millions, €19.0 millions de revenus en 2020)). Cette diminution des revenus a toutefois été compensée par une augmentation des revenus sur toutes les entités restantes de Sibelco (principalement en Europe), car les ventes reprennent après les impacts de Covid-19 en 2020 dans le monde entier.

Chiffre d'affaires par catégorie

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Ventes de biens | 1 653 594 | 1 950 761 |
| Prestations de services | 24 800 | 24 370 |
| Commissions | 341 | 128 |
| Contrats de construction | 1 189 | 270 |
| Total | 1 679 923 | 1 975 529 |

Chiffre d'affaires par région

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| L'Europe | 1 288 424 | 1 071 545 |
| International | 391 499 | 903 984 |
| Total | 1 679 923 | 1 975 529 |

Coût des ventes

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|------------------|------------------|
| Charges de production | | 1 185 938 | 1 450 651 |
| Variations de provisions | 28 | 2 751 | 115 |
| Commissions | | 1 644 | - |
| Variations de provisions de remise en état des sites et démantèlement | | (5 083) | (140) |
| Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles | 16 | 96 991 | 142 510 |
| Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | 17 | 1 747 | 5 685 |
| Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs | 32 | 17 422 | 22 131 |
| Total | | 1 301 410 | 1 620 952 |

Charges commerciales, administratives et générales

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|----------------|----------------|
| Charges administratives | | 226 202 | 242 917 |
| Variations des provisions pour créances non recouvrables | 31 | 101 | 3 697 |
| Variations de provisions | 28 | (4 271) | (135) |
| Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles | 16 | 2 682 | 4 388 |
| Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | 17 | 8 210 | 9 310 |
| Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs | 32 | 4 154 | 5 684 |
| Total | | 237 077 | 265 861 |

9. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------|---------------|
| Sous-produits | | 172 | 1 802 |
| Redevances et locations | | 747 | 544 |
| Subventions publiques | | 242 | 916 |
| Gain sur vente d'immobilisations corporelles | | 1 778 | 26 504 |
| Gain sur vente des actifs détenus en vue de la vente | | 39 | 4 928 |
| Reprise des provisions | 28 | 3 213 | 9 360 |
| Autres produits opérationnels | | 9 856 | 17 144 |
| Gain de change | | - | 1 140 |
| Total | | 16 046 | 62 338 |

Les autres produits opérationnels s'élèvent à €16.0 millions.

Le gain sur vente d'immobilisations corporelles comprend principalement le gain sur la vente de plusieurs propriétés et équipements en Australie (étant donné que le Groupe y met fin à ses activités) et au Royaume-Uni.

Les autres produits opérationnels de l'exercice s'élèvent à €9.9 millions (2020: €17.1 millions) et proviennent principalement du Luxembourg, de la Belgique, du Brésil, de la France, du Royaume-Uni et de la Norvège. Ils comprennent des produits liés à notre compagnie d'assurance sur la gestion des sinistres d'assurance, les produits de location et autres produits liés aux ventes.

10. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------|---------------|
| Perte sur vente d'immobilisations corporelles | | 1 054 | 1 609 |
| Perte sur vente des actifs détenus en vue de la vente | | 8 | 1 949 |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles | 16 | 3 115 | 1 293 |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill | 17 | - | 1 639 |
| Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs | 32 | - | 3 024 |
| Additions aux provisions | 28 | 29 409 | 14 586 |
| Autres charges opérationnelles | | 7 995 | 34 933 |
| Pertes de change | | 1 053 | - |
| Total | | 42 634 | 59 032 |

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à €42.6 millions.

La perte sur vente d'immobilisations corporelles de €1.1 millions concerne essentiellement des ventes en Norvège et France.

Des pertes de valeur pour un montant total de €3.1 millions ont été comptabilisées en Asie – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Les additions aux provisions (€29.4 millions) concernent des provisions de restructuration, en ligne avec le nouveau Sibelco 2025.

La majorité des autres charges opérationnelles (€8.0 millions) concerne essentiellement le Royaume Uni, le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne et la Russie.

11. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En 2019, le Groupe a décidé de terminer ses activités en Australie. Depuis 2019, un plan formel est en place pour la vente des actifs restants en Australie. La majeure partie de ceux-ci a été vendue dans le courant de 2020 et pour la partie restante, le processus est encore en cours et sera finalisé en 2022.

En 2021, le Groupe a entamé des négociations pour la vente d'une activité spécifique. Cette entreprise est composée de plusieurs usines et entités dans différents pays. Les critères de classification de cette entreprise au 31 décembre 2021 en tant que groupe de cession sont remplis. Ce groupe de cession ne représente pas un secteur d'activité ou une situation géographique importante et, par conséquent, ne répond pas aux critères de classification en tant qu'activité abandonnée.

Les autres actifs et passifs détenus en vue de la vente comprennent des groupes d'actifs à être cédés et des actifs individuels en Belgique, au Thaïlande et en Indonésie.

Les actifs et passifs des activités des groupes destinés à être cédés sont valorisés au plus faible de la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de classification. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur le prix de transaction. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme perte de valeur.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente par groupe destiné à être vendu au 31 décembre sont comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | Australie | Groupe d'actifs et d'entités | Autre | 2021 | 2020 |
|---|--------------|------------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 471 | 5 909 | 838 | 7 218 | 2 548 |
| Stocks | - | 1 926 | 491 | 2 417 | 2 388 |
| Créances clients | - | 1 990 | 1 323 | 3 313 | 803 |
| Autres créances et actifs d'impôt courant | - | - | 1 077 | 1 077 | 1 057 |
| Actifs destinés à la vente | 471 | 9 826 | 3 729 | 14 025 | 6 796 |
| Emprunts et dettes financières | - | - | - | - | 2 038 |
| Provisions à long terme | 3 201 | 2 656 | - | 5 857 | 4 131 |
| Engagements vers le personnel | - | - | 190 | 190 | 162 |
| Autres passifs courants | - | 3 631 | 991 | 4 621 | 506 |
| Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente | 3 201 | 6 286 | 1 180 | 10 667 | 6 838 |

12. CHARGES DE PERSONNEL

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|----------------|----------------|
| Salaires | | 229 493 | 299 175 |
| Cotisations sociales obligatoires | | 43 335 | 47 299 |
| Paiements fondés sur des actions | | - | 1 651 |
| Autres frais de personnel | | 31 717 | 48 406 |
| Cotisations au titre de régimes à cotisations définies | | 12 438 | 10 124 |
| Coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 3 971 | 3 352 |
| Charges pour indemnités de cessation d'emploi | 27 | 3 | 267 |
| Charges liées aux autres régimes à prestation définies | 27 | 118 | (1) |
| Charges liées aux autres avantages du personnel (pas liées aux régimes à prestations définies) | 27 | 13 400 | 108 |
| Total | | 334 475 | 410 381 |
| Équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre | | 4 995 | 5 186 |

Les charges de personnel sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats:

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Coûts des ventes | 183 153 | 272 799 |
| Charges commerciales, administratives et générales | 151 322 | 137 581 |
| Total | 334 475 | 410 381 |

13. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|-----------------|-----------------|
| Produits d'intérêt de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 491 | 1 756 |
| Revenus des participations | | 7 | 10 |
| Bénéfice sur la cession/liquidation des actifs financiers | 4 | 1 668 | 47 807 |
| Avantage d'achat d'ubaine sur le regroupement d'entreprises | 3 | 607 | - |
| Variation du taux d'actualisation | 28 | 468 | - |
| Autres bénéfices des produits financiers | | 640 | 534 |
| Produits financiers | | 3 881 | 50 108 |
| Charges d'intérêts sur passifs financiers | | (4 003) | (46 095) |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | 32 | (1 942) | (10 129) |
| Pertes nettes de change | | (1 028) | (409) |
| Désactualisation | 28 | (7 167) | (7 581) |
| Variation du taux d'actualisation | 28 | - | (7 270) |
| Charges d'intérêts nettes des plans de retraite | 27 | (707) | (1 861) |
| Perte sur la cession/liquidation d'actifs financiers | 4 | (1) | (544) |
| Autres charges des produits financiers | | (5 259) | (7 144) |
| Charges financières | | (20 108) | (81 033) |
| Charges financières nettes | | (16 225) | (30 925) |

Le bénéfice sur la cession/liquidation des actifs financiers en 2021 concerne principalement le bénéfice sur la liquidation de Sibelco China Ltd pour €1.2 million. En 2020, cela concernait essentiellement le bénéfice sur la déconsolidation de Covia Holdings Corporation pour €31.9 millions et le bénéfice sur la vente de QMAG Pty Ltd pour €14.4 millions.

Les charges d'intérêts pour 2021 sont relatives à l'emprunt syndicale et les facilités de crédit renouvelables, ainsi que, pour €1 million, les points à terme sur les couvertures de change du financement. En 2020, les charges d'intérêts comprennent €41.7 millions lié l'emprunt à terme de €1.4 milliards de Covia. En juin 2020, Covia a été déconsolidé des états financiers consolidés (voir note 4 Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités). La dette de €1.4 milliard a été entièrement décomptabilisée. Suite l'émergence ultérieure de Covia à la suite du Chapitre 11 en décembre 2020, Sibelco a perdu sa quote-part dans Covia et elle est entièrement libérée de toute responsabilité ou obligation liée à la dette.

En 2020, les charges d'intérêts sur les obligations locatives concernaient essentiellement Covia pour un montant de €8.3 millions.

Le déricotage de l'actualisation des provisions et la variation du taux d'actualisation des provisions concerne la réhabilitation et le démantèlement – voir note 28 Provisions.

En 2021, les autres charges financières concernent principalement les commissions de garantie, les charges d'intérêt et les commissions d'affacturage et les frais bancaires transactionnels. En 2020, les autres charges financières comprenaient principalement l'amortissement jusqu'en juin 2020 des frais financiers capitalisés associés à l'emprunt à terme de Covia pour €2.2 millions. Le restant comprenait des frais bancaires et des frais de transaction contractuels.

14. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Comptabilisés dans le compte de résultats

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Exercice actuel | | 31 689 | 21 704 |
| Ajustements au titre des exercices précédents | | 3 574 | (27 027) |
| Charge d'impôt courant | | 35 263 | (5 323) |
| Constatation et reprise de différences temporelles | | (6 730) | 14 484 |
| Utilisation des pertes fiscales précédemment comptabilisés | | 2 898 | 565 |
| Reconnaissance de pertes fiscales de l'année en cours | | (2 106) | (2 376) |
| Variation du taux d'impôt | | (2) | - |
| Variation des différences temporelles non comptabilisées | | (785) | 5 853 |
| Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés | | (1 692) | (85) |
| Charge (produit) d'impôt différé | 20 | (8 418) | 18 441 |
| Charges d'impôt dans le compte de résultat | | 26 846 | 13 118 |

Réconciliation du taux d'impôt effectif

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | % | 2020 | % |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt | 103 448 | - | 64 965 | - |
| Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt) | (4 825) | - | (3 869) | - |
| Bénéfice avant charge d'impôt et avant la quote-part du résultat des participations mises en équivalence | 98 623 | - | 61 096 | - |
| Charge d'impôt applicable à la Société | 24 656 | 25.00% | 15 274 | 25.00% |
| Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères | (3 698) | (3.75%) | 3 247 | 5.31% |
| Variation du taux d'impôt | (2) | (0.00%) | - | - |
| Effet du taux d'impôt sur bénéfices particuliers | (499) | (0.51%) | (11 390) | (18.64%) |
| Charges non déductibles | 3 264 | 3.31% | 4 843 | 7.93% |
| Précomptes sur les dividendes et partie non exemptée des dividendes | 893 | 0.91% | 1 180 | 1.93% |
| Produits non imposables | (246) | (0.25%) | (6 120) | (10.02%) |
| Abattements fiscaux | (2 615) | (2.65%) | (3 405) | (5.57%) |
| Utilisation des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés | (904) | (0.92%) | (9 507) | (15.56%) |
| Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés | (1 692) | (1.72%) | (85) | (0.14%) |
| Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé | 5 377 | 5.45% | 37 354 | 61.14% |
| Ajustements de l'impôt provisionné sur des exercices antérieurs | 1 985 | 2.01% | (27 027) | (44.24%) |
| Variation des différences temporelles non comptabilisées | 781 | 0.79% | 5 853 | 9.58% |
| Autres | (455) | (0.46%) | 2 900 | 4.75% |
| Total | 26 846 | 27.22% | 13 118 | 21.47% |

Les pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé en 2021 concerne SCR Sibelco NV, le Brésil et plusieurs entités asiatiques. Ceci est partiellement compensé par la reconnaissance de pertes fiscales non reconnues précédemment par Sibelco UK et High Five. En 2020, les pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé, concernaient SCR-Sibelco SA, Maasgrit BV et Covia. Ceci est partiellement compensée par le bénéfice d'impôt « Cares Act »

comptabilisé par Covia et présenté dans « Sous-/sur-provisionné dans les années antérieures ».

L'impact du taux d'impôt sur des gains spécifiques en 2020 concernait la cession de QMAG et la déconsolidation de Covia (voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*). A ce moment, les réserves, y compris les écarts de conversion de change, étaient reprises. Cela a entraîné un gain net qui n'était pas imposable.

15. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs d'impôt exigible de €14.6 millions (2020 : €19.2 millions) représentent le montant des impôts sur le résultat récupérable au titre du profit des exercices actuels et précédents qui excèdent les paiements.

Les passifs d'impôt exigibles de €10.0 millions (2020 : €10.3 millions) représentent les charges additionnelles estimées des impôts sur le résultat.

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Terrains et constructions | Propriétés minières | Équipement et matériel | Immobilisations en cours | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------------------|---------------------|------------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié | | 409 673 | 327 984 | 1 764 982 | 111 135 | 2 613 775 | 6 361 571 |
| Acquisitions | | 1 292 | 445 | 10 611 | 102 875 | 115 224 | 117 794 |
| Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises | 3 | 2 213 | 954 | 16 390 | 950 | 20 507 | 23 648 |
| Cessions et désaffectations | | (5 002) | (1 603) | (46 353) | (81) | (53 039) | (3 686 845) |
| Transferts | | 13 081 | 4 756 | 72 329 | (90 218) | (52) | 104 |
| Variation de la composante liée à la remise en état des sites/démantèlement d'actifs | 28 | - | 1 148 | 492 | - | 1 640 | 39 314 |
| Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente | 11 | (5 218) | - | (18 831) | (399) | (24 449) | (38 226) |
| Écarts de change | | 14 691 | 8 124 | 38 758 | (8 946) | 52 626 | (184 418) |
| Autres | | 808 | (815) | (1 845) | (299) | (2 151) | (19 167) |
| Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié | | 431 538 | 340 993 | 1 836 533 | 115 017 | 2 724 082 | 2 613 775 |

Amortissements et pertes de valeur

| | | | | | | | |
|---|-------|------------------|------------------|--------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié | | (252 214) | (162 984) | (1 404 471) | (702) | (1 820 369) | (4 278 649) |
| Amortissements | 8 | (11 268) | (15 010) | (73 227) | - | (99 505) | (148 665) |
| Pertes de valeur | 8, 10 | (1 932) | (67) | (1 274) | (9) | (3 283) | 474 |
| Cessions et désaffectations | | 4 010 | 1 469 | 45 943 | 43 | 51 465 | 2 426 259 |
| Transferts | | - | - | 93 | - | 93 | 79 |
| Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente | 11 | 2 900 | - | 15 640 | - | 18 540 | 41 892 |
| Écarts de change | | (7 900) | (3 713) | (30 881) | (55) | (42 549) | 119 938 |
| Autres | | (500) | 775 | (2 333) | 14 | (2 044) | 18 299 |
| Solde à la fin de l'exercice | | (266 905) | (179 530) | (1 450 510) | (709) | (1 897 651) | (1 820 369) |
| Valeur comptable au 1^{er} janvier telle que publiée | | 157 460 | 164 999 | 360 512 | 110 433 | 793 405 | 2 082 922 |
| Valeur comptable au 31 décembre | | 164 633 | 161 463 | 386 023 | 114 309 | 826 431 | 793 405 |

Acquisitions

Les acquisitions effectuées pendant l'exercice concernent principalement des acquisitions d'actifs en cours de construction et comprennent la construction de nouvelles usines et l'extension de facilités (p.ex. nouveaux moulins, remplacement d'anciennes facilités, nouveaux silos) en Europe (Italie, Belgique, Turquie, les Pays-Bas, Espagne et le Royaume-Uni) et en Amérique du Nord.

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'est engagé dans plusieurs regroupements d'entreprises en 2021 – voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle*. L'acquisition de terrains et de bâtiments est principalement liée à l'acquisition d'une opération de broyage de silice au Royaume-Uni, qui a été comptabilisée dans

le bilan du Groupe à sa juste valeur. En outre, le Groupe a également acquis des équipements de transformation par le biais de l'acquisition de la société de recyclage du verre Solover SAS en France et de l'acquisition d'actifs de recyclage au Royaume-Uni, de l'opération de broyage de la silice au Royaume-Uni et de certains actifs d'usine en Allemagne.

Cessions et désaffectations

Au cours de l'année 2021, les entités ont effectué un nettoyage de leur registre des immobilisations corporelles et des actifs, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement en Australie et en Europe (France, Espagne, Royaume-Uni et Norvège).

Variation de la composante d'actif

Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Tous les plans de fermeture pour la remise en état des

sites et le démantèlement d'unités d'exploitation ont été développés en 2017. Ainsi, l'exercice 2021 ne comprend que des ajustements à ces plans afin de refléter la meilleure estimation. En outre, la variation de la composante d'actif est impactée par la mise à jour annuelle des hypothèses sous-jacentes (taux d'inflation et taux d'actualisation).

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|-------------------------------------|------|----------------|----------------|
| Coûts des ventes | 8 | 96 991 | 142 510 |
| Coûts administratifs et commerciaux | 8 | 2 682 | 4 388 |
| Autres charges opérationnelles | 10 | 3 115 | 1 293 |
| Total | | 102 788 | 148 191 |

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill* – à la suite du test annuel obligatoire sur les unités génératrices de trésorerie contenant du goodwill. Sur base de ce test obligatoire, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2021.

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs. Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) est inutilisé ;

La charge d'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|--|--------------|------------|
| Test de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie (=UGT) incluant des goodwill | - | - |
| Perte de valeur fondée sur des indicateurs des pertes de valeur internes et externes | 3 283 | 474 |
| Perte de valeur totale des immobilisations corporelles | 3 283 | 474 |

Restrictions

Les restrictions sur la propriété et les immobilisations corporelles données en garantie pour sécuriser les passifs s'élèvent à zéro au 31 décembre 2021 et 2020.

17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Droits d'exploitation et coûts P&E | Goodwill | Frais de développement | Autres | Immobilisations incorporelles en cours | 2021 | 2020 |
|---|-------|--|-----------------|---------------------------|-----------------|--|------------------|------------------|
| Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié | | 167 659 | 56 508 | 5 831 | 116 208 | - | 346 206 | 733 259 |
| Acquisitions | | 187 | - | 1 279 | 51 | 8 565 | 10 081 | 8 580 |
| Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises | 3 | 2 000 | 19 048 | - | 8 | - | 21 057 | 4 754 |
| Cessions | | (3 319) | - | - | (1 429) | - | (4 748) | (368 321) |
| Transferts | | - | - | 44 | 4 454 | (4 498) | - | (10) |
| Écarts de change | | 4 226 | 1 989 | 33 | 694 | (58) | 6 884 | (25 140) |
| Autres | | - | - | (53) | - | 4 727 | 4 674 | (6 914) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 170 754 | 77 545 | 7 133 | 119 986 | 8 737 | 384 154 | 346 206 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | | | | |
| Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié | | (123 580) | (41 944) | (5 689) | (77 087) | - | (248 300) | (588 583) |
| Amortissements | 8 | (1 355) | - | (286) | (8 316) | - | (9 957) | (14 758) |
| Pertes de valeur | 8, 10 | - | - | - | - | - | - | (1 875) |
| Cessions | | 3 281 | - | - | 1 412 | - | 4 693 | 334 070 |
| Transferts | | - | - | - | - | - | - | 9 |
| Écarts de change | | (3 786) | (1 664) | (33) | (544) | - | (6 027) | 17 003 |
| Autres | | - | - | (114) | (2) | - | (115) | 5 832 |
| Solde à la fin de l'exercice | | (125 440) | (43 608) | (6 122) | (84 537) | - | (259 707) | (248 300) |
| Valeur comptable au 1^{er} janvier telle que publiée | | 44 079 | 14 564 | 141 | 39 121 | - | 97 905 | 144 676 |
| Valeur comptable au 31 décembre | | 45 313 | 33 937 | 1 011 | 35 450 | 8 737 | 124 447 | 97 905 |

Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations en cours de construction pour un montant de €8.6 millions en 2021 comprennent principalement des frais de développement de logiciel (2020 : €8.1 millions).

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

En 2021, les acquisitions par regroupement d'entreprises concernent l'acquisition de droits miniers sur les carrières de Stemmer, Anna et Esther en Allemagne (€2.0 millions) et le goodwill provisoire (€19.0 millions) provenant de l'acquisition de la société de recyclage du verre Solover SAS en France. Pour les deux acquisitions en France et en Allemagne, une affectation détaillée du prix d'achat est encore en cours et sera finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition. Voir également la note 3 *Regroupements*

d'entreprises et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle.

En 2020, les acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (€4.8 millions) concernent la technologie (comprise dans les autres immobilisations incorporelles) d'Act&Sorb BVBA pour un montant de €4.1 millions et les relations avec des clients (comprises dans les autres immobilisations incorporelles) en Ukraine (Euromineral et Kurdyumovsky) pour un montant de €0.6 million.

Cessions

Au cours de l'année 2021, les entités ont effectué un nettoyage de leurs immobilisations incorporelles, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement en Europe (Norvège et Belgique).

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Au cours de l'année se terminant en décembre 2021, il n'y a pas eu de pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles, mais uniquement sur les immobilisations corporelles – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur d'actifs sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats:

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|-------------------------------------|------|--------------|---------------|
| Coûts des ventes | 8 | 1 747 | 5 699 |
| Coûts administratifs et commerciaux | 8 | 8 210 | 9 324 |
| Autres charges opérationnelles | 10 | - | 1 639 |
| Total | | 9 957 | 16 661 |

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

La valeur comptable du goodwill se présente comme suit par groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) :

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------|---------------|
| Goodwill | | | |
| Espagne | | 8 573 | 8 573 |
| Royaume-Uni | | 4 966 | 4 642 |
| France | | 1 350 | 1 350 |
| Goodwill provisionnel | | | |
| Solover (nouvelle acquisition en France) | 3 | 19 048 | - |
| Total | | 33 937 | 14 564 |

Le goodwill acquis d'un regroupement d'entreprises est affecté dès la date d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui s'attendent à bénéficier des synergies créées par le regroupement.

Une unité génératrice de trésorerie correspond à une unité d'exploitation, c'-à-d. le plus petit groupe identifiable d'actifs qui

génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une unité comprend (une collection) des sites et des facilités appartenant au même centre de profit.

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un

suivi pour des besoins de gestion interne. Un groupe d'UGT peut représenter un groupe d'usines, une entité légale, un pays, une activité opérationnelle ou un secteur opérationnel (IFRS 8). Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à un niveau qui reflète la façon dont une entité gère ses activités et auquel le goodwill serait naturellement lié. Un groupe d'UGT ne peut pas être plus grand qu'un secteur opérationnel tel que défini au paragraphe 5 d'IFRS 8 correspondant aux activités opérationnelles du Groupe, qui sont, depuis la réorganisation de 2021, identifiés comme des sous-groupes du Groupe :

- ◆ APAC
- ◆ Europe centrale et de l'Est
- ◆ Recyclage du verre
- ◆ Iberia
- ◆ Nordiques
- ◆ Amérique du Nord
- ◆ Amérique du Sud
- ◆ Europe du Sud
- ◆ Royaume-Uni
- ◆ Europe de l'Ouest

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les tests de dépréciation, la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT comprenant du goodwill est comparée à la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) est inutilisé ;
- ◆ La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- ◆ Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

Lorsque la valeur comptable d'un actif individuel ou d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré avoir subi une perte de valeur et il est déprécié à sa valeur recouvrable (perte de valeur).

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si un tel indice

existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation après impôts (sur base du coût moyen pondéré de capital (WACC)) qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les taux d'actualisation sont revus annuellement. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur base de transactions de marché récentes. Si de telles transactions ne peuvent pas être identifiées, un modèle de valorisation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés avec des multiples de valorisation, cours de bourse pour des sociétés cotées ou tout autre indicateur de juste valeur disponible.

Le Groupe effectue ses calculs de dépréciation sur base de budgets détaillés et de projections, préparés séparément pour chaque UGT du Groupe à laquelle des actifs individuels sont affectés. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour les flux de trésorerie futurs au-delà de la cinquième année.

Pour les actifs autre que le goodwill, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée auparavant ait diminué ou n'aurait plus lieu d'être. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est estimée. Une perte de valeur comptabilisée auparavant n'est reprise qu'à la suite d'une modification des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La reprise de perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable de l'actif soit augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation au 30 septembre et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être dépréciée.

Une dépréciation est déterminée pour le goodwill sur base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est associé. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Le coût moyen pondéré du capital va de 5.15 pourcents à 5.78 pourcents en valeur nominale pour les tests de dépréciation du goodwill effectués en 2021 :

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

| Taux d'actualisation pour les tests de perte de valeur | Espagne | Royaume-Uni | France |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Ratios cibles du Groupe | | | |
| % dette | 37% | 37% | 37% |
| % capitaux propres | 63% | 63% | 63% |
| Coût de la dette Sibelco | | | |
| Taux sans risque = Rt | 0.28% | 0.48% | 0.00% |
| Écart de taux de défaut (BBB) | 1.23% | 1.23% | 1.23% |
| Taux d'imposition | 25.00% | 19.00% | 26.50% |
| Coût de la dette après impôt | | | |
| | 1.13% | 1.39% | 0.90% |
| Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em | | | |
| Taux sans risque = Rt | 0.28% | 0.48% | 0.00% |
| Beta = β | 1.28 | 1.31 | 1.27 |
| Prime de taille | - | - | - |
| Prime de risque de marché = Em | 6.00% | 6.00% | 6.00% |
| WACC - nominal | | | |
| | 5.44% | 5.78% | 5.15% |

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

| Taux d'actualisation pour les tests de perte de valeur | Espagne | Royaume-Uni | France |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Ratios cibles du Groupe | | | |
| % dette | 25% | 25% | 25% |
| % capitaux propres | 75% | 75% | 75% |
| Coût de la dette Sibelco | | | |
| Taux sans risque = Rt | 0.44% | 0.47% | (0.10%) |
| Écart de taux de défaut (BBB) | 1.86% | 1.86% | 1.86% |
| Taux d'imposition | 25.00% | 19.00% | 28.00% |
| Coût de la dette après impôt | | | |
| | 1.73% | 1.89% | 1.27% |
| Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em | | | |
| Taux sans risque = Rt | 0.44% | 0.47% | (0.10%) |
| Beta = β | 1.18 | 1.19 | 1.17 |
| Prime de taille | - | - | - |
| Prime de risque de marché = Em | 6.00% | 6.00% | 6.00% |
| WACC - nominal | | | |
| | 6.05% | 6.20% | 5.49% |

Les calculs ci-dessus sont validés par comparaison avec des multiples de valorisation.

Une augmentation de 1.0 pourcent du taux utilisé pour actualiser les futurs flux de trésorerie et les valeurs terminales dans le cadre du test sur le goodwill n'aurait conduit à aucune perte de valeur

supplémentaire étant donné que la marge de manœuvre est encore suffisante. Une augmentation des taux d'inflation aurait une incidence positive sur cette marge de manœuvre, car les plans d'affaires pour les tests de dépréciation du goodwill ne tenaient pas compte des hausses d'inflation.

18. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|---------------|---------------|
| Valeur comptable au 1^{er} janvier | | 30 294 | 29 776 |
| Acquisition de Recyverre | | - | 1 470 |
| Résultat de l'exercice | | 4 825 | 3 869 |
| Dividendes | | (1 207) | (3 926) |
| Variations de taux de change | | 1 014 | (893) |
| Autres | | - | (1) |
| Valeur comptable au 31 décembre | | 34 927 | 30 294 |
| Attribuable aux: | | | |
| Participations dans des partenariats | 6 | 21 690 | 18 764 |
| Participations dans des entreprises associées | 7 | 13 237 | 11 530 |

La quote-part du Groupe dans le résultat de ses entreprises associées et co-entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élève à un bénéfice de €4.8 millions (2020 : €3.9 millions de bénéfice) – voir notes 6 *Partenariats* et 7 *Participations dans des entreprises associées*.

19. ACTIFS FINANCIERS

Non-current financial assets

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Prêts à des tiers, au coût amorti | | 167 | 13 |
| Prêts aux participations associées | 35 | 544 | 544 |
| Dérivés de change | | 1 455 | - |
| Autres | | 3 934 | 3 199 |
| Actifs financiers non courants | | 6 100 | 3 756 |

Current financial assets

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|-----------------------------------|------|--------------|--------------|
| Prêts à des tiers, au coût amorti | | 35 | 213 |
| Dérivés de change | 31 | 926 | 1 531 |
| Autres | | 40 | 89 |
| Actifs financiers courants | | 1 002 | 1 834 |

20. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | Actifs 2021 | Actifs 2020 | Passifs 2021 | Passifs 2020 | NET 2021 | NET 2020 |
|--|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations corporelles | (9 251) | (8 039) | 46 229 | 45 191 | 36 978 | 37 152 |
| Droit d'utilisation des actifs | - | (124) | 13 665 | 12 925 | 13 665 | 12 801 |
| Immobilisations incorporelles | (11 153) | (12 177) | 15 121 | 15 257 | 3 968 | 3 080 |
| Actifs financiers | (94) | (94) | 24 | 312 | (70) | 218 |
| Stocks | (4 744) | (3 779) | 1 174 | 1 073 | (3 571) | (2 706) |
| Créances clients et autres débiteurs | (2 566) | (2 536) | 1 023 | 2 230 | (1 543) | (306) |
| Emprunts et dettes financières | (2 557) | (2 309) | 1 209 | 618 | (1 348) | (1 691) |
| Obligations de location | (11 255) | (11 471) | 147 | 16 | (11 108) | (11 455) |
| Provisions | (43 994) | (36 577) | 8 839 | 7 327 | (35 155) | (29 250) |
| Engagements envers le personnel | (9 982) | (11 848) | 2 456 | - | (7 526) | (11 848) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (3 509) | (3 618) | 1 010 | 1 104 | (2 499) | (2 514) |
| Autres | (91) | (94) | 580 | 247 | 489 | 152 |
| Déficits fiscaux reportables | (59 194) | (57 944) | - | - | (59 194) | (57 944) |
| Dettes/(créances) fiscales | (158 391) | (150 613) | 91 476 | 86 299 | (66 915) | (64 314) |
| Compensation | 68 134 | 66 394 | (68 134) | (66 394) | - | - |
| Dettes/(créances) fiscales nettes | (90 257) | (84 219) | 23 342 | 19 905 | (66 915) | (64 314) |

Variations des différences temporelles au cours de l'exercice :

| <i>En milliers d'euros</i> | Solde au 31 déc. 2020 | Comptabilisé en résultats | Comptabilisé en capitaux propres/AERG | Acquis lors de regroupements d'entreprises | Désinvest- issements | Reclassements | Écarts de change | Solde au 31 déc. 2021 |
|--|--------------------------|------------------------------|---|--|-------------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| Immobilisations corporelles | 37 152 | (1 482) | 42 | 114 | - | 69 | 1 083 | 36 978 |
| Droit d'utilisation des actifs | 12 801 | 765 | - | - | - | (149) | 249 | 13 665 |
| Immobilisations incorporelles | 3 080 | 1 048 | (4) | (3) | - | 4 | (157) | 3 968 |
| Actifs financiers | 218 | (315) | 4 | - | - | 24 | - | (70) |
| Stocks | (2 706) | (797) | - | - | - | (5) | (63) | (3 571) |
| Créances clients et autres débiteurs | (306) | (880) | - | - | - | (324) | (33) | (1 543) |
| Emprunts et dettes financières | (1 691) | (120) | 399 | - | - | 12 | 53 | (1 348) |
| Obligations de location | (11 455) | 323 | - | - | - | 277 | (253) | (11 108) |
| Provisions | (29 250) | (5 347) | (335) | - | - | 84 | (307) | (35 155) |
| Engagements envers le personnel | (11 848) | 369 | 4 145 | - | - | (35) | (158) | (7 526) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (2 514) | 350 | (40) | - | - | (165) | (129) | (2 499) |
| Autres | 152 | 32 | (1) | - | - | 209 | 97 | 489 |
| Déficits fiscaux reportables | (57 944) | (2 362) | - | - | - | 1 301 | (189) | (59 194) |
| Total | (64 314) | (8 418) | 4 211 | 111 | - | 1 302 | 192 | (66 914) |

| <i>En milliers d'euros</i> | Solde au 31 déc. 2019 | Comptabilisé en résultats | Comptabilisé en capitaux propres/AERG | Acquis lors de regroupements d'entreprises | Désinvest- issements | Reclassements | Écarts de change | Solde au 31 déc. 2020 |
|--|--------------------------|------------------------------|---|--|-------------------------|----------------|---------------------|--------------------------|
| Immobilisations corporelles | 181 217 | (1 292) | - | 4 088 | (134 201) | (11 267) | (1 393) | 37 152 |
| Droit d'utilisation des actifs | - | 2 427 | - | - | - | 10 351 | 23 | 12 801 |
| Immobilisations incorporelles | (10 646) | 1 314 | - | - | 13 417 | 1 | (1 006) | 3 080 |
| Actifs financiers | (2 065) | 2 270 | - | - | - | - | 13 | 218 |
| Stocks | (6 480) | 1 656 | - | - | 2 092 | (6) | 32 | (2 706) |
| Créances clients et autres débiteurs | (1 484) | 760 | - | - | 373 | 11 | 34 | (306) |
| Emprunts et dettes financières | (90 761) | 9 609 | (21) | - | 76 806 | 2 102 | 574 | (1 691) |
| Obligations de location | - | (9 538) | - | - | - | (1 877) | (40) | (11 455) |
| Provisions | (31 242) | (129) | 46 | - | 1 155 | (67) | 987 | (29 250) |
| Engagements envers le personnel | (22 736) | 4 347 | (2 787) | - | 9 049 | - | 277 | (11 848) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (11 509) | (829) | (26) | - | 9 826 | (4) | 28 | (2 514) |
| Autres | (2 719) | 7 193 | 1 514 | - | 1 526 | (7 800) | 436 | 152 |
| Déficits fiscaux reportables | (79 217) | 653 | - | - | 20 758 | (229) | 92 | (57 944) |
| Total | (77 641) | 18 441 | (1 273) | 4 088 | 800 | (8 785) | 58 | (64 314) |

Actifs et passifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé, pour un montant de €122.6 millions, liés aux pertes fiscales et crédits d'impôt, n'ont pas été comptabilisés (2020 : €116.4 millions), parce qu'il est improbable que le Groupe disposerait

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces avantages pourraient être imputés. La majorité des pertes fiscales n'ont pas de date d'échéance légale et le délai d'expiration légal des pertes fiscales restantes est de 10 ans en moyenne.

21. OTHER NON-CURRENT ASSETS

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Garanties monétaires, au coût | 1 564 | 929 |
| Autres | 5 642 | 2 042 |
| Autres actifs non-courants | 7 206 | 2 971 |

Le total des autres actifs non courants s'élève à €7.2 millions en 2021 (€3.0 millions en 2020) et comprend des garanties monétaires, des dépôts en espèces et des avances sur redevances.

22. INVENTORIES

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Matières premières | 54 045 | 42 546 |
| Consommables | 17 882 | 13 464 |
| En cours - Traitements minéraux et industriels | 49 742 | 46 909 |
| Produits finis - Traitements minéraux et industriels | 82 157 | 73 046 |
| Marchandises | 33 246 | 28 105 |
| Pièces de rechange | 44 126 | 33 071 |
| Pertes de valeur | (53 080) | (41 882) |
| Stocks | 228 119 | 195 259 |

Le coût des matières premières et des consommables s'élève à €254.7 millions (€224.6 millions en 2020) et celui des marchandises à €93.2 millions (2020 : €62.7 millions), qui ont été comptabilisés en résultat comme charge.

Les pertes de valeur concernent les stocks à faible rotation car ils peuvent indiquer que la valeur nette de réalisation pourrait être inférieure au coût, à savoir que le stock risque de devenir obsolète avant de pouvoir être vendu. Les pertes de valeur sont déclenchées dès que le stock dépasse douze mois de production ou de volumes de ventes.

23. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Créances commerciales et autres créances courantes

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|----------------|----------------|
| Créances commerciales | | 229 711 | 199 520 |
| Pertes de valeur | 31 | (9 482) | (11 388) |
| Créances commerciales | | 220 229 | 188 132 |
| Autres créances | | 16 132 | 20 667 |
| Intérêts courus | | 29 | 34 |
| Créances d'impôt - autres que les impôts sur le résultat | | 39 387 | 21 735 |
| Montants à recevoir des contrats de construction | | 8 | 343 |
| Avances et charges constatées d'avance | | 36 015 | 33 128 |
| Garanties monétaires, au coût d'acquisition | | 193 | 210 |
| Autres actifs courants | | 597 | 702 |
| Autres créances | | 92 361 | 76 819 |
| Total | | 312 590 | 264 951 |

24. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Dépôts bancaires | 10 354 | 42 724 |
| Équivalents de trésorerie | 91 986 | 65 412 |
| Comptes courants bancaires | 203 275 | 240 384 |
| Espèces | 218 | 381 |
| Total | 305 833 | 348 901 |

Les équivalents de trésorerie comprennent tant des factures éligibles pour vente dans le cadre d'un programme d'affacturage que des chèques reçus. Le Groupe a un programme d'affacturage pour les créances facturées dans les pays suivants: Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Ce programme donne à la Société l'option de vendre ses créances éligibles à ce programme à tout moment. Etant donné cette option, les factures éligibles pour vente dans le cadre du programme d'affacturage sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie.

25. CAPITAL ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Capital et réserves

Les différents éléments du capital et des réserves et leur variation du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 sont présentés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

En milliers d'euros

| Actions ordinaires et entièrement libérées | Number | Amount |
|--|---------|------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2020 | 470 170 | 25 000 000 |
| Changements | - | - |
| Au 31 décembre 2020 | 470 170 | 25 000 000 |
| Changements | - | - |
| Au 31 décembre 2021 | 470 170 | 25 000 000 |

Capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société au 31 décembre 2021 s'élève à €25.0 millions et est composé de 470 170 actions ordinaires, toutes entièrement libérées, sans valeur nominale.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des sociétés étrangères de la Société.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour les transactions couvertes qui n'ont pas encore impacté le compte de résultats.

Réserve des actions propres

Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait 35 314 (2020: 35 314) actions de la Société. Au cours de l'exercice, pas de nouvelles actions propres n'ont été acquises.

En milliers d'euros

| Actions propres | Number | Amount |
|---|---------------|---------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2020 - modifié | 35 314 | 72 085 |
| Changements | - | - |
| Au 31 décembre 2020 - modifié | 35 314 | 72 085 |
| Changements | - | - |
| Au 31 décembre 2021 | 35 314 | 72 085 |

Dividendes

En mars 2022, un dividende de €55 millions (€117.20 par action ordinaire) a été proposé par le Conseil d'Administration, mais n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale de SCR-Sibelco N.V.-S.A. Aucun acompte sur dividende n'a été versé en 2021 ni en 2020.

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par le Groupe sur les actions de la Société, hors dividendes payés pour les actions propres, pour l'exercice clos au 31 décembre :

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Dividende finale 117.20 euro par action ordinaire en 2021 (106.00 euro par action ordinaire en 2020) | 50 965 | 46 095 |

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a pas de risques ou d'obligations liés aux plans de paiement en actions au 31 décembre 2021.

Jusqu'au moment de la déconsolidation en juin 2020, des options sur actions étaient octroyés aux cadres supérieurs et administrateurs de Covia. Elles comprenaient des unités d'actions restreintes (RSU) et des options sur actions non qualifiées (Options, et ensemble avec les RSU, les Droits).

26. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

A. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------|----------------|
| Emprunts bancaires | 17 142 | 11 803 |
| Crédits syndiqués | 28 571 | 57 143 |
| <i>Prêt syndiqué à taux fixe</i> | <i>14 286</i> | <i>28 571</i> |
| <i>Prêt syndiqué à taux variable</i> | <i>14 286</i> | <i>28 571</i> |
| Autres prêts et emprunts | 2 065 | 3 388 |
| Non courant | 47 778 | 72 333 |
| Emprunts bancaires, partie courante | 11 750 | 12 982 |
| Crédits syndiqués | 28 571 | 28 571 |
| <i>Prêt syndiqué à taux fixe, partie courante</i> | <i>14 286</i> | <i>14 286</i> |
| <i>Prêt syndiqué à taux variable, partie courante</i> | <i>14 286</i> | <i>14 286</i> |
| Autres prêts et emprunts | 767 | 432 |
| Dettes auprès des banques | 1 067 | 2 415 |
| Courant | 42 155 | 44 400 |
| Total | 89 933 | 116 733 |

Emprunts et dettes financières

Le Groupe a mis en place une facilité de crédit renouvelable syndiquée de €510 millions. Cette facilité a une date d'échéance en 2025 pour €434 millions sur les €510 millions. La différence de €76 millions arrive à échéance en 2024. Cette facilité comprend des conventions financières. Les conventions financières du Groupe ont été établies de manière à fournir une très solide réserve en cas de besoin,

que ce soit en termes de fonds de roulement, d'investissement, d'acquisitions ou de pression sur l'EBITDA. A fin décembre 2021, le Groupe respectait largement ces conventions financières.

Au 31 décembre 2021, le Groupe disposait de facilités d'emprunt consenties inutilisées pour un montant de €671 millions.

B. RÉCONCILIATION ENTRE LE SOLDE D'OUVERTURE ET LE SOLDE DE CLÔTURE DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

| <i>En milliers d'euros</i> | 2020 | Non-cashchanges | | | | 2021 |
|--------------------------------|----------------|-----------------|------------------------|------------------------------|--|----------------|
| | | Cash flows | Acquisition /disposals | Foreign exchange translation | Foreign exchange revaluation in (profit) or loss | |
| Emprunts bancaires | 24 785 | (956) | 3 654 | -670 | 2 079 | 28 891 |
| Prêts syndiqués | 85 714 | (28 571) | - | - | - | 57 143 |
| Dettes de location-financement | 64 020 | (22 350) | 25 115 | 1 633 | 1 942 | 70 358 |
| Autres emprunts | 3 819 | (1 388) | 347 | - | 65 | 2 844 |
| Découverts bancaires | 2 415 | (1 457) | - | 109 | - | 1 067 |
| Dettes brutes | 180 753 | (54 724) | 29 116 | 1 071 | 4 085 | 160 303 |

Les acquisitions d'emprunts bancaires de €3.7 millions sont liées aux emprunts de l'entité Solover SAS nouvellement acquise en France.

C. CONDITIONS ET ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

En milliers d'euros

2021

2020

| Emprunts bancaires | Taux d'intérêt nominal | Echéance | Valeur nominale | Valeur comptable | Taux d'intérêt nominal | Echéance | Valeur nominale | Valeur comptable |
|--------------------|------------------------|----------|-----------------|------------------|------------------------|----------|-----------------|------------------|
| BRL | 5.87% | 2023 | 4 113 | 4 113 | 7.95% | 2022 | 5 327 | 5 327 |
| DKK | - | - | - | - | 0.19% | 2021 | 1 343 | 1 343 |
| EUR | 0.41% | 2023 | 31 174 | 31 174 | 0.85% | 2023 | 52 920 | 52 920 |
| GBP | - | - | - | - | 0.94% | 2021 | 970 | 970 |
| INR | 9.40% | 2022 | 4 650 | 4 650 | 7.81% | 2021 | 3 681 | 3 681 |
| MYR | 3.07% | 2022 | 2 927 | 2 927 | 1.78% | 2021 | 1 401 | 1 401 |
| NOK | 0.80% | 2022 | 29 048 | 29 048 | 0.99% | 2021 | 22 819 | 22 819 |
| RUB | 8.60% | 2022 | 9 034 | 9 034 | 8.06% | 2021 | 4 534 | 4 534 |
| SEK | - | - | - | - | 0.92% | 2021 | 6 565 | 6 565 |
| THB | 2.13% | 2022 | 8 003 | 8 003 | 1.81% | 2021 | 5 868 | 5 868 |
| TRY | 20.21% | 2022 | 984 | 984 | 9.45% | 2021 | 6 614 | 6 614 |
| TWD | - | - | - | - | 1.56% | 2021 | 874 | 874 |
| Total | | | 89 933 | 89 933 | | | 112 914 | 112 914 |

En milliers d'euros

| | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
|--|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Prêts avec des parties non financières | - | - | 3 819 | 3 819 |
| Autre | 2 833 | 2 833 | - | - |
| Total | 89 933 | 89 933 | 116 733 | 116 733 |

27. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les filiales du Groupe Sibelco maintiennent des plans de retraite et d'autres avantages à long terme dans plusieurs pays où le Groupe est actif.

Régimes à prestations définies

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni représente 67 pourcents des engagements au 31 décembre 2021. Le régime de retraite Sibelco UK Final Salary Pension Scheme est fermé aux nouveaux adhérents et aux provisionnements futurs. Tous les anciens membres actifs du régime de retraite sont entrés dans une nouvelle section à cotisations définies du plan à partir du 1^{er} janvier 2014, tandis que tous les nouveaux employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2003 ont accédé à un régime distinct à cotisations définies. Ce régime est officiellement géré par un acte et des règles consolidé de fiducie, qui assurent la ségrégation des actifs du plan par rapport à ceux des employeurs qui le financent. Le régime dispose d'un objectif de financement légal afin de garantir qu'il dispose d'actifs suffisants et adéquats pour couvrir les provisions techniques (Pension Act 2004). Les engagements sont soumis à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'inflation et à un risque démographique (mortalité, rotation du personnel). Les actifs sont exposés à un risque de taux d'intérêt, un risque de marché et un risque de crédit. Le fiduciaire a approuvé une allocation stratégique des actifs pour la section à prestations définies du plan.

La dernière évaluation triennale est finalisée en 2021 sur base des résultats du plan au 31 décembre 2019. Etant donné que la valeur des actifs du plan britannique était inférieure aux provisions techniques du fiduciaire, un plan de redressement a été convenu entre les sociétés contributives et les fiduciaires du plan afin d'éliminer les écarts par le versement de cotisations supplémentaires. L'objectif est d'éliminer le déficit pour le 31 décembre 2025, grâce à des cotisations à hauteur de £10.62 millions en 2020, avec une augmentation systématique d'environ 1.55 pourcent au premier janvier des années ultérieures jusque 2022. D'autres cotisations au déficit sont payables à hauteur de £8 millions en 2023, £6.09 millions en 2024 et £6.15 millions en 2025. Cette contribution concerne un supplément à la cotisation annuelle au plan de £0.35 million et aux primes de prélèvement du PPF.

L'arrêt de l'accumulation future limitera la croissance future de l'obligation de prestations définies. Les points de déclenchement conçus par le régime remplaceront automatiquement les actifs de croissance par des actifs de contrepartie lorsque leur valeur aura atteint des objectifs préétablis.

Europe (hors le Royaume-Uni)

Les plans européens (hors le Royaume-Uni) représentent 31 pourcents des engagements au 31 décembre 2021.

Les principaux régimes à prestations définies existent aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, représentant respectivement 19 pourcents,

4 pourcents et 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2021. Tous les plans sont établis conformément aux pratiques courantes et les dispositions légales de chaque pays. Ces régimes offrent généralement tous des prestations liées à l'ancienneté et au salaire en fin de carrière. Les plans aux Pays-Bas sont assurés et fermés aux nouveaux adhérents et au provisionnement futur. En Allemagne, il s'agit principalement de régimes de retraite par répartition fermés et non financés qui couvrent les membres actifs, les membres différés et les retraités. En Suède, il s'agit du régime à prestations définies ITP2 non financé qui couvre les membres actifs, les membres différés et les retraités.

Les régimes à cotisations définies belges sont légalement tenus à des taux de rendement minimum garantis par l'employeur. Ces régimes ont été classés en tant que des régimes à prestations définies en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de rendement minimum garanti sur une base annuelle est lié à la moyenne sur 24 mois des rendements des obligations émises par l'État belge (OLO 10Y). Les taux minimaux ne peuvent cependant pas être inférieurs à 1.75 pourcents et supérieurs à 3.75 pourcents. Pour 2016 à 2020, le taux garanti de rendement minimum est de 1.75 pourcents sur les cotisations de l'employeur et les cotisations des salariés. Les taux précédents (3.25 pourcents sur les cotisations d'employeur et 3.75 pourcents sur les cotisations des salariés) continuent de s'appliquer aux cotisations passées cumulées dans l'assurance du Groupe au 31 décembre 2015. Le passif net s'élève à €2.5 millions au 31 décembre 2021 (€2.5 millions au 31 décembre 2020).

En Italie, France, Pologne, Turquie et en Grèce, les prestations correspondent aux prestations de retraite obligatoires de type à prestations définies.

Asie et Australie

L'Australie représente 1 pourcent des engagements au 31 décembre 2021. Le plan australien de pension à prestations définies exige le versement de cotisations à un fonds géré séparément. Il n'y a qu'un petit nombre de retraités qui participent au régime.

Le Groupe dispose de plans de retraite complémentaires à Taiwan. Le plan est fermé aux nouveaux entrants.

Les passifs renseignés pour la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Corée concernent principalement des plans de retraite obligatoire de type prestations définies.

Les passifs en Asie représentent au total 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2021.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des plans de prépension, principalement en Belgique.

Autres avantages à long terme

En 2011, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place des plans d'incitation à long terme (ILT) pour un certain nombre de dirigeants clés. Actuellement, les plans ILT de 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 sont encore en cours avec des versements potentiels, dans

les années futures, basés sur l'évolution des ratios financiers. Fin 2021, la provision pour tous ces plans s'élevait à €15.3 millions.

Les autres avantages à long terme sont essentiellement les « Plans Jubilé » (4) aux Pays-Bas.

Explication des montants dans les états financiers

Passifs au titre des prestations définies

| | 2021 | | | | 2020 | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
| Valeur actualisée des obligations financées | 418 931 | - | - | 418 931 | 425 124 | - | - | 425 124 |
| Juste valeur des actifs du plan | (401 329) | - | - | (401 329) | (372 551) | - | - | (372 551) |
| Valeur actualisée des obligations financées nettes | 17 602 | - | - | 17 602 | 52 573 | - | - | 52 573 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | 15 668 | 802 | 16 228 | 32 698 | 16 181 | 999 | 3 436 | 20 616 |
| Reclassement des passifs destinés à la vente | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des passifs (actifs) des prestations définies | 33 270 | 802 | 16 228 | 50 300 | 68 754 | 999 | 3 436 | 73 189 |
| Passifs | 46 292 | 802 | 16 228 | 63 322 | 68 754 | 999 | 3 436 | 73 189 |
| (Actifs) | (13 022) | - | - | (13 022) | - | - | - | - |
| Passifs nets au 31 décembre | 33 270 | 802 | 16 228 | 50 300 | 68 754 | 999 | 3 436 | 73 189 |

Variations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées dans l'état de la situation financière

| | 2021 | | | | 2020 | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
| Au 1^{er} janvier | 68 755 | 998 | 3 436 | 73 189 | 125 464 | 965 | 5 605 | 132 034 |
| Contributions de l'employeur | (18 880) | (198) | (736) | (19 814) | (17 758) | (224) | (498) | (18 480) |
| Charges comptabilisées au compte de résultats | 4 669 | 2 | 13 530 | 18 201 | 5 199 | 266 | 121 | 5 586 |
| Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global | (21 980) | - | - | (21 980) | 10 067 | - | - | 10 067 |
| Regroupements d'entreprises, cessions | - | - | - | - | (50 925) | - | (1 367) | (52 292) |
| Autres variations | (13) | - | - | (13) | 395 | (9) | (432) | (46) |
| Écarts de change | 721 | - | (1) | 720 | (3 687) | - | 7 | (3 680) |
| Au 31 décembre | 33 272 | 802 | 16 229 | 50 303 | 68 755 | 998 | 3 436 | 73 189 |

Variation de la valeur actualisée des passifs au titre des prestations définies

En milliers d'euros

2021

2020

| Note | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---------------|----------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier | 441 346 | 998 | 3 582 | 445 926 | 624 577 | 942 | 5 751 | 631 270 |
| Coûts des services rendus | 3 611 | 10 | 13 513 | 17 134 | 4 937 | 14 | 219 | 5 170 |
| Charge d'intérêts | 13 4 919 | (1) | 12 | 4 930 | 9 883 | (1) | 15 | 9 897 |
| Avantages payés | (14 135) | (198) | (736) | (15 069) | (28 048) | (224) | (498) | (28 770) |
| Écarts actuariels | (21 099) | 50 | 5 | (21 044) | 51 568 | (56) | (73) | 51 439 |
| Coûts des services passés | (98) | (57) | - | (155) | 131 | 309 | - | 440 |
| Pertes/(bénéfices) sur réductions | - | - | - | - | (2 115) | - | (40) | (2 155) |
| Regroupements d'entreprises, cessions | - | - | - | - | (198 945) | - | (1 367) | (200 312) |
| Autres variations | (54) | - | - | (54) | 371 | 14 | (432) | (47) |
| Écarts de change | 20 109 | - | (1) | 20 108 | (21 013) | - | 7 | (21 006) |
| Au 31 décembre | 434 599 | 802 | 16 375 | 451 776 | 441 346 | 998 | 3 582 | 445 926 |

Le total des passifs au titre des prestations définies («DBO») a augmenté de €5.9 millions, en raison de l'augmentation des autres avantages, partiellement compensée par la diminution des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat.

L'augmentation des autres prestations est due à l'augmentation du coût des services, dont €13.4 millions sont liés aux plans d'incitation à long terme (ILT).

La diminution de la DBO sur les avantages postérieurs à l'emploi est principalement due à l'effet positif des gains actuariels (€21 millions) et des avantages payés (€14.1 millions), partiellement compensés par le charge d'intérêts et le coût des services rendus en 2021 (€8.5 millions) et l'effet négatif des écarts de change (€20.1 millions), qui sont principalement liées à l'évolution de la devise GBP.

Détail des écarts actuariels pour 2021:

En milliers d'euros

2021

2020

| | | |
|--|-----------------|---------------|
| Ajustements liées à l'expérience | 136 | 2 184 |
| Variations des hypothèses démographiques | 1 855 | (2 857) |
| Variations des hypothèses financières | (23 034) | 52 113 |
| Total | (21 043) | 51 440 |

Le total des écarts actuariels sur les obligations à prestations définies s'est élevé à €21 millions, principalement issus de la variation d'hypothèses financières (€23 millions) au Royaume-Uni. A cela

s'ajoutent les gains et pertes actuariels totaux sur la juste valeur des actifs du régime (€0.9 millions).

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En milliers d'euros

2021

2020

| | Note | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
|---|------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------|
| Au 1^{er} janvier | | (372 592) | (1) | (146) | (372 739) | (499 113) | 23 | (146) | (499 236) |
| Rendement des actifs du régime | 13 | (4 222) | - | - | (4 222) | (8 036) | - | - | (8 036) |
| Ecart actuariels | | (881) | - | - | (881) | (41 501) | - | - | (41 501) |
| Coûts administratifs | | 459 | - | - | 459 | 526 | - | - | 526 |
| Actifs distribués pour liquidations d'engagements | | - | - | - | - | (127) | - | - | (127) |
| Contributions de l'employeur et de l'employé | | (19 016) | (189) | (737) | (19 942) | (17 440) | (210) | (490) | (18 140) |
| Avantages payés | | 14 271 | 189 | 737 | 15 197 | 27 729 | 210 | 490 | 28 429 |
| Regroupements d'entreprises, cessions | | - | - | - | - | 148 020 | - | - | 148 020 |
| Autres variations | | 41 | - | - | 41 | 24 | (24) | - | - |
| Écart de change | | (19 388) | - | - | (19 388) | 17 326 | - | - | 17 326 |
| Au 31 décembre | | (401 328) | (1) | (146) | (401 475) | (372 592) | (1) | (146) | (372 739) |

L'augmentation des actifs du régime sur les avantages postérieurs à l'emploi est principalement due au rendement actuel des actifs du régime (€5.1 millions), aux contributions versées (€19 millions) et à l'effet positif des écarts de change (€19.4 millions; évolution en GBP), partiellement compensés par les avantages payés (€14.3 millions).

Charge comptabilisée dans le compte de résultats

En milliers d'euros

2021

2020

| | Note | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
|---|------|----------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------|------------|--------------|
| Coûts des services rendus de la période (nets des contributions de l'employé) | 12 | 3 611 | 10 | 13 513 | 17 134 | 4 937 | 14 | 219 | 5 170 |
| Coûts administratifs | 12 | 459 | - | - | 459 | 526 | - | - | 526 |
| Coût d'intérêt | 13 | 4 919 | (1) | 12 | 4 930 | 9 883 | (1) | 15 | 9 897 |
| Rendement des actifs du régime | 13 | (4 222) | - | - | (4 222) | (8 036) | - | - | (8 036) |
| Ecart actuariels comptabilisés au cours de l'exercice | 12 | N/A | 50 | 5 | 55 | N/A | (56) | (73) | (129) |
| Coûts des services passés | 12 | (98) | (57) | - | (155) | 131 | 309 | - | 440 |
| (Profits)/pertes sur réductions et règlements | 12 | - | - | - | - | (2 242) | - | (40) | (2 282) |
| Total | | 4 669 | 2 | 13 530 | 18 201 | 5 199 | 266 | 121 | 5 586 |

Commentaire concernant les avantages postérieurs à l'emploi

En 2021, les passifs au titre des prestations définies sur les avantages postérieurs à l'emploi ont diminué et les actifs du régime ont

augmenté. La situation de capitalisation, c'est-à-dire le ratio entre les actifs du régime et les obligations au titre des prestations définies, a augmenté de façon significative à 92 pourcents (2020: 84 pourcents).

Prestations attendues

| <i>En milliers d'euros</i> | Avantages postérieurs à l'emploi | Indemnités de fin de carrière | Autres | Total |
|---|----------------------------------|-------------------------------|--------|--------|
| Prestations attendues dans l'année | 15 163 | 174 | 541 | 15 879 |
| Prestations attendues entre 2 et 5 ans | 64 360 | 597 | 15 247 | 80 203 |
| Prestations attendues entre 6 et 10 ans | 91 032 | 97 | 387 | 91 516 |

Ventilation de la juste valeur des actifs des régimes

La moyenne pondérée des actifs par catégories d'actifs est présentée ci-dessous (71 pourcents des actifs sont cotés):

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Obligations d'État | 0.16% | 0.15% |
| Instruments de capitaux propres | 7.55% | 5.35% |
| Trésorerie | 0.31% | 2.44% |
| Biens immobiliers | 0.07% | 0.07% |
| Contrats d'assurances | 23.13% | 25.66% |
| Autres | 68.77% | 66.32% |
| Total | 100.00% | 100.00% |

Parmi les actifs du régime, il n'y a pas d'instruments de capitaux propres du Groupe ni de biens immobiliers occupés par le Groupe. Le rendement actuel des actifs des régimes en 2021 s'élève à €5.1 millions ou 1.4 pourcents (2020 : €49.5 millions ou 9.9 pourcents).

Principales hypothèses actuarielles

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées):

| | 2021 | 2020 |
|---|-------|-------|
| Taux d'actualisation | 1.67% | 1.08% |
| Taux d'augmentation des salaires | 3.03% | 2.67% |
| Taux d'inflation | 2.70% | 2.10% |
| Taux attendus d'accroissement des retraites | 2.67% | 2.78% |

Le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation sont pondérés par l'obligation à prestations définies, et le taux d'accroissement des retraites est pondéré par les obligations au titre des prestations définies des plans de retraite au lieu d'un capital unique lors la retraite.

La meilleure estimation possible des cotisations de l'employeur prévues pour le Groupe en 2022 s'élève à €18 millions (2021: €17.4 millions).

La durée moyenne des obligations au titre des prestations définies est de 16 ans en fin d'exercice (2020: 16 ans).

Analyse de sensibilité

Une variation de 0.25 pourcent des hypothèses actuarielles aurait l'impact suivant:

En milliers d'euros

| Taux d'actualisation | 2021 | | 2020 | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| | Augmentation de 25 points de base | Diminution de 25 points de base | Augmentation de 25 points de base | Diminution de 25 points de base |
| Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution) | (628) | 683 | (727) | 787 |
| Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution) | (16514) | 17 616 | (17 293) | 18 472 |
| Taux d'inflation | Augmentation de 25 points de base | Diminution de 25 points de base | Augmentation de 25 points de base | Diminution de 25 points de base |
| Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution) | (170) | 169 | (240) | 226 |
| Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution) | 9 072 | (8 991) | 10 088 | (9 802) |

Les analyses de sensibilité sont fondées sur le changement d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses restent inchangées. En pratique, une telle situation est improbable, et des corrélations peuvent survenir entre les variations de plusieurs hypothèses. Afin de calculer la sensibilité des obligations au titre de prestations définies

aux hypothèses actuarielles significatives, nous avons appliqué la même méthode (valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fin d'exercice) que pour calculer les passifs de pension comptabilisés dans l'état de la situation financière.

28. PROVISIONS

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Garanties et contrats déficitaires | Restructuration | Remise en état des sites et démantèlement d'actifs | Pénalités, litiges et autres | 2021 | 2020 |
|--|----------|--|-----------------|---|------------------------------------|-----------------|------------------|
| Solde au 1^{er} janvier | | 253 | 8 036 | 281 413 | 14 384 | 304 086 | 396 606 |
| Variations par le biais du compte de résultats | | (196) | 26 063 | 1 502 | (1 077) | 26 292 | 19 915 |
| Provisions additionnelles | 8, 9, 10 | 35 | 29 409 | 3 487 | 3 637 | 36 568 | 20 629 |
| Reprise des montants non utilisés | 8, 9, 10 | (231) | (3 347) | (8 583) | (4 814) | (16 975) | (15 564) |
| Révisions liées au changement du taux d'actualisation et du taux inflation | 13 | - | - | (568) | 100 | (468) | 7 270 |
| Désactualisation | 13 | - | - | 7 167 | - | 7 167 | 7 581 |
| Autres variations | | 12 | (3 696) | (12 351) | (979) | (17 013) | (112 436) |
| Regroupements d'entreprises | 3 | - | - | 272 | 133 | 406 | 114 |
| Cessions | | - | - | - | - | - | (92 466) |
| Provisions additionnelles (variation du composant d'actif) | 16 | - | - | 1 640 | - | 1 640 | 39 314 |
| Provisions utilisées au cours de l'exercice | | - | (3 795) | (14 860) | (1 332) | (19 987) | (45 424) |
| Écarts de change | | 12 | 99 | 2 973 | (38) | 3 047 | (8 230) |
| Transferts | | - | - | 279 | 258 | 537 | (2 623) |
| Reclassifications vers passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente | 11 | - | - | (2 656) | - | (2 656) | (3 121) |
| Solde ou 31 décembre | | 69 | 30 403 | 270 564 | 12 328 | 313 364 | 304 086 |
| Courant | | - | 27 695 | 21 033 | 10 430 | 59 158 | 41 220 |
| Non-courant | | 69 | 2 709 | 249 530 | 1 898 | 254 205 | 262 866 |

Restructuration

L'augmentation des provisions pour plans de restructuration de €29.4 millions d'euros est principalement liée à la mise en œuvre de la vision Sibelco 2025 – voir note 10 *Autres charges opérationnelles*.

Remise en état des sites et démantèlement

Le Groupe est soumis à de nombreuses obligations environnementales dans les différents pays où il est actif, en ce compris la remise en état de sites et de carrières et le démantèlement des unités d'exploitation. Afin de respecter ces réglementations, le Groupe a encouru d'importantes charges et a comptabilisé des provisions.

L'obligation de remettre en état l'environnement ou de démantèlement d'un actif est comptabilisée intégralement comme provision au moment du début des opérations. Lorsque la provision découle de la comptabilisation initiale d'un actif, le débit correspondant est considéré comme faisant partie du coût de l'actif associé et n'est pas comptabilisé immédiatement en résultat, mais progressivement par le

biais de l'amortissement de l'actif associé. Les variations d'estimation de la provision sont généralement ajustées par rapport à la valeur comptable de l'actif.

Les incertitudes les plus importantes entourant l'estimation de la provision sont les dépenses futures à encourir, en raison de la nature à long terme du passif. La provision est évaluée selon la meilleure estimation des coûts à encourir. Cette évaluation considère la valeur-temps de l'argent, si significative. La meilleure estimation est généralement basée sur le coût le plus probable de fermeture de mine et tient compte d'incertitudes au niveau des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation utilisé pour évaluer la provision.

En particulier, le Groupe suppose que ses carrières seront remises en état au moyen des technologies et matériaux actuels. Les provisions correspondantes ont été calculées sur base d'une augmentation future des prix et de facteurs d'actualisation.

| | Devise | Taux d'actualisation 10Y | Taux d'inflation |
|-------------|--------|--------------------------|------------------|
| Australie | AUD | 3.23 | 2.06 |
| Belgique | EUR | 1.86 | 1.82 |
| Brésil | BRL | 10.06 | 3.50 |
| Canada | CAD | 3.02 | 2.01 |
| Finlande | EUR | 1.77 | 1.72 |
| France | EUR | 1.87 | 1.46 |
| Allemagne | EUR | 1.59 | 1.97 |
| Italie | EUR | 2.76 | 1.10 |
| Malaisie | MYR | 4.91 | 2.00 |
| Mexique | MXN | 8.09 | 3.09 |
| Pays-Bas | EUR | 1.69 | 1.63 |
| Norvège | NOK | 3.08 | 2.08 |
| Portugal | EUR | 2.25 | 1.28 |
| Russie | RUB | 8.52 | 3.87 |
| Espagne | EUR | 2.28 | 1.53 |
| Suède | SEK | 2.15 | 1.68 |
| Turquie | TRY | 16.51 | 11.33 |
| Royaume-Uni | GBP | 2.48 | 1.98 |
| Ukraine | UAH | 14.63 | 5.59 |
| États Unis | USD | 3.15 | 2.38 |

Le calcul de l'estimation des dépenses à encourir est assez difficile. Les évolutions technologiques peuvent réduire le coût final de fermeture de mine et peuvent également avoir un impact sur le calendrier en prolongeant les recouvrements attendus existants des réserves. L'estimation est mise à jour à chaque date de clôture.

Nos installations gérées, qu'elles soient actives ou inactives, sont tenues de prévoir des plans de fermeture. Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Par ailleurs une nouvelle procédure de développement durable a été mise en œuvre. Elle se concentre sur la planification des fermetures, l'estimation des coûts et les objectifs de fermeture sur les actifs d'exploitation. L'intégration de la planification de la fermeture dès les premières étapes du développement d'un projet et tout au long de la durée de vie d'un actif nous permet de laisser un héritage positif de développement durable, de minimiser les impacts financiers et de nous assurer de répondre aux attentes des parties prenantes. Les plans de fermeture fournissent une base pour l'estimation des coûts financiers de fermeture et les provisions comptables associées de fermeture et remise en état.

Les plans de fermeture sont revus selon la fréquence suivante:

- ◆ Tous les 5 ans, ou ;
- ◆ Lorsque des changements significatifs se produisent:
 - au niveau de l'exploitation,
 - au niveau des dispositions réglementaires locales ou des obligations implicites,
 - au niveau des intérêts des parties prenantes ou de l'environnement local qui:
 - mettent en péril la viabilité à long terme du Groupe (durée de vie attendue de l'exploitation), ou
 - en cas de renouvellement des risques ou de prolongation des droits et permis d'exploitation nécessaires, ou; d'exploitation nécessaires, ou;
- ◆ Tous les ans, lorsque l'exploitation a une durée de vie attendue inférieure à 5 ans.

Dans le courant de 2021, les meilleures estimations des plans de fermeture ont été revues et ajustées, entraînant des provisions additionnelles pour un montant de €3.5 millions dans le compte de résultats, une augmentation de la composante actif de €1.6 millions et une reprise de provisions pour €8.6 millions. Les impacts principaux de ces ajouts et reprises sont situés en Europe. Le détricotage et

la variation du taux d'actualisation et du taux d'inflation sont des impacts non monétaires sur la provision et s'élèvent à €7.1 millions et €0.6 millions, répartis sur plusieurs sociétés du Groupe Sibelco. L'utilisation de la provision de remise en état et de démantèlement, pour un montant de €14.9 millions, est essentiellement liée à l'Europe et l'Australie.

Passifs éventuels

Le Groupe a différents passifs éventuels. Ils sont décrits à la note 34 *Passifs éventuels*.

Pénalités, litiges et autres

Les provisions pour pénalités, litiges légaux et autres litiges concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Sud. Il comprend les additions de €3.6 millions qui concernent principalement les provisions de droits d'émission chez la Belgique. Au cours de l'année 2021, le Groupe a repris plusieurs provisions pour un total de €4.8 millions d'euros, consistant en diverses réclamations et litiges principalement en Europe.

29. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Dettes commerciales et autres dettes non courantes

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|------|------------|
| Considérations différées des acquisitions | | - | 167 |
| Autres dettes | | - | 395 |
| Dettes commerciales et autres dettes non-courantes | 31 | - | 562 |

Dettes commerciales et autres dettes courantes

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|----------------|----------------|
| Dettes commerciales | | 209 884 | 165 000 |
| Produits différés et avances | | 3 731 | 3 233 |
| Autres dettes | | 66 824 | 54 824 |
| Intérêts à payer | | 100 | 70 |
| Dettes d'impôt autres que l'impôt sur le résultat | | 25 035 | 18 714 |
| Autres | | 29 420 | 18 487 |
| Dettes commerciales et autres dettes courantes | 31 | 334 993 | 260 328 |

30. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs non courants

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|--------------|--------------|
| Couverture de flux de trésorerie, juste valeur négative | 31 | 21 | - |
| Instruments financiers dérivés | | 21 | - |
| Subventions publiques | | 3 173 | 1 499 |
| Autres passifs non-courants | | 27 | 1 230 |
| Autres passifs non-courants | | 3 222 | 2 729 |

Les autres passifs non courants du Groupe s'élèvent à €3.2 millions, par rapport à €2.7 millions en 2020. L'augmentation porte

principalement sur les subventions publiques pour notre nouvelle usine de recyclage à Genk, Belgique.

Autres passifs courants

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|---------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Autres, juste valeur négative | 31 | 1 101 | 798 |
| Instruments financiers dérivés | | 1 101 | 798 |
| Autres passifs courants | | 5 447 | 1 231 |
| Autres passifs courants | | 6 548 | 2 028 |

Les autres passifs courants du Groupe s'élèvent à €6.5 millions (2020: €2.0 millions) et se composent pour l'essentiel d'instruments dérivés

à la juste valeur pour la couverture du risque opérationnel et d'un acompte pour l'actif détenu en vue de la vente en Indonésie.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir l'exposition aux variations des taux de change et d'intérêt. Certaines couvertures sont qualifiées pour la comptabilité de couverture, d'autres instruments sont traités comme des instruments autonomes détenus à des fins de transaction afin de couvrir des actifs et passifs financiers en devises étrangères conformément à la politique de change du Groupe.

Le Groupe a décidé de fixer le taux d'intérêt pour la majorité de ses dettes financières. À la suite de cette décision, le risque d'intérêt est couvert par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée.

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

À la date de clôture, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit. La valeur comptable de chaque actif financier représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Pertes de valeur

Le Groupe applique un pourcentage de provisionnement sur des compartiments spécifiques afin de déterminer la perte de valeur totale sur les créances commerciales. Les pourcentages utilisés sont 1 pourcent pour les créances non échues ; 3 pourcents pour les créances échues entre 0-90 jours ; 50 pourcents pour les créances échues entre 91 jours et un an et 100 pourcents pour les créances échues depuis plus d'un an. Ils sont déterminés sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues qui comprend des données historiques et prend en compte les effets du Covid-19. Le bilan âgé des créances commerciales à la date de clôture s'établit comme suit:

En milliers d'euros

Note

2021

2020

| | | Brut | Perte de valeur | Brut | Perte de valeur |
|------------------------------|----|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Non échues | | 286 850 | 3 039 | 236 270 | 3 854 |
| Échues 0 - 90 jours | | 31 294 | 966 | 21 321 | 654 |
| Échues 91 jours - 1 an | | 2 698 | 1 489 | 1 587 | 1 210 |
| Échues depuis plus d'un an | | 4 588 | 4 588 | 6 005 | 6 005 |
| Créances commerciales | 23 | 325 430 | 10 082 | 265 183 | 11 724 |

Le Groupe estime que, hors les éléments mentionnés ci-dessus, aucune provision supplémentaire pour dépréciation n'est nécessaire concernant les créances commerciales non échues.

Les dépréciations des créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de la période:

En milliers d'euros

Note

2021

2020

| | | | | |
|---|----|--|---------------|---------------|
| Solde au 1^{er} janvier | | | 11 724 | 15 735 |
| Pertes de valeur comptabilisées | 8 | | (770) | 4 994 |
| Utilisation au cours de la période | | | (858) | (2 502) |
| Écarts de change | | | (20) | (475) |
| Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente | | | - | 61 |
| Changements de périmètre de consolidation | | | 7 | (6 090) |
| Solde au 31 décembre | 23 | | 10 082 | 11 724 |

La perte de valeur totale reprise s'est élevée à €0.8 million, dont €0.1 million a été comptabilisé en tant que charges commerciales, administratives et générales, €0.1 million en tant que coût des ventes (frais de production) et €1 million est lié à une reprise dans les autres

opérations – voir note 8 *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires*, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'étalent comme suit, y compris les paiements d'intérêt estimés, mais hors impact des accords de compensation:

2021

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | À moins d'un an | 1- 5 ans | À plus de cinq ans |
|---|------|------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Prêts bancaires | 26 | 28 891 | (28 891) | (10 902) | (17 989) | - |
| Prêt syndiqué amortissable | 26 | 57 143 | (57 443) | (28 801) | (28 642) | - |
| Obligations de location | 26 | 70 358 | (74 937) | (19 118) | (43 195) | (12 625) |
| Autres emprunts | 26 | 2 832 | (2 832) | (767) | (2 065) | - |
| Dettes auprès des banques | 26 | 1 067 | (1 067) | (1 067) | - | - |
| Total | | 160 291 | (165 170) | (60 654) | (91 891) | (12 625) |
| Derivative financial liabilities | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt - comptabilité de couverture | 30 | 21 | (21) | - | (21) | - |
| Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture | 30 | 1 101 | (1 361) | (1 361) | - | - |
| Sortie de trésorerie | | - | (88 226) | (88 226) | - | - |
| Entrée de trésorerie | | - | 86 865 | 86 865 | - | - |
| Total | | 1 123 | (1 382) | (1 361) | (21) | - |
| Autres passifs financiers | | | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 29 | 334 993 | (334 993) | (334 993) | - | - |
| Total | | 334 993 | (334 993) | (334 993) | - | - |

2020

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | À moins d'un an | 1- 5 ans | À plus de cinq ans |
|---|------|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Prêts bancaires | 26 | 24 785 | (24 785) | (10 868) | (13 917) | - |
| Prêt syndiqué amortissable | 26 | 85 714 | (86 339) | (28 960) | (57 378) | - |
| Obligations de location | 26 | 64 020 | 68 819 | (18 142) | (30 470) | (20 207) |
| Autres emprunts | 26 | 3 819 | (3 797) | (401) | (3 396) | - |
| Dettes auprès des banques | 26 | 2 415 | (2 415) | (2 415) | - | - |
| Total | | 180 753 | (48 517) | (60 785) | (105 162) | (20 207) |
| Passifs financiers dérivés | | | | | | |
| Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture | 30 | 798 | (750) | (750) | - | - |
| Sortie de trésorerie | | - | (33 258) | (33 258) | - | - |
| Entrée de trésorerie | | - | 32 508 | 32 508 | - | - |
| Total | | 798 | (750) | (750) | - | - |
| Autres passifs financiers | | | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 29 | 266 289 | (266 289) | (265 727) | (562) | - |
| Total | | 266 289 | (266 289) | (265 727) | (562) | - |

Le tableau suivant indique la période au cours de laquelle les flux de trésorerie associés aux produits dérivés qui sont des couvertures de

flux de trésorerie devraient se produire. Ils seront recyclés par le biais de profits ou de pertes au cours des mêmes périodes

2021

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | À moins d'un an | 1- 5 ans | À plus de cinq ans |
|---|------|------------------|---------------------------------|-----------------|--------------|--------------------|
| Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme: | | | | | | |
| Actifs - contrats de change à terme | 19 | 1.455 | - | - | 1.455 | - |
| Passifs - IRS | 30 | 21 | - | - | 21 | - |
| Total | | 1.476 | - | - | 1.476 | - |

2020

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | À moins d'un an | 1- 5 ans | À plus de cinq ans |
|---|------|------------------|---------------------------------|-----------------|----------|--------------------|
| Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme: | | | | | | |
| Actifs - contrats de change à terme | 19 | - | - | - | - | - |
| Passifs - IRS | 30 | - | - | - | - | - |
| Total | | - | - | - | - | - |

En décembre 2021, le Groupe a introduit de nouveaux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'émission obligataire prévue hautement probable pour un montant nominal total d'environ €300 million. Le Groupe a désigné ces swaps de taux d'intérêt comme des couvertures de flux de trésorerie. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt seront présentées dans les autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture des flux de trésorerie. Après l'émission de l'obligation, les montants accumulés dans les capitaux propres seront reclassés en résultat, sur une base linéaire, dans la même période au cours de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus couverts affectent le résultat (c'est-à-dire la durée de vie de l'obligation), en ajustant les charges d'intérêts. Le Groupe Sibelco est exposé au risque de taux d'intérêt (la variabilité du rendement de l'émission d'obligations à taux fixe prévue causée par la fluctuation du taux d'intérêt à long terme) pour la période entre le début du processus d'émission des obligations et l'émission effective. Ces

swaps de taux d'intérêt couvriront ce risque de taux d'intérêt avec un ratio de couverture de 1:1 sur une base notionnelle actuelle.

Risque de change Exposition au risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle respective des entités du Groupe, principalement le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP), mais également le dollar australien (AUD). Ces transactions sont principalement libellées en EUR et en USD.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change conformément à la politique de gestion du risque de change telle que décrite dans la note 2 Gestion des risques financiers.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants nominaux, est la suivante:

Analyse de sensibilité

| En milliers d'euros | 2021 | | | | | 2020 | | | | |
|--|----------------|-----------------|--------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|------------|-----------------|----------------|
| | EUR | USD | GBP | AUD | Other | EUR | USD | GBP | AUD | Other |
| Risque transactionnel | | | | | | | | | | |
| Créances clients, autres débiteurs et trésorerie/équivalents de trésorerie | 26 080 | 4 083 | (36 652) | (83 266) | - | 15 718 | 30 823 | (123 832) | (38 403) | (2 884) |
| Emprunts et dettes financières | (4 819) | 1 871 | 39 165 | - | - | (4 939) | 1 053 | 124 356 | - | 49 538 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (29 788) | (37 332) | (104) | 69 | - | (17 784) | (19 859) | (309) | (31) | (3 571) |
| Exposition brute du bilan | (8 527) | (31 378) | 2 409 | (83 198) | - | (7 006) | 12 016 | 215 | (38 434) | 43 082 |
| Contrats de change à terme | 8 698 | 31 085 | (1 289) | 78 089 | - | 1 414 | 7 130 | - | 38 186 | (46 355) |
| Total | 170 | (294) | 1 120 | (5 109) | - | (5 592) | 19 146 | 215 | (248) | (3 273) |
| Risque économique | | | | | | | | | | |
| Ventes/créances prévisionnelles | - | - | - | - | 10 567 | - | - | - | - | 7 097 |
| Achats prévisionnels | - | - | - | - | - | - | (12 224) | - | - | - |
| Exposition brute | - | - | - | - | 10 567 | - | (12 224) | - | - | 7 097 |
| Contrats de change à terme | - | - | - | - | (10 567) | - | 12 224 | - | - | (7 097) |
| Total | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Une variation de 10.0 pourcents de l'euro par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait un impact insignifiant sur la réserve de couverture dans les capitaux propres et sur le résultat (exposition

économique) (2020 : aucun risque sur les capitaux propres ni sur le résultat net).

Risque de taux d'intérêt

29 pourcents des emprunts du Groupe portent un taux fixe. La partie des emprunts à taux variable est essentiellement impactée par les variations du taux Euribor à trois mois. Une variation de 1.0 pourcent des taux d'intérêt a un impact de €0.6 millions sur le résultat d'intérêt.

Justes valeurs

Justes valeurs contre valeurs comptables

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable reprise dans l'état de la situation financière:

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Valeur comptable 2021 | Juste valeur 2021 Niveau 2 | Valeur comptable 2020 | Juste valeur 2020 Niveau 2 |
|--|------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Passifs financiers à taux fixe: | | | | | |
| Non-courants | 26 | (14 286) | (14 286) | (28 571) | (28 571) |
| Courants | 26 | (14 286) | (14 286) | (14 286) | (14 286) |
| Passifs financiers à taux variable: | | | | | |
| Non-courants | 26 | (14 286) | (14 286) | (28 571) | (28 571) |
| Courants | 26 | (14 286) | (14 286) | (14 286) | (14 286) |
| Swaps de taux d'intérêt: | | | | | |
| Actifs | | 1 455 | 1 455 | - | - |
| Passifs | 30 | (21) | (21) | - | - |
| Contrats de change à terme: | | | | | |
| Actifs - couverture position financière nette | 19 | 906 | 906 | 824 | 824 |
| Actifs - couverture risque transactionnel et économique | 19 | 20 | 20 | 708 | 708 |
| Passifs - couverture position financière nette | 30 | (1 050) | (1 050) | (798) | (798) |
| Passifs - couverture risque transactionnel et économique | 30 | (52) | (52) | - | - |
| Total | | (55 884) | (55 884) | (84 980) | (84 980) |

Hiérarchie et détermination des justes valeurs

Les justes valeurs indiquées ci-dessus sont d'un niveau 2, ce qui signifie que la base de leur calcul est différente de prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour un actif ou un passif soit directement (par des prix) soit indirectement (dérivés de prix).

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée par les taux d'intérêt du marché monétaire et le taux des devises au comptant à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swap croisés de devises est calculée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Dans le cadre d'IFRS 13, le Groupe a procédé à une évaluation du risque de non-performance pour les instruments dérivés. Le Groupe a jugé qu'aucun ajustement de valeur n'est requis étant donné la solidité financière des contreparties (degré d'investissement et l'horizon à court terme du portefeuille actuel).

Pour l'évaluation et le test des instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée, le Groupe utilise un modèle de la juste valeur qui répond aux dispositions IFRS concernant le test de l'efficacité de la couverture. La méthode « dollar-offset » est appliquée pour le test de l'efficacité de la couverture.

32. CONTRATS DE LOCATION

Au 31 décembre 2021, le Groupe loue principalement des équipements d'exploitation, des bâtiments, des entrepôts et des voitures en vertu d'un certain nombre de contrats de location.

Jusqu'au 30 juin 2020, le Groupe louait également une grande partie de l'équipement ferroviaire de son ancienne filiale Covia Holdings Corporation. Suite à la déconsolidation de Covia Holdings Corporation le 29 juin 2020, la majorité de cet équipement ferroviaire a été décomptabilisée en 2020 pour un montant de €131.3 millions sur les actifs au titre du droit d'utilisation et pour un montant de €274.0 millions de dettes locatives.

Le Groupe a également quelques contrats de location de machines avec une durée de location inférieure à 12 mois et loue des équipements de bureau à faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de comptabilisation liées aux « contrats de location à court terme » et aux « contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ».

I. Actifs au titre du droit d'utilisation

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | Terrains et bâtiments | Équipement et matériel | Immobilisations incorporelles | 2021 | 2020 |
|--|------|-----------------------|------------------------|-------------------------------|---------------|----------------|
| Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré | | 30 025 | 33 830 | 69 | 63 924 | 204 956 |
| Acquisitions | | 4 613 | 12 512 | - | 17 125 | 23 892 |
| Regroupements d'entreprises | 3 | 5 456 | 53 | - | 5 509 | - |
| Réévaluation d'un contrat lease | | 886 | 1 609 | - | 2 496 | (701) |
| Cessions | | - | - | - | - | (131 283) |
| Écarts de change | | 577 | 1 127 | 5 | 1 708 | (2 093) |
| Autres | | - | - | - | - | (9) |
| Amortissements | | (7 799) | (13 757) | (20) | (21 576) | (27 814) |
| Pertes de valeur | | - | - | - | - | (3 024) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 33 758 | 35 374 | 53 | 69 186 | 63 924 |

Les regroupements d'entreprises concernent principalement les actifs au titre du droit d'utilisation acquis au Royaume-Uni dans le cadre de

l'acquisition des entreprises de Newhouse, Sheffield et Peterborough – Voir note 3 *Regroupements d'entreprises*.

II. Dettes locatives:

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------|----------------|
| Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré | | 64 020 | 366 272 |
| Acquisitions | | 17 125 | 23 892 |
| Regroupements d'entreprises | | 5 509 | - |
| Accroissement d'intérêt | 13 | 1 942 | 10 130 |
| Paievements | | (22 350) | (59 329) |
| Réévaluation d'un contrat lease | | 2 480 | (707) |
| Cessions | | - | (273 972) |
| Écarts de change | | 1 633 | (2 221) |
| Autres | | - | (44) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 70 358 | 64 020 |
| Courant | | 50 928 | 46 281 |
| Non-courant | | 19 430 | 17 738 |

Les regroupements d'entreprises de €5.5 millions en 2021 concernent l'acquisition d'entreprises au Royaume-Uni à Newhouse, Sheffield et Peterborough.

Les cessions en 2020 concernent essentiellement la décomptabilisation des obligations locatives à la suite de la déconsolidation de Covia.

III. Charges locatives:

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|---------------|---------------|
| La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations corporelles | | 21 556 | 27 787 |
| La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations incorporelles | | 20 | 28 |
| Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs | | - | 3 024 |
| Intérêts débiteurs sur les obligations de location | 13 | 1 942 | 10 130 |
| Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts des ventes) | | 5 993 | 11 128 |
| Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts administratifs et commerciaux) | | 189 | 592 |
| Charges liées aux contrats lease de faible valeur | | 570 | 922 |
| Paielements de location variables | | 1 823 | 3 146 |
| Montant total comptabilisé en résultat | | 32 093 | 56 757 |

Les charges d'amortissement en 2021 s'élèvent à €21.6 millions (€27.8 millions en 2020). La diminution par rapport à l'année dernière s'explique par les 6 mois d'amortissements de Covia qui étaient encore inclus dans le résultat du Groupe 2020.

En 2021, €32.1 millions ont été comptabilisés en résultat comme charges liées aux contrats de location. Les loyers variables concernent des contrats de location de dépôts où le Groupe peut utiliser des espaces flexibles de stockage et le contrat n'identifie pas d'actif spécifique sous-jacent. Les espaces loués de stockage correspondent toujours aux besoins du Groupe.

33. ENGAGEMENTS

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2021, le Groupe avait des engagements d'investissements d'immobilisations corporelles (essentiellement des actifs en cours de construction) et des immobilisations incorporelles s'élevant à €7.1 millions (2020: €15.3 millions), tous en Europe.

Le 13 décembre 2021, le Groupe a signé un accord de vente-achat avec la famille Echave en vue d'acquérir 100% des actions d'Echasa S.A., une société minière familiale active dans la silice et le calcaire, toutes deux extraites de la carrière de Laminoria située dans la région Basque (nord de l'Espagne). La clôture devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2022.

34. PASSIFS ÉVENTUELS

En novembre 2021, Sibelco a reçu une convocation d'un de ses actionnaires demandant au tribunal d'Anvers de désigner un expert pour examiner la fusion de Fairmount Santrol et Unimin en 2017 et 2018. Sibelco est d'avis que les conditions légales pour une telle nomination d'expert ne sont pas remplies. Comme cela a été communiqué à plusieurs reprises, la fusion était basée sur une logique industrielle solide et a été préparée de manière professionnelle et diligente par la direction et approuvée à l'époque à toutes les étapes par le conseil d'administration de Sibelco. Sibelco poursuivra l'affaire par les voies légales appropriées et a jusqu'à présent invoqué, dans des soumissions écrites, une série d'arguments pour lesquels la demande devrait être rejetée.

Le 22 décembre 2021, les mêmes parties ont introduit une plainte contre certains administrateurs de la Société devant le tribunal d'affaires d'Anvers et dans ce litige, Sibelco est également impliquée en tant que partie car la plainte est introduite au nom de la Société.

Sibelco continuera à défendre les deux affaires devant le tribunal.

35. PARTIES LIÉES

Identification des parties liées

Le Groupe a un lien de parties liées avec ses filiales – voir note 39 *Entités du Groupe*, avec les participations mises en équivalence – voir note 18 *Participations mises en équivalence* et avec ses administrateurs et ses dirigeants.

Transactions avec les participations mises en équivalence

Les prêts aux participations mises en équivalence sont accordés à des conditions de concurrence normale.

2021

| <i>En milliers d'euros</i> | Ventes aux parties liées | Achats des parties liées | Autres produits des parties liées | Autres charges aux parties liées | Créances des parties liées | Dettes aux parties liées | Prêts aux parties liées | Dividendes reçus des parties liées |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Glassflake Ltd | 59 | 1 | - | - | 12 | - | - | 53 |
| Maffei Sarda Silicati SRL | - | - | 65 | - | 609 | - | 544 | - |
| Ficarex SRO | - | - | - | - | - | - | - | 1 154 |
| Sklopisek Strelec AS | 4 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dansand A/S | 206 | 198 | - | - | 2 | 6 | - | - |
| Recyverre | - | 119 | 308 | - | 36 | - | - | - |
| Total | 268 | 317 | 373 | - | 659 | 6 | 544 | 1 207 |

2020

| <i>En milliers d'euros</i> | Ventes aux parties liées | Achats des parties liées | Autres produits des parties liées | Autres charges aux parties liées | Créances des parties liées | Dettes aux parties liées | Prêts aux parties liées | Dividendes reçus des parties liées |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Glassflake Ltd | 66 | 2 | - | - | 10 | - | - | 79 |
| Maffei Sarda Silicati SRL | - | - | 27 | - | 611 | - | 544 | 349 |
| Ficarex SRO | - | - | - | - | - | - | - | 1 153 |
| Sklopisek Strelec AS | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dansand A/S | 123 | 166 | - | - | 4 | 14 | - | 2 344 |
| Recyverre | 198 | 1 536 | - | - | 1 421 | 161 | - | - |
| Total | 387 | 1 704 | 27 | - | 2 046 | 175 | 544 | 3 926 |

Le Groupe a des prêts pour un montant de €0.5 million octroyé à des entreprises associées – voir note 19 *Actifs financiers* et a reçu des dividendes de ses entreprises associées pour un montant total de €1.2 millions – voir note 18 *Participations mises en équivalence*.

Transactions avec les principaux dirigeants

La charge totale de rémunération comptabilisée dans le résultat en ce qui concerne les membres du Conseil d'administration et du

Comité exécutif s'élève à €9.2 millions en 2021 (2020 : €5.9 millions), y compris des bonus et charges pour des plans d'incitation à long terme qui seront potentiellement versés au cours des prochaines années pour les membres du Comité exécutif – voir la note 27 *Avantages du personnel*, mais à l'exclusion des paiements de bonus à court terme sur l'année de performance 2021. Aucun des principaux dirigeants ne bénéficie d'options sur actions ou de paiements fondés sur des actions.

36. TAUX DE CHANGE

Les taux suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers:

| 1 euro équivaut à: | Cours de clôture | | Cours moyen | |
|--------------------|------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| AUD | 1.5615 | 1.5896 | 1.5749 | 1.6551 |
| BRL | 6.3101 | 6.3735 | 6.3771 | 5.8931 |
| CNY | 7.1947 | 8.0225 | 7.6272 | 7.8734 |
| CZK | 24.8580 | 26.2420 | 25.6385 | 26.4549 |
| DKK | 7.4364 | 7.4409 | 7.4370 | 7.4542 |
| EGP | 17.7365 | 19.2532 | 18.5085 | 18.0066 |
| GBP | 0.8403 | 0.8990 | 0.8595 | 0.8896 |
| HKD | 8.8333 | 9.5142 | 9.1923 | 8.8588 |
| IDR | 16 100.4200 | 17 308.2460 | 16 919.8620 | 16 628.9866 |
| INR | 84.2292 | 89.6605 | 87.4340 | 84.6276 |
| JPY | 130.3800 | 126.4900 | 129.8911 | 121.8480 |
| KRW | 1 346.3800 | 1 336.0000 | 1 354.0942 | 1 345.3444 |
| MYR | 4.7184 | 4.9340 | 4.9015 | 4.7953 |
| NOK | 9.9888 | 10.4703 | 10.1627 | 10.7229 |
| PLN | 4.5969 | 4.5597 | 4.5653 | 4.4432 |
| RUB | 85.3004 | 91.4671 | 87.1374 | 82.7421 |
| SEK | 10.2503 | 10.0343 | 10.1467 | 10.4853 |
| THB | 37.6530 | 36.7270 | 37.8420 | 35.7074 |
| TRY | 15.2335 | 9.1131 | 10.5182 | 8.0566 |
| TWD | 31.3866 | 34.4508 | 33.0266 | 33.5860 |
| UAH | 30.9226 | 34.7396 | 32.3009 | 30.8013 |
| USD | 1.1326 | 1.2271 | 1.1826 | 1.1422 |

37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Sibelco suit de près l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine car elle possède plusieurs carrières et sites de production dans les deux pays. Les opérations militaires en Ukraine et les sanctions économiques qui en résultent contre la Fédération de Russie perturbent gravement la capacité de Sibelco à exploiter ces entités. En 2021, les activités du Groupe en Ukraine et en Russie ont

contribué à hauteur de 140,6 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe. La contribution au total des actifs du groupe s'élève à 115,3 millions d'euros à la fin de l'exercice pour les deux pays. (63,3 millions d'euros et 52 millions d'euros pour l'Ukraine et la Russie respectivement).

| Contribution of: | UKRAINE | RUSSIE |
|---|---------------|---------------|
| <i>En milliers d'euros</i> | | |
| Actifs non-courants | 39 732 | 28 711 |
| Stocks | 8 263 | 9 316 |
| Créances clients | 2 682 | 4 042 |
| Autres créances | 8 096 | 3 189 |
| Actifs d'impôt courant | 16 | 305 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 489 | 6 403 |
| Total actifs | 63 279 | 51 966 |

L'impact comptable (y compris les dépréciations, les impacts des CTA et les évaluations de contrôle) sera continuellement réévalué en 2022 en fonction des développements géopolitiques continus.

38. INFORMATIONS SUR LES MISSIONS DES COMMISSAIRES ET LES FRAIS Y AFFÉRENTS

La rémunération pour l'audit global et les autres services rendus par EY et son réseau peut être détaillée comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|--------------|--------------|
| Frais d'audit totaux pour SCR-Sibelco SA et ses filiales | | 1 872 | 1 860 |
| Autres services liés à l'audit | | 146 | 31 |
| Conseils fiscaux | | 91 | 100 |
| Total | | 2 109 | 1 991 |

39. ENTITÉS DU GROUPE

Contrôle du Groupe

La maison-mère du Groupe est SCR-Sibelco N.V.-S.A., Anvers, Belgique.

| Entreprises consolidées au 31 décembre 2021 | Siège social | Pourcentage de participation |
|---|---------------------------|------------------------------|
| Australie | | |
| Rutile Pty Ltd Consolidated | North Sydney (AU) | 100,00% |
| Sibelco Asia Pacific Pty Ltd | North Sydney (AU) | 100,00% |
| Sibelco Australia Pty Ltd | North Sydney (AU) | 100,00% |
| Stradbroke Rutile Pty Ltd | North Sydney (AU) | 100,00% |
| Belgique | | |
| Act&Sorb BV | Houthalen-Helchteren (BE) | 24,00% |
| Cofisa NV | Antwerpen (BE) | 100,00% |
| High 5 Recycling Group NV | Antwerpen (BE) | 50,00% |
| Limburgse Berggrinduitbating NV | Antwerpen (BE) | 100,00% |
| Minérale SA | Lodelinsart (BE) | 50,00% |
| NZM Grit NV | Dessel (BE) | 100,00% |
| NZM NV | Dessel (BE) | 100,00% |
| Sablères de Mettet SA | Mettet (BE) | 100,00% |
| Silfin NV | Antwerpen (BE) | 100,00% |
| Brésil | | |
| Jundu Nordeste Mineracao Ltda | Descalvado (BR) | 50,00% |
| Mineração Jundu Ltda | Descalvado (BR) | 50,00% |
| Portsmouth Participações Ltda | Descalvado (BR) | 50,00% |
| Tansan Industria Quimica Ltda | Pedra di Indaia (BR) | 100,00% |
| Unimin do Brasil Ltda | Barueri (BR) | 100,00% |
| Unimin Mineração | Barueri (BR) | 100,00% |
| Chine | | |
| Sibelco Changsu Minerals Co Ltd | Suzhou City (CN) | 100,00% |
| Sibelco Shanghai Minerals Trading Co Ltd | Shanghai (CN) | 100,00% |
| République tchèque | | |
| Kaolin Hlubany AS | Podborany (CZ) | 100,00% |
| Danemark | | |
| Sibelco Nordic A/S | Rønne (DK) | 100,00% |
| Égypte | | |
| Sibelco Egypt JSC | Cairo (EG) | 100,00% |
| Finlande | | |
| Kalke Oy AB | Vihiti (FI) | 100,00% |
| Sibelco Nordic OY AB | Nummela (FI) | 100,00% |
| Vectori-South Oy AB | Espoo (FI) | 100,00% |

| France | | |
|----------------------------------|--------------------------|---------|
| CERES SCEA | Paris (FR) | 100,00% |
| Sibelco France SAS | Paris (FR) | 100,00% |
| Sibelco Green Solutions SAS | Crouy (FR) | 100,00% |
| Solover | Saint-Romain-le-Puy (FR) | 100,00% |
| Géorgie | | |
| Georgian Minerals Ltd | Tbilisi (GE) | 80,00% |
| Allemagne | | |
| Sibelco Deutschland GmbH | Ransbach-Baumbach (DE) | 100,00% |
| Sibelco Minerals GmbH | Ransbach-Baumbach (DE) | 100,00% |
| Grèce | | |
| Sibelco Hellas Mining SA | Thessaloniki (GR) | 100,00% |
| Inde | | |
| Adarsh India Mining Pvt Ltd | Hyderabad (IN) | 100,00% |
| Sibelco India Minerals Pvt Ltd | Hyderabad (IN) | 100,00% |
| Indonésie | | |
| PT Bhumiadya | Bandung (ID) | 100,00% |
| PT Sibelco Lautan Minerals | Jakarta (ID) | 100,00% |
| Italie | | |
| Sibelco Green Solutions S.R.L. | Robilante (IT) | 90,00% |
| SGS Estate S.R.L. | Antegnate (IT) | 100,00% |
| Sibelco Italia S.p.A. | Robilante (IT) | 100,00% |
| Japon | | |
| Sibelco Japan Ltd | Nagoya (JP) | 70,00% |
| Luxembourg | | |
| NZM Lux 1 SA | Strassen (LU) | 100,00% |
| NZM Lux 2 SA | Strassen (LU) | 100,00% |
| NZM Lux 3 SA | Strassen (LU) | 100,00% |
| Sibelux SA | Luxembourg (LU) | 100,00% |
| Madagascar | | |
| Ambilobe Minerals SRLU | Antananarivo (MA) | 100,00% |
| Malaisie | | |
| Sera Kekal Sdn Bhd | Kuala Lumpur (MY) | 100,00% |
| Sibelco Malaysia Sdn Bhd | Pasir Gudang (MY) | 100,00% |
| Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd | Kuala Lumpur (MY) | 100,00% |

| Pays-Bas | | |
|--|-------------------------|---------|
| Ankerpoort NV | Maastricht (NL) | 100,00% |
| Ankersmit Maalbedrijven BV | Maastricht (NL) | 100,00% |
| Ecomineraal BV | Maastricht (NL) | 100,00% |
| Eurogrit BV | Vreeswijk (NL) | 100,00% |
| Filcom BV | Papendrecht (NL) | 100,00% |
| Maasgrit B.V. | Maastricht (NL) | 100,00% |
| Sibelco Benelux BV | Heerlen (NL) | 100,00% |
| Sibelco Nederland NV | Papendrecht (NL) | 100,00% |
| Watts Blake Bearne International Holdings BV | Amsterdam (NL) | 100,00% |
| World Ceramic Minerals BV | Maastricht (NL) | 100,00% |
| Norvège | | |
| Olivin AS | Rud (NO) | 100,00% |
| Sibelco Nordic AS | Rud (NO) | 100,00% |
| Pologne | | |
| Sibelco Poland sp.z.o.o. | Gdansk (PL) | 100,00% |
| Portugal | | |
| Sibelco Portuguesa Lda | Rio Maior (PT) | 100,00% |
| Russie | | |
| Azimut LLC | Ramenskoye (RU) | 100,00% |
| Kvarsevye peski CJSC | Eganovo (RU) | 99,04% |
| Ramenskiy GOK OJSC | Eganovo (RU) | 99,04% |
| Russian Mining Company CJSC | Nebochi (RU) | 100,00% |
| Sibelco Nebolchi LLC | Nebolchi (RU) | 100,00% |
| Sibelco Recycling LLC | Moscow (RU) | 100,00% |
| Sibelco Rus LLC | Eganovo (RU) | 100,00% |
| Sibelco Voronezh LLC | Posyolok Strelitsa (RU) | 100,00% |
| Trading House Hercules Moscow LLC | Moscow (RU) | 100,00% |
| Singapour | | |
| Sibelco Asia Pte Ltd | Singapore (SG) | 100,00% |
| SIKO Pte Ltd | Singapore (SG) | 100,00% |
| Corée du Sud | | |
| Sibelco Korea Co. Ltd (South Korea) | Chungnam (SK) | 100,00% |
| Espagne | | |
| Inversiones Indonesia S.L. | Bilbao (ES) | 100,00% |
| Sibelco Inversiones Argentinas SL | Bilbao (ES) | 100,00% |
| Sibelco Minerales Ceramicos SA | Castellon (ES) | 99,98% |
| Sibelco Minerales S.L. | Bilbao (ES) | 99,98% |
| Sibelco Ukrainian Trading SL | Barcelona (ES) | 99,98% |

| Suède | | |
|--|--------------------------------|---------|
| Sibelco Nordic AB | Göteborg (SE) | 100,00% |
| Suisse | | |
| Sibelco Switzerland GmbH | Pratteln (CH) | 100,00% |
| Taiwan | | |
| Sibelco Asia Pte Ltd, Bao Lin Branch | Taichung (TW) | 100,00% |
| Sibelco Bao Lin Co Ltd | Taichung (TW) | 100,00% |
| Thaïlande | | |
| GTT Holdings Ltd | Amphur Muang (TH) | 100,00% |
| Sibelco Minerals (Thailand) Ltd | Amphur Muang (TH) | 100,00% |
| Turquie | | |
| Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS | Aydin (TR) | 99,98% |
| Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS | Aydin (TR) | 99,98% |
| Sibelco Turkey Madencilik Tic AS | Aydin (TR) | 99,98% |
| Ukraine | | |
| Agrofirma Karavay LLC | Donetsk (UA) | 100,00% |
| Donbas Clays JSC | Donetsk (UA) | 100,00% |
| Euromineral LLC | Donetsk (UA) | 100,00% |
| Kurdyumovsky Plant of Acid-Proofed Products PJSC | Donetsk (UA) | 100,00% |
| LLC Silica Holdings | Kyiv (UA) | 51,00% |
| PJSC Novoselovskoe GOK | Kharkiv (UA) | 48,36% |
| Royaume-Uni | | |
| Blubberhouses Moor Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Ellastone Investments | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Fordath Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Sibelco Green Solutions UK Limited | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Sibelco Minerals & Chemicals (Holdings) Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Sibelco UK Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Viaton Industries Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| Watts Blake Bearne & Co Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| WBB Eastern Europe Ltd | Sandbach (UK) | 100,00% |
| États Unis | | |
| Sibelco North America, Inc | Charlotte (North Carolina, US) | 100,00% |

| Participations mises en équivalence au 31 decembre 2021 | Siège social | Pourcentage de participation |
|---|-----------------|------------------------------|
| République tchèque | | |
| Ficarex SRO | Teplice (CZ) | 50,00% |
| Sklopisek Strelec AS | Mladejov (CZ) | 32,55% |
| Danemark | | |
| Dansand A/S | Silkeborg (DK) | 50,00% |
| France | | |
| Recyverre SAS | Avignon (FR) | 49,00% |
| Italie | | |
| Maffei Sarda Silicati SRL | Florinas (IT) | 49,90% |
| Ukraine | | |
| Ukrainian Ceramic Group JSC | Donetsk (UA) | 11,93% |
| Royaume-Uni | | |
| Glassflake Ltd | Leeds (UK) | 25,10% |
| Prestige Sports Surfaces Ltd | Birmingham (UK) | 50,00% |

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:38 DU CODE DES SOCIÉTÉS BELGE - EXERCICE 2021

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE SCR-SIBELCO NV, QUI SE TIENDRA LE 20 AVRIL 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et le rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2021, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

SCR-Sibelco NV-SA est une société basée en Belgique, leader international pour les solutions de matériaux. La société extrait, transforme et distribue un large portefeuille de minéraux industriels spécialisés. Le Groupe Sibelco exploite 120 sites de production, a une présence industrielle dans 31 pays et emploie environ 5.100 personnes.

**Au total, Sibelco est présent dans 35 pays.*

1. RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE

| CHIFFRES- CLÈS (millions EUR) | 2020 | 2021 | Change % |
|--|---------|---------|----------|
| Consolidated results | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 976 | 1 680 | -15% |
| EBITDA* | 294 | 271 | -8% |
| EBITDA en % du chiffre d'affaires (hors Covia) | 16% | 16% | - |
| EBIT | 92 | 115 | +25% |
| Résultat net (quote-part du Groupe) | 78 | 75 | -4% |
| Résultat net | 52 | 77 | +48% |
| Flux de trésorerie | | | |
| Flux de trésorerie opérationnel libre* | 49 | 77 | +57% |
| Acquisitions, cessions, terrains & réserves | 69 | (47) | n/a |
| Financement | | | |
| Trésorerie / (dette) nette | 168 | 147 | -13% |
| Capitaux propres | 1 047 | 1 115 | +6% |
| Données par action | | | |
| Résultat EUR | 184.0 | 172.2 | -6% |
| Dividende (brut) EUR | 106.0 | 117.2 | +11% |
| Nombre d'actions | 470 170 | 470 170 | - |
| Actions propres | 35 314 | 35 314 | - |
| Rentabilité des capitaux employés (ROCE) | | | |
| ROCE* (EBIT rapporté Groupe des derniers 12 mois / Capitaux employés moyennes des derniers 12 mois) | 3.8% | 7.4% | +95% |
| Capitaux employés à la clôture * | 1 529 | 1 565 | +2% |
| Capitaux employés moyens des derniers 12m* | 2 451 | 1 557 | -37% |

* Indicateur non-IFRS non-audité.

A. RÉSULTATS DU GROUPE

Aux fins de l'analyse des résultats de Sibelco ci-dessous, nous nous concentrons sur les paramètres clés pro-forma pour les activités poursuivies, car il s'agit de la base de référence la plus pertinente pour 2021 et au-delà.

Le chiffre d'affaires rapporté a baissé de 15% à EUR 1 680 millions. En excluant l'impact des cessions et fermetures, Sibelco a enregistré une augmentation des revenus de 20% (de EUR 1,393 millions à EUR 1,674 millions). Cette augmentation est principalement due à la hausse des volumes de vente résultant de la reprise de la plupart des marchés finaux de Sibelco. Cette reprise s'est accélérée tout au long de l'année et a touché presque tous les secteurs industriels et toutes les régions desservies par Sibelco.

L'EBITDA déclaré a baissé de 8% à EUR 271 millions. Pour les activités poursuivies de Sibelco, l'amélioration de l'EBITDA a été de 32% (de EUR 204 millions à EUR 270 millions), ce qui représente une reprise à 12% au-dessus des niveaux de 2019. La sur-performance a été plus prononcée au premier semestre 2021, la période correspondante de l'année précédente ayant été plus fortement impactée par les effets de la pandémie de COVID. La marge EBITDA des activités poursuivies de Sibelco s'est améliorée, passant de 15 % à 16 %.

Les activités poursuivies de Sibelco ont enregistré une charge non récurrente de EUR 29 millions au niveau de l'EBIT. La majorité de ce montant (EUR 26 millions) est liée à l'initiative de restructuration annoncée en novembre 2021. Cette initiative est actuellement mise en œuvre et devrait être achevée d'ici la fin de 2022.

La rentabilité des capitaux employés (ROCE) pour les activités poursuivies était de 7.4%, y compris la charge d'EBIT non récurrente de EUR 29 millions. Ce chiffre est à comparer à 8.2% en 2020. Si l'on exclut l'effet non récurrent, le ROCE aurait été de 9.8%.

Le taux d'impôt effectif total pour le groupe était de 27%.

Le résultat net (part du groupe) était de EUR 75 millions, contre EUR 78 millions en 2020.

B. GESTION DES COÛTS ET DES PRIX

Sibelco a appliqué des augmentations de prix substantielles au cours de l'année 2021, principalement pour faire face à l'inflation des charges - en particulier dans les domaines de la logistique et du transport - et à la pression insoutenable qui en résulte sur les marges. Les charges globales de la société ont légèrement augmenté au cours de l'année mais sont restées stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

C. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET ACQUISITIONS

Les dépenses d'investissement totales se sont élevées à EUR 114 millions en 2021, contre EUR 119 millions en 2020. Les principaux investissements de croissance étaient liés à la poursuite de projets initiés au cours des périodes précédentes, tels que l'augmentation de la production d'argile au Royaume-Uni, la nouvelle production de recyclage de verre en Italie, les investissements dans le feldspath turc, la croissance de la capacité de cristobalite et la construction de l'installation Act&Sorb en Belgique.

Sibelco a réalisé deux acquisitions dans ses activités de recyclage de verre en 2021 :

Au Royaume-Uni, Sibelco a acquis des usines de recyclage de verre à Sheffield, Glasgow et Peterborough auprès de Viridor. Cela fournit une plateforme permettant à Sibelco de développer son empreinte de recyclage et de soutenir l'économie circulaire au Royaume-Uni. En octobre, Sibelco a acquis des usines de recyclage de verre ménager et de verre flotté auprès de Solover dans le sud de la France.

En février, Sibelco a également acquis une installation de transformation de minéraux à Talke, au Royaume-Uni. Cette usine transforme le sable de silice en farine de silice pour des applications spécifiques de clients telles que la production de fibres de verre.

D. FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

Sibelco a généré des flux de trésorerie positifs au cours de l'année, bien que l'amélioration de l'environnement commercial et la hausse des ventes qui en a résulté aient entraîné une légère augmentation du fonds de roulement net. Le flux de trésorerie opérationnel libre total (ajusté pour le lease) a atteint EUR 77 millions pour le Groupe. Si l'on tient compte de l'impact sur la trésorerie des acquisitions et des paiements d'intérêts, des EUR 47 millions de dividendes versés, de l'impact des taux de change et des changements de périmètre, il en résulte une légère diminution de la trésorerie nette de EUR 21 millions. La situation de trésorerie nette à la fin de l'année est restée très solide, à EUR 147 millions, contre EUR 168 millions au 31 décembre 2020.

E. DIVIDENDE

Le conseil d'administration proposera un dividende de 117.2 EUR par action pour l'ensemble de l'année 2021 à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle d'avril 2022. Cela représente une augmentation de 11 % par rapport à 2020 et reflète la confiance du conseil d'administration dans le potentiel de génération de flux de trésorerie pour Sibelco à l'avenir.

F. NOTE SUR COVIA

Covia a été déconsolidée de Sibelco à la fin du mois de juin 2020 et la sortie de Sibelco de Covia a été confirmée le 31 décembre 2020.

2. PRÉVISIONS

La demande pour les produits de Sibelco a été robuste au cours des deux premiers mois de l'année. L'inflation des charges reste prédominante, notamment pour l'énergie et le transport, et la direction continue de prendre des mesures pour atténuer l'impact de ces coûts plus élevés. Bien que les tendances générales laissent présager une

amélioration continue de la rentabilité en 2022, le conflit en Ukraine est susceptible de nuire à la reprise économique mondiale et d'avoir un impact sur les activités de Sibelco en Ukraine et en Russie, qui représentent ensemble environ 8% du chiffre d'affaires de Sibelco.

3. TECHNOLOGIE & INNOVATION

Nos programmes de technologie et d'innovation sont en parfaite concordance avec notre objectif et la vision Sibelco 2025.

Le département Technologie et innovation (T&I) est au cœur de Sibelco. Notre équipe globale T&I et notre stratégie soutiennent l'entreprise dans trois domaines clés :

- ◆ maximiser la valeur des actifs et des ressources actuels
- ◆ aider à atteindre les objectifs de durabilité (ceux de Sibelco et de nos clients) et protéger notre licence d'exploitation
- ◆ assurer une croissance à long terme par le développement de nouvelles solutions matérielles innovantes.

Nous avons entièrement aligné nos ressources et programmes de T&I sur notre vision Sibelco 2025. Cette année, nous nous sommes encore davantage concentrés sur les domaines prioritaires clés, en réduisant le nombre de projets sur lesquels nous travaillons simultanément afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir une dynamique et des progrès plus rapides.

Chacun de nos programmes T&I aborde une ou plusieurs des tendances et défis clés du marché auxquels Sibelco est confronté aujourd'hui, notamment la décarbonisation, l'économie circulaire et le zéro déchet, l'évolution des réglementations en matière de santé et de

sécurité, l'augmentation des charges d'exploitation et la concurrence accrue sur le marché.

Pour relever ces défis, notre équipe T&I soutient Sibelco avec des capacités spécifiques, à savoir :

- ◆ l'expertise en matière d'application et de transformation des minéraux
- ◆ mise en réseau et développement des connaissances
- ◆ collaboration technique et recherche de coentreprises / acquisitions
- ◆ suivi de la dynamique technologique sur nos marchés

Les projets T&I varient en taille et en portée, de l'efficacité de la transformation des minéraux aux technologies de fusion du verre en passant par le développement de nouveaux matériaux et marchés.

En 2021, les travaux ont commencé pour intégrer un nouveau centre de technologie et d'innovation dans nos bureaux existants à Maastricht (Pays-Bas). Le nouveau hub servira de centre d'excellence pour l'innovation, contribuant à accélérer et à améliorer l'échange de connaissances et la collaboration entre les disciplines commerciales et les frontières géographiques.

4. RAPPORT DE GESTION DES RISQUES

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

I. Mise en perspective

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- ◆ risque de crédit ;
- ◆ risque de change ;
- ◆ risque de taux d'intérêt ;
- ◆ risque de liquidité.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, des objectifs, des politiques et des processus d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que de la politique de gestion des capitaux privilégiée. Toute information quantitative complémentaire est disponible dans les états financiers consolidés.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que court le Groupe de subir une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier néglige de satisfaire à ses engagements contractuels.

Aucune exposition matérielle n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution d'une contrepartie à des instruments financiers autres que les créances clients et autres créances détenues par le Groupe.

Compte tenu du nombre important de ses clients, dispersés à travers le monde, le Groupe n'enregistre qu'une concentration limitée des risques de crédit liés à ses créances clients et autres créances.

Ce type de risque financier est géré sur un mode décentralisé.

Le Groupe établit une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes afférentes aux créances clients et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31 Instruments financiers).

III. Risque de change

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- ◆ risque de conversion ;
- ◆ risque économique ;
- ◆ risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture sur investissement net dans une activité étrangère. L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la Société affectée par une évolution défavorable des taux de change. L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle. Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités. L'exposition économique peut être couverte au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. En pareil cas, la comptabilité de couverture des flux de trésorerie est appliquée. Lorsqu'elles sont significatives, les expositions de type transactionnel sont systématiquement couvertes.

IV. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif essentiel de garantir les coûts à moyen terme.

À cette fin, le Groupe assure une gestion centralisée des risques, pour laquelle il s'inspire de l'évolution constatée de sa dette financière nette consolidée. La connaissance à cet égard lui est conférée par les rapports, édités à intervalle régulier, consacrés à l'état de la dette financière de chaque entité et détaillant ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet à intervalles réguliers des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

En ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt, les flux de trésorerie sont basés sur le calcul de la valeur de marché. Depuis la

déconsolidation de Covia en 2020, plus aucun swap de taux d'intérêt n'est utilisé fin décembre 2020. Le risque de taux d'intérêt était principalement concentré au sein de Covia car la majeure partie de notre dette financière était attribuable à cette filiale. Par conséquent, cet instrument de couverture n'est plus nécessaire dans le cadre de la stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt du Groupe.

V. Risque de liquidité

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, peut avoir recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises et pour des montants jugés adéquats au vu des besoins de financement actuels et futurs. De plus, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

B. GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Un ensemble de programmes internationaux d'assurance a été mis en place pour protéger nos actifs et nos résultats contre les risques assurables. Ce programme international nous permet de bénéficier de la couverture la plus étendue possible selon des modalités et des conditions optimales. Tous les programmes internationaux d'assurance sont du type « Tous risques sauf » et sont souscrits auprès de compagnies d'assurance ayant une réputation internationale reconnue et une situation financière solide.

Les principaux programmes d'assurance sont :

- ◆ La couverture de la responsabilité civile et de produits, par le biais d'un ensemble d'assureurs ;
- ◆ La couverture de dommages matériels et de perte d'exploitation pour tous nos principaux sites dans le monde, placée auprès d'un assureur réputé de classe A ;
- ◆ La couverture « Directors and Officers » qui couvre les membres du Conseil d'administration et membres de direction de Sibelco et ses filiales ;
- ◆ L'assurance fret maritime couvrant tous les transports sur l'eau.

Sibelco s'adresse également au marché des assurances pour couvrir les risques spécifiques liés à certaines de ses activités non récurrentes et lorsque des assurances spécifiques sont obligatoires du fait de la réglementation locale.

Pour certains risques que Sibelco considère comme mieux contrôlés et gérés que la moyenne du marché, sa captive de réassurance intervient partiellement. Sous un seuil donné, une partie de la propriété, de la responsabilité et de l'indemnisation du personnel ainsi que les expositions du fret maritime sont retenues via la société captive.

Pour plus d'information sur la gestion du risque d'entreprise et la façon dont les risques sont identifiés et évalués, veuillez consulter la section Audit interne du rapport sur la Gouvernance d'entreprise.

5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Sibelco suit de près l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine car elle dispose de plusieurs carrières et sites de production dans la région de Donbas en Ukraine et également de plusieurs sites en Russie. En 2021, les opérations du Groupe en Ukraine et en Russie ont contribué à hauteur de EUR 140,6 millions au chiffre d'affaires du Groupe. En 2021, les opérations du groupe en Ukraine et en Russie ont contribué à hauteur de 140,6 millions d'euros au chiffre

d'affaires du groupe. La contribution dans le total des actifs du groupe était de 115,3 millions d'euros à la fin de l'année pour les deux pays. (63,3 millions EUR et 52 millions EUR pour l'Ukraine et la Russie respectivement). L'impact comptable (y compris les dépréciations, les impacts de la CTA et les évaluations de contrôle) sera continuellement réévalué en 2022 sur la base des développements géopolitiques continus.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier tous les employés de SCR-Sibelco NV pour leurs efforts dévoués pour la réalisation de nos objectifs.

Anvers, le 10 mars 2022

Signé par les membres du Conseil d'administration

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes (formant ensemble les « Comptes Consolidés » et qu'inclus aux pages 5 à 94 dans la section du Rapport Financier 2021), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 2.047.719 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 76.603 (en milliers).

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux



dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du

principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.



Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.


Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Anvers, le 16 mars 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Patrick Rottiers *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL



Christoph Oris *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22C00067

ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES 2021

BILAN

du 31 décembre 2021

Actif

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIFS IMMOBILISES | 1 872 401 | 1 844 404 |
| Immobilisations incorporelles | 32 763 | 25 861 |
| Immobilisations corporelles | 38 050 | 33 533 |
| Terrains et constructions | 8 451 | 13 883 |
| Installations, machines et outillage | 11 179 | 10 241 |
| Mobilier et matériel roulant | 1 123 | 1 401 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 190 | 1 419 |
| Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés | 8 807 | 6 589 |
| Immobilisations financières | 1 809 887 | 1 785 010 |
| Entreprises liées | 1 808 783 | 1 784 853 |
| Participations | 1 802 595 | 1 783 896 |
| Créances | 6 189 | 957 |
| Autres immobilisations financières | 104 | 157 |
| Actions et parts | 59 | 113 |
| Créances et cautionnements en numéraire | 45 | 44 |
| ACTIFS CIRCULANTS | 82 276 | 70 841 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 6 207 | 5 785 |
| Stocks | 6 207 | 5 785 |
| Approvisionnements | 3 632 | 2 720 |
| En-cours de fabrication | 251 | 159 |
| Produits finis | 2 277 | 2 346 |
| Marchandises | 24 | 66 |
| Acomptes versés | 23 | 494 |
| Créances à un an au plus | 58 104 | 42 114 |
| Créances commerciales | 54 670 | 33 524 |
| Autres créances | 3 434 | 8 590 |
| Placements de trésorerie | 5 385 | 5 113 |
| Actions propres | 3 971 | 3 971 |
| Autres placements | 1 414 | 1 142 |
| Valeurs disponibles | 6 864 | 5 788 |
| Comptes de régularisation | 5 716 | 12 041 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 954 677 | 1 915 245 |

BILAN

du 31 décembre 2021

Passif

En milliers d'euros

| | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | 1 614 621 | 1 580 469 |
| Capital | 25 000 | 25 000 |
| Capital souscrit | 25 000 | 25 000 |
| Primes d'émission | 12 | 12 |
| Plus-values de réévaluation | 324 | 324 |
| Réserves | 1 554 809 | 1 554 870 |
| Réserve légale | 2 500 | 2 500 |
| Réserves indisponibles | 4 223 | 4 223 |
| Pour actions propres | 3 971 | 3 971 |
| Autres | 252 | 252 |
| Réserves immunisées | 19 348 | 19 348 |
| Réserves disponibles | 1 563 050 | 1 528 799 |
| Subventions en capital | 164 | 263 |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES | 2 536 | 2 039 |
| Provision pour risques et charges | 2 536 | 2 039 |
| Pensions et obligations similaires | 637 | 934 |
| Obligations environnementales | 1 204 | 1 105 |
| Autres risques et charges | 695 | - |
| DETTES | 393 778 | 332 737 |
| Dettes à plus d'un an | 244 982 | 222 626 |
| Dettes financières | 244 982 | 222 626 |
| Autres emprunts | 244 982 | 222 626 |
| Dettes à un an au plus | 142 970 | 107 373 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 7 994 | - |
| Dettes financières | - | 2 677 |
| Autres emprunts | - | 2 677 |
| Dettes commerciales | 46 557 | 36 461 |
| Fournisseurs | 46 557 | 36 461 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 26 415 | 14 501 |
| Impôts | 2 059 | 2 918 |
| Rémunérations et charges sociales | 24 356 | 11 583 |
| Autres dettes | 62 004 | 53 734 |
| Comptes de régularisation | 5 826 | 2 738 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 954 677 | 1 915 245 |

COMPTE DE RESULTATS

du 31 décembre 2021

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Ventes et prestations | 204 416 | 186 990 |
| Chiffre d'affaires | 125 969 | 111 193 |
| Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution | 23 | 486 |
| Production immobilisée | 2 354 | 2 290 |
| Autres produits d'exploitation | 76 069 | 69 146 |
| Produits d'exploitation non récurrents | - | 3 875 |
| Coût des ventes et des prestations | (218 165) | (212 691) |
| Approvisionnements et marchandises | (17 277) | (17 146) |
| Achats | (18 035) | (17 391) |
| Variations des stocks | 757 | 245 |
| Services et biens divers | (108 712) | (112 982) |
| Rémunérations, charges sociales et pensions | (53 291) | (36 456) |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement sur immobilisations incorporelles et corporelles | (14 438) | (14 850) |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales | 99 | (866) |
| Provisions pour risques et charges | (497) | 223 |
| Autres charges d'exploitation | (24 049) | (30 614) |
| Resultat d'exploitation | (13 749) | (25 701) |
| Produits financiers | 459 139 | 235 656 |
| Produits des immobilisations financières | 62 294 | 67 822 |
| Produits des actifs circulants | 407 | 10 |
| Autres produits financiers | 772 | 4 030 |
| Le résultat financier non récurrent | 395 666 | 163 794 |
| Charges financières | (411 062) | (432 079) |
| Charges des dettes | (2 755) | (3 808) |
| Autres charges financières | (1 003) | (3 872) |
| Charges financières non récurrentes | (407 304) | (424 399) |
| Resultat courant avant impôts | 34 328 | (222 124) |
| Resultat de l'exercice avant impôts | 34 328 | (222 124) |
| Impôts sur le résultat | (77) | (11) |
| Impôts | (77) | (17) |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales | - | 6 |
| Bénéfice de l'exercice | 34 251 | (222 135) |
| Bénéfice de l'exercice à affecter | 34 251 | (222 135) |

NOTES

RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION

Les règles de comptabilisation ont été établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

I. Immobilisations incorporelles

- ◆ Logiciel : comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.
- ◆ Droits d'émission : d'après les dispositions légales belges en matière de comptes annuels, les droits d'émission octroyés ou reçus doivent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Si ces droits ont été achetés sur le marché, ils doivent être

comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Dans le cas où ils ont été achetés à une valeur inférieure ou reçus à titre gracieux, ces droits peuvent être comptabilisés à leur valeur nominale ou à zéro. Aucun amortissement ne peut leur être associé, mais ils sont soumis à un test de dépréciation.

II. Immobilisations corporelles : comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les investissements à partir de 2020 ne sont amortis que linéairement. Les pourcentages d'amortissement annuels sont :

- Bâtiments : 5 - 14.28 %
- Terrains pour exploitation : 7.14 %
- Machines et installations : 10 - 14.28 %
- Équipement informatique : matériel 20 %
- Mobilier et matériel de bureau : 20 %
- Matériel roulant : 20 - 33.33 %
- Aménagement des immeubles en location : 5 %
- Coûts préliminaires à l'exploitation d'une carrière : 7.14 %

III. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Des moins-values sont appliquées aux réductions de valeur durables.

IV. En l'absence de critères juridiques qui permettent d'identifier les transactions avec les parties liées en dehors des conditions normales de marché, aucune information n'a pu être incluse dans la rubrique VOL-Kap 6.15

V. Stocks

- ◆ Produits finis : comptabilisés selon leurs coûts de fabrication directs, sauf si ces derniers sont supérieurs au prix de vente net.
- ◆ Les biens de consommation, matières auxiliaires et articles à la vente sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (FIFO), sauf si cette valeur est supérieure au prix du marché.

VI. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les réductions de valeur dans le cas de créances douteuses sont comptabilisées et déduites des postes de l'actif auxquels elles sont afférentes.

VII. Conversion de devises étrangères

Les créances et dettes en souffrance libellées en devises étrangères sont comptabilisées en fonction du taux de change applicable à la date du bilan. Les opérations en devises étrangères reprises au compte de résultat sont converties selon des taux qui se rapprochent des taux de change réels en vigueur au moment de l'opération en question. Les résultats des taux de change sont comptabilisés comme résultats financiers nets.

VIII. Provisions

Pour satisfaire aux prescriptions légales en la matière, des provisions doivent être constituées pour couvrir les frais de pensions de retraite et autres obligations. Restructuration de carrière : en ce qui concerne la remise en état de terrains exploités, nous sommes soumis à des obligations de la part de diverses autorités. Une provision doit être constituée dans ce contexte sur la base d'une estimation très détaillée.

IX. Cash pooling : la plupart des disponibilités (compte courant) sont sujettes à un « zero-balancing » quotidien. Elles sont présentées au bilan 41 et aux comptes 48.

X. Instruments financiers

Les instruments financiers sont utilisés pour couvrir les risques d'intérêt et de change. En ce qui concerne la couverture des intérêts, conformément aux principes comptables applicables dans le cadre des opérations de couverture, les fluctuations tant positives que négatives de la valeur du marché de l'instrument financier ne sont pas reprises dans le résultat au terme de la période. S'il est question d'instruments financiers spéculatifs, seules les dettes latentes sont reprises dans le résultat, selon la méthode Lower of Cost or Market. Ces moins-values latentes sont présentées au passif sur les comptes de régularisation et sur les autres coûts financiers. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas considérées comme des revenus acquis et ne sont donc pas reprises dans le résultat.

Les contrats à terme pour la couverture des fluctuations des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice comptable sont réévalués au taux de change officiel en vigueur au terme de l'exercice.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS BELGE - EXERCICE 2021

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE SCR-SIBELCO NV-SA, QUI SE TIENDRONT LE 20 AVRIL 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 et de vous faire rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2021, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adopté par l'Union européenne. Les

états financiers statutaires ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

SCR-Sibelco NV-SA est une société belge qui combine des activités industrielles dans trois sites majeurs de production de sable de silice en Belgique, avec une participation dans ou la gestion de filiales qui sont toutes spécialisées dans l'extraction, la production et la distribution d'une vaste gamme de minéraux industriels de haute qualité et qui sont implantées dans 31 pays à travers le monde.

RÉSULTAT FINANCIER STATUTAIRE

| <i>En milliers d'euros</i> | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Compte de résultats condensé | | |
| Produits d'exploitation | 204 416 | 186 990 |
| Charges d'exploitation | (218 165) | (212 691) |
| Résultat d'exploitation | (13 749) | (25 701) |
| Résultat financier | 48 077 | (196 423) |
| Résultat de l'exercice avant impôts | 34 328 | (222 124) |
| Impôts | (77) | (11) |
| Résultat de l'exercice | 34 251 | (222 135) |
| Autres éléments du bilan | | |
| Actifs financiers | 1 808 887 | 1 785 010 |
| Immobilisation incorporelles et corporelles | 63 514 | 59 394 |
| Autres actifs | 82 276 | 70 841 |
| Total Actifs | 1 954 677 | 1 915 245 |
| Capitaux propres et réserves | 1 558 362 | 1 580 408 |
| Passifs | 396 314 | 334 837 |

Le résultat d'exploitation s'est élevé à EUR 204.4 millions et comprend les recettes (EUR 126 millions), les autres produits d'exploitation (EUR 76.1 millions) et la production immobilisée (EUR 2 millions).

Notre usine de Dessel a contribué à 71% du chiffre d'affaires total, tandis que Lommel et Maasmechelen ont représenté respectivement 17% et 12%. Le chiffre d'affaires a augmenté de 13.3%, passant de EUR 111.2 millions à EUR 126.0 millions. Cette augmentation est due à notre production de cristobalite à Dessel, la demande mondiale de ce produit étant en forte hausse.

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement les frais de gestion refacturés et les charges informatiques de toutes les filiales de Sibelco.

Les charges d'exploitation se sont élevées à EUR 218.2 millions, soit une légère hausse par rapport à l'année dernière (+2.6 % ou EUR +5.5 millions), en raison de l'augmentation des frais de personnel (EUR +16.8 millions), partiellement compensée par une baisse des

BILAN

En 2021, le portefeuille d'investissements financiers de la société mère SCR-Sibelco NV a augmenté d'un montant total de EUR 18.7 millions, en raison de l'acquisition de Solover pour 30.4 millions d'euros, et d'une dépréciation sur notre participation dans Sibelco Switzerland de 11.7 millions d'euros.

Au niveau des immobilisations incorporelles et fixes, les principaux mouvements enregistrés en 2021 concernent les investissements (EUR 15.3 millions) et les droits d'émission (EUR 3.7 millions), ainsi qu'un amortissement accéléré sur l'ancien système ERP de EUR 3.2 millions et des amortissements et dépréciations récurrents.

Les investissements totaux de l'année sous revue comprennent EUR 10.2 millions d'activations liées à l'informatique (logiciels et matériel, y compris le nouveau système ERP et les projets d'amélioration de l'infrastructure liés à l'accès sans fil à notre réseau), et comprennent également EUR 4.0 millions d'achats d'installations et de matériel de fabrication (dont EUR 1.2 million pour une nouvelle drague pour le site de production de Maasmechelen).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Sibelco suit de près l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine car elle dispose de plusieurs carrières et sites de production dans la région de Donbas en Ukraine et également de plusieurs sites en Russie. En 2021, les opérations du Groupe en Ukraine et en Russie ont contribué à hauteur de EUR 140.6 millions au chiffre d'affaires du Groupe. En 2021, les opérations du groupe en Ukraine et en Russie ont contribué à hauteur de 140,6 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe. La contribution dans le total des actifs du groupe

honoraires de conseil, des autres coûts de services (EUR -4.3 millions) et des autres charges d'exploitation (EUR -6.6 millions). Les charges de personnel en 2021 comprenaient des charges à payer plus élevées pour les plans d'incitation à court et à long terme, en raison de la surperformance des résultats réels du groupe en 2021 par rapport au budget ciblé. Les autres charges d'exploitation étaient exceptionnellement élevées en 2020, car elles comprenaient des frais et des coûts liés au chapitre 11 de Covia et des coûts liés à la déconsolidation de Lime.

Le résultat financier pour 2021 s'élève à EUR 48.1 millions, ce qui est principalement expliqué par un produit de EUR 62.3 millions sur les dividendes reçus de différentes sociétés du groupe, par les charges d'intérêts (EUR -2.6 millions) et par les coûts associés à la dépréciation statutaire de notre participation dans Sibelco Switzerland (EUR -11.7 millions). En 2020, notre résultat financier avait été affecté par plusieurs dépréciations statutaires, principalement sur notre participation dans Covia (EUR 273.7 millions).

Les créances commerciales ont augmenté de EUR 21.1 millions, principalement en raison des créances en souffrance envers nos filiales. Les montants refacturés à nos filiales ont augmenté et ces augmentations ne se sont produites qu'à la fin de 2021, alors qu'elles étaient réparties tout au long de l'année au cours de 2020.

Les charges différées et les produits à recevoir sont liés aux charges payées d'avance et sont au même niveau qu'en 2020. L'année dernière, ils comprenaient le solde de la créance issue de la liquidation de Sibelco Nordic Region AB pour un montant de EUR 6.3 millions.

Le total du Passif a augmenté de EUR 61.5 millions pour atteindre EUR 396.3 millions en 2021, principalement en raison des éléments suivants : un nouveau prêt de EUR 30 millions avec Silfin NV pour l'achat de la participation dans Solover ; une augmentation des dettes commerciales (EUR +10.1 millions) en raison des frais de gestion d'impact facturés par nos filiales ; une augmentation des dettes sociales (EUR +11.9 millions) en raison d'une augmentation des charges à payer pour les plans d'incitation à court et long terme ; et le dividende à payer de l'année (EUR +5,3 millions).

était de 115,3 millions d'euros à la fin de l'année pour les deux pays. (63,3 millions EUR et 52 millions EUR pour l'Ukraine et la Russie respectivement).

L'impact comptable (y compris les dépréciations, les impacts de la CTA et les évaluations de contrôle) sera continuellement réévalué en 2022 sur la base des développements géopolitiques continus.

PORTEFEUILLE D' ACTIONS PROPRES

Fin décembre 2021, le nombre total d'actions propres détenues par la Société, directement ou indirectement par des filiales à 100 % du

Groupe Sibelco de droit belge et luxembourgeois, s'élevait à 35,314 actions ou 7.51 % du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

SCR-Sibelco NV utilise des instruments financiers dérivés (tels que swaps de taux d'intérêt et swaps de taux de change) exclusivement pour gérer son exposition aux risques relatifs aux taux d'intérêt et

taux de change. SCR-Sibelco NV n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à titre spéculatif et n'émet pas d'instruments financiers dérivés dans un but spéculatif.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En dehors du risque de crédit lié aux créances clients et autres créances détenues par la société, aucune exposition significative n'est estimée exister en vertu de la possibilité d'un manquement dans le chef des contreparties aux instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la position financière nette de la Société, avec pour objectif essentiel de garantir les coûts à moyen terme.

La Société est exposée au risque de change résultant des créances/dettes clients et autres et des prêts reçus/octroyés dans une devise étrangère. Lorsqu'elles sont significatives, les expositions en devises sont systématiquement couvertes.

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, la société, en plus de sa trésorerie disponible, peut avoir recours à plusieurs lignes de crédit pour des montants jugés adéquats au vu des besoins de financement actuels et futurs.

TECHNOLOGIE & INNOVATION

Nos programmes de technologie et d'innovation sont en parfaite concordance avec notre objectif et la vision Sibelco 2025.

Pour relever ces défis, notre équipe T&I soutient Sibelco avec des capacités spécifiques, à savoir :

- Le département Technologie et innovation (T&I) est au cœur de Sibelco. Notre équipe globale T&I et notre stratégie soutiennent l'entreprise dans trois domaines clés :
- ◆ maximiser la valeur des actifs et des ressources actuels
 - ◆ aider à atteindre les objectifs de durabilité (ceux de Sibelco et de nos clients) et protéger notre licence d'exploitation
 - ◆ assurer une croissance à long terme par le développement de nouvelles solutions matérielles innovantes.

- ◆ l'expertise en matière d'application et de transformation des minéraux
- ◆ mise en réseau et développement des connaissances
- ◆ collaboration technique et recherche de coentreprises / acquisitions
- ◆ suivi de la dynamique technologique sur nos marchés

Nous avons entièrement aligné nos ressources et programmes de T&I sur notre vision Sibelco 2025. Cette année, nous nous sommes encore davantage concentrés sur les domaines prioritaires clés, en réduisant le nombre de projets sur lesquels nous travaillons simultanément afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir une dynamique et des progrès plus rapides.

Les projets T&I varient en taille et en portée, de l'efficacité de la transformation des minéraux aux technologies de fusion du verre en passant par le développement de nouveaux matériaux et marchés.

Chacun de nos programmes T&I aborde une ou plusieurs des tendances et défis clés du marché auxquels Sibelco est confronté aujourd'hui, notamment la décarbonisation, l'économie circulaire et le zéro déchet, l'évolution des réglementations en matière de santé et de sécurité, l'augmentation des charges d'exploitation et la concurrence accrue sur le marché.

En 2021, les travaux ont commencé pour intégrer un nouveau centre de technologie et d'innovation dans nos bureaux existants à Maastricht (Pays-Bas). Le nouveau hub servira de centre d'excellence pour l'innovation, contribuant à accélérer et à améliorer l'échange de connaissances et la collaboration entre les disciplines commerciales et les frontières géographiques.

CIRCONSTANCES QUI PEUVENT AVOIR UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sibelco suit de près l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine car elle possède plusieurs carrières et sites de production dans les deux pays. Les opérations militaires en Ukraine et les sanctions économiques qui en découlent à l'encontre de la Fédération de

Russie perturbent gravement la capacité de Sibelco à exploiter ces entités. L'impact comptable (y compris les dépréciations, les impacts de la CTA et les évaluations de contrôle) sera continuellement réévalué en 2022 en fonction des développements géopolitiques continus.

PROFIL DE RISQUE

Le caractère mixte des activités de SCR-Sibelco NV, d'une part producteur belge et, d'autre part, holding et groupe industriel, ainsi que l'implantation géographique dispersée de ses participations et investissements, la large gamme de produits et la diversité de clientèle font que le Groupe présente un profil de risque sain et bien équilibré.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de risques ou d'incertitudes importants pour lesquels aucune provision n'a été constituée ou aucune clarification n'a été donnée dans le rapport annuel au 31 décembre 2021. Nous renvoyons au rapport de gestion des risques faisant partie des comptes financiers consolidés pour une description plus détaillée de l'analyse de risque et de la gestion des risques.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce rapport couvre l'information pertinente en matière de gouvernance pour l'exercice 2021 et pour l'année de mandat 2021-2022, au niveau des différents organes de la société.

EUR 2 000 par réunion à laquelle ils ont physiquement assisté peut également être allouée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La société a tenu son assemblée générale ordinaire le mercredi 21 avril 2021 lors d'une session virtuelle, avec un vote en direct et une vaste session de questions-réponses en direct. Les questions portaient notamment sur les performances financières de la société ainsi que sur des questions spécifiques relatives à la procédure du chapitre 11 de Covia et à la rumeur concernant la mise en vente de la participation minoritaire de 23%. Outre cette assemblée générale formelle, les actionnaires ont été tenus informés des résultats et des nouvelles de la société par le biais de 4 webcasts pour les actionnaires et de 3 bulletins d'information pour les actionnaires.

L'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2021 a également approuvé, comme d'habitude, la rémunération du conseil d'administration pour l'année 2020, dans le cadre de l'approbation des comptes statutaires et de la proposition de distribution du bénéfice de SCR-Sibelco NV, mais elle a également approuvé le principe de la rémunération des membres du conseil d'administration à appliquer pour l'année du mandat commençant le 21 avril 2021.

Ainsi, le principe suivant de rémunération des membres du conseil d'administration a été approuvé pour être appliqué à partir de mai 2021 : EUR 45 000 bruts de rémunération fixe par année de mandat et EUR 3 000 bruts de rémunération par réunion formelle à laquelle on assiste, avec un plafond de EUR 30 000. Une indemnité de déplacement pour les administrateurs indépendants et étrangers de

ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le 9 novembre 2021, Sibelco a reçu une convocation de deux de ses actionnaires demandant au tribunal d'Anvers de désigner un expert pour examiner la fusion de Fairmount Santrol et Unimin en 2017/2018.

Le 22 décembre 2021, les mêmes parties ont introduit une plainte contre certains administrateurs de la société devant le tribunal de l'entreprise d'Anvers et dans ce litige, Sibelco est également impliquée en tant que partie.

Sibelco est d'avis que les conditions légales pour une telle nomination d'expert ne sont pas remplies. Comme cela a été communiqué à plusieurs reprises, la fusion était basée sur une logique industrielle solide et a été préparée de manière professionnelle et diligente par la direction et approuvée à l'époque à toutes les étapes par le conseil d'administration de Sibelco.

Le conseil d'administration a tenu les actionnaires régulièrement informés de la fusion et les actionnaires ont donné décharge aux administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle. Les demandes précédentes de ces actionnaires de faire nommer un expert par les actionnaires ont été rejetées par la majorité des actionnaires. En outre, un tribunal américain a refusé toute action contre Sibelco en ce qui concerne la fusion. Sibelco poursuit ce litige par les voies légales appropriées.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Lors de sa réunion de décembre 2021, le Conseil d'administration, conseillé par le Comité d'audit, a proposé d'adopter une politique de dividendes et vise à distribuer annuellement, par le biais de dividendes, le plus élevé des montants suivants : EUR 55 millions ou 50% de son Flux de trésorerie libre sans effet de levier. La règle ci-dessus s'appliquera pour la première fois au dividende versé en 2022 au titre du résultat de 2021. Dans certains cas bien définis, le Conseil peut proposer un dividende extraordinaire.

Le conseil d'administration estime que la politique de dividende proposée offre un équilibre optimal entre (i) une flexibilité financière prudente permettant de saisir les opportunités de croissance organique et inorganique, (ii) des rendements attractifs et durables pour les actionnaires, (iii) un accès flexible aux marchés des capitaux et (iv) la poursuite des objectifs de durabilité plus larges de Sibelco.

La décision finale concernant la distribution d'un dividende reste à tout moment du ressort des actionnaires de Sibelco lors d'une Assemblée Générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV est l'organe de gestion le plus élevé au sein du Groupe Sibelco et il est assisté dans certains aspects de son rôle de contrôle par un Comité d'audit et un Comité de nomination et de rémunération.

Pouvoirs et réunions

Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société. De plus, selon les règles du Conseil d'Administration et les règles de gouvernance, les pouvoirs suivants sont spécifiquement réservés au Conseil d'administration :

- ◆ la détermination/approbation de la stratégie générale de la Société. Cela comprend le pouvoir de déterminer les questions stratégiques importantes au sein de la Société, d'approuver les plans, les budgets annuels et autres, les changements structurels importants (y compris toute acquisition ou élimination d'actions, d'activités, d'actifs stratégiques, d'une société ou d'une entreprise) ainsi que la responsabilité de la relation entre la Société et ses actionnaires. La stratégie générale est formulée en étroite collaboration avec le Comité de direction, sous la direction du CEO ;
- ◆ l'adoption/établissement des comptes annuels statutaires et

consolidés de la Société pour approbation par l'Assemblée Générale ainsi que l'approbation des états financiers. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration doit :

- ◆ approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques pour la Société et le Groupe mis en place par le Comité de direction et contrôler la mise en œuvre dudit cadre et l'utilisation des ressources disponibles à cet effet ;
- ◆ garantir l'intégrité et la communication en temps utile des états financiers de la Société et du Groupe ; et
- ◆ superviser les prestations de l'Auditeur statutaire et superviser la fonction d'audit interne ;
- ◆ la convocation et l'organisation des Assemblées Générales de la Société ;
- ◆ l'élection du président du Conseil d'Administration et l'approbation de la distribution des responsabilités entre le Président et le CEO ;
- ◆ la définition de la mission, des pouvoirs, de la composition et de la rémunération du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ainsi que des autres Comités du Conseil qu'ils décident de créer, et la nomination et destitution des membres de ces Comités du Conseil ;
- ◆ la supervision et l'examen de l'efficacité des Comités du Conseil ;
- ◆ la détermination de la structure, des pouvoirs et des fonctions du Comité de direction de la Société. Cela comprend principalement la nomination, la destitution et la rémunération du CEO et des autres membres du Comité de direction et la formulation des critères sur la base desquels le Comité de direction gèrera le Groupe ;
- ◆ la supervision de la performance du Comité de direction : dans sa mission de supervision, le Conseil d'administration sera guidé par le Président avec l'aide des Comités du Conseil. À la fin de chaque trimestre, le CEO informe le Conseil d'administration, dans le détail, de l'évolution et des perspectives de la Société. Au moins deux fois par an, le CEO fournit au Conseil d'administration des rapports de suivi concernant les principaux programmes stratégiques de la Société ;
- ◆ la cooptation de nouveaux Administrateurs au cas où un poste devient vacant.

Au cours de l'année de mandat 2021-2022, le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois, soit physiquement, soit plus souvent par téléconférence.

Élection des membres du Conseil et composition du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés pour une période de trois ans.

En avril 2021, le mandat de M. Svein Richard Brandtzæg ont pris fin à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les mandats de France de Sadeleer, Walter Emsens, Calavon Finance SAS , ayant comme représentant permanent Jean-Pierre Labroue, et IDw Consult BVBA , ayant comme représentant permanent Bert De Graeve, ont été renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Kerstin Konradsson et Srinivasan Venkatakrisnan ont été élus comme nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

À la suite de ces changements, le Conseil d'administration de SCR-Sibelco NV-SA se composait comme suit au 31 décembre 2021 :

- ◆ Bert DE GRAEVE
(représentant permanent d'IDw Consult BV)
Président non exécutif
- ◆ Jean-Louis de CARTIER de MARCHIENNE
(représentant permanent d'ASSaPP AS)
- ◆ France de SADELEER
- ◆ Michel DELLOYE
(représentant permanent de Cytifinance SA)
- ◆ Pascal ESENS
(représentant permanent d'Argali Capital BV)
- ◆ Walter ESENS
- ◆ Hans-Josef GREHL
- ◆ Christoph GROSSPETER
- ◆ Kerstin KONRADSSON
- ◆ Jean-Pierre LABROUE
(représentant permanent de Calavon Finance SAS)
- ◆ Jean-Marc UEBERECKEN
- ◆ Evrard van ZUYLEN van NYEVELT
(représentant permanent de Zuyfin SRL)
- ◆ Srinivasan VENKATAKRISHNAN
- ◆ Michel VERHAEGHE de NAEYER
(représentant permanent de Soverin SA)

Présidents honoraires

- ◆ Stanislas EMSSENS († 2018)
- ◆ Gaëtan EMSSENS († 2020)

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour tâches et responsabilités primaires :

- ◆ surveiller la procédure d'information financière et recommander l'approbation des états financiers semestriels et annuels, y compris la revue et la recommandation de l'approbation de toute publication de résultats ;
- ◆ surveiller l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ; examiner la procédure par laquelle l'appétit pour le risque est déterminé.
- ◆ contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ; approuver le plan d'audit interne et examiner les rapports et les résultats d'audit interne importants
- ◆ suivre et évaluer l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés de la société et assurer le suivi des questions et recommandations formulées par les auditeurs externes ;
- ◆ examiner l'indépendance de l'auditeur externe, en particulier lorsqu'il fournit des services supplémentaires à la société, examiner le plan d'audit et l'étendue des travaux et examiner les conclusions de l'audit externe.

Le Comité d'audit se compose de quatre administrateurs non exécutifs : Cytifinance SA dont M. Michel Delloye est le représentant permanent (président du Comité), Argali Capital BV dont M. Pascal Emsens est le représentant permanent, M. Srinivasan Venkatakrisnan et Zuyfin SPRL, dont M. Evrard van Zuylen van Nyevelt est le représentant permanent, cette composition assurant les connaissances financières et l'expérience requises par la charte du Comité d'audit.

Les personnes suivantes ont assisté régulièrement aux réunions du Comité d'audit :

IDw Consult BV dont M. Bert De Graeve est le représentant permanent, Hilmar Rode, CEO du Groupe ; Anne Van Loy, CFO du Groupe a.i. ; Cedric Mulfinger, Responsable de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe, ainsi que Patrick Rottiers et Christoph Oris en tant que représentants permanents du commissaire extérieur, Ernst & Young Bedrijfsrevisoren.

Pendant l'année de mandat 2021-2022, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Ce comité assiste le Conseil pour ce qui concerne :

- ◆ La nomination et la reconduction des mandats des membres du Conseil et des membres du Comité de direction, après évaluation ;
- ◆ La politique de rémunération et de benchmarking la plus appropriée, ainsi que la rémunération des membres du Conseil et des membres du Comité de direction, en ce compris les règles sur les primes et les incitants à long terme et les principales clauses relatives à l'emploi et à la cessation de l'emploi ;
- ◆ La divulgation des montants de la rémunération des administrateurs et des dirigeants ;
- ◆ Le budget approprié pour la formation des employés et le suivi du développement de carrière ou de la planification de succession appliquée dans la société.

Le Comité de nomination et de rémunération était composé des administrateurs suivants : Calavon Finance SAS, ayant comme représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue (Président du Comité), M. Walter Emsens, Mme. Kerstin Konradsson et Soverin SA ayant comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe de Naeyer.

Le Comité s'est réuni six fois durant l'année de mandat 2021-2022. Les personnes suivantes ont assisté régulièrement aux réunions du Comité : IDw Consult BV dont M. Bert De Graeve est le représentant permanent, président du Conseil d'administration, Hilmar Rode, CEO du Groupe, et Karine Parent, CHRO du Groupe.

COMITÉ DE DIRECTION

Depuis 2006, le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs opérationnels et de gestion au Comité de direction ou Directiecomité au sens de l'article 524 du Code belge des sociétés. Le Comité de direction est dirigé par le CEO.

Les objectifs du Comité de direction sont :

- ◆ Pour assurer un rendement durable à nos actionnaires ;
- ◆ assurer la croissance continue du Groupe.

Les responsabilités du Comité de direction comprennent, notamment :

- ◆ le développement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Groupe et de chacune de ses composantes et de ses segments d'activité ;
- ◆ le développement et le contrôle des plans à court et à long terme, ainsi que le contrôle des résultats des différents segments d'activité et opérations régionales du Groupe ;
- ◆ la mise en place de contrôles internes fondés sur le cadre de contrôle interne et de gestion des risques approuvé par le Conseil d'Administration ;
- ◆ la préparation des états financiers aux fins de les présenter au Conseil d'Administration et leur communication en temps utile par ce dernier.

Le Comité de direction opère sous la supervision du Conseil d'Administration et est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

Le CEO sert d'interface principale entre le Conseil d'Administration et le Comité de direction.

Au 01/02/2021, Lisa Brown a rejoint le Comité de direction en tant que Chief Legal Officer, après avoir repris cette fonction de Laurence Boens qui a continué à exercer la fonction de secrétaire général. Au 01/03/2021, Laurence Boens a quitté le Comité de direction pour se consacrer entièrement aux services de Secrétaire général.

Au 22/04/2021, Birger Nilsen a rejoint le Comité de direction en tant que EVP International.

Au 30/04/2021, Kurt Decat, Group CFO, a quitté la société ; il a été remplacé temporairement par Anne Van Loy comme Group CFO ad interim jusqu'à ce que Frédéric Deslypere rejoigne Sibelco comme Chief Financial Officer au 1^{er} janvier 2022.

Au 01/07/2021, Paolo Gennari a rejoint le Comité de direction en tant que EVP Commercial Europe.

Au 31/07/2021, Ilse Kenis et Olivier Lambrechts ont quitté le Comité de direction.

Le 15/11/2021, Sandrine Besnard-Corblet a rejoint le Comité de direction en tant que Chief Legal Officer, en remplacement de l'ancienne Chief Legal Officer Lisa Brown qui a quitté la société le 30/11/2021.

Le 10/01/2022, Ian Sedgman a occupé le poste nouvellement créé de Directeur de la stratégie et du développement commercial.

À la suite de ces changements, la composition du Comité de direction se présente comme suit :

- ◆ Hilmar RODE
Chief Executive Officer
- ◆ Sandrine BESNARD-CORBLET
Chief Legal Officer
- ◆ Frédéric DESLYPERE
Chief Financial Officer
- ◆ Paolo GENNARI
EVP Commercial Europe
- ◆ Birger NILSEN
EVP International
- ◆ Karine PARENT
Chief Human Resources Officer
- ◆ Ian SEDGMAN
Chief Strategy & Business Development Officer
- ◆ John VAN PUT
EVP Operations Europe and Chief Industrial Officer

Le Comité de direction exerce ses pouvoirs de gestion de la société et des filiales du Groupe Sibelco dans les limites de l'objet social et à l'exception des pouvoirs expressément conférés par la loi à l'Assemblée générale des actionnaires et au Conseil d'administration. Le CEO est appuyé par les autres membres du Comité de direction dans l'exécution de ses fonctions.

Pour les questions relevant de l'autorité du Comité de direction, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Comité de direction.

FONCTION D'AUDIT

La mission principale de l'Audit Interne est de fournir aux principales parties prenantes (CEO/Conseil d'Administration/Comité d'audit) une assurance indépendante et objective sur l'efficacité, l'efficacité et le bien-fondé des processus et des contrôles du Groupe Sibelco pour gérer ses risques et atteindre ses objectifs. L'audit interne valide également que les opérations du Groupe Sibelco sont menées conformément aux normes éthiques les plus élevées et aux valeurs de Sibelco.

Le département d'audit et risques internes est dirigé par Cedric Mulfinger qui a été nommé VP de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe en octobre 2019 et soutenu par deux responsables expérimentés de l'audit interne depuis 2021.

Le Commissaire du Groupe Sibelco est EY Bedrijfsrevisoren BV (IBR-IRE No B00160), ayant comme représentants permanents M. Patrick Rottiers (IBR-IRE No A01365) et M. Christoph Oris (IBR-IRE No A02341).

Gestion du risque d'entreprise

À la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit, le cadre de gouvernance de Sibelco reflète la philosophie de Sibelco en matière de risques et contribue à une gestion efficace des risques par l'application du processus de gestion du risque de l'entreprise, coordonné par la fonction globale de gestion des risques (VP de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe). Il garantit que les informations relatives à la gestion des risques font l'objet d'un rapport approprié et servent de base à la prise de décision et à la responsabilisation à tous les niveaux pertinents de l'organisation. La gouvernance s'applique aux entités de Sibelco et aux exercices de risque qui ont lieu dans le cadre du programme de gestion du risque de l'entreprise. Elle est intégrée dans l'ensemble de l'organisation, grâce à l'adoption du "modèle des trois lignes de défense". Ce modèle fait la distinction entre les fonctions qui possèdent et gèrent les risques, les fonctions qui supervisent les risques et les fonctions qui fournissent une assurance indépendante. Les risques identifiés (l'univers de risque de Sibelco) sont classés en quatre catégories

différentes : stratégie, opérations, juridique et financier/rapports. Les principaux risques sont ensuite évalués et classés par impact et probabilité sur la base d'une échelle normalisée. La propriété est affectée et les plans d'action (y compris les échéances) sont définis avec le comité de direction et les dirigeants fonctionnels en vue d'atténuer encore davantage les risques identifiés.

Cadre de contrôle interne

À la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit, la direction, en collaboration avec l'audit interne, a conçu un cadre global de contrôle interne. Le cadre global de contrôle interne se compose des 6 fondamentaux suivants : politiques et normes du Groupe ; définition des rôles et des responsabilités ; la séparation des tâches (SDT) ; des processus documentés et des contrôles connexes dans les procédures ; l'exécution et la mise en évidence d'un ensemble défini Normes minimales de contrôle interne établies par les fonctions couvrant les risques spécifiques et la surveillance périodique par le biais d'une Auto-évaluation de contrôle annuelle en ligne.

Toutes les entités de Sibelco sont tenues de se conformer au cadre de contrôle interne et de documenter la conformité à ces principes fondamentaux.

Audit interne global

À la demande du Comité d'audit, la stratégie d'audit interne se focalise sur :

- ◆ l'amélioration des contrôles internes et la maturité de la gestion des risques ;
- ◆ l'ajout de valeur et l'amélioration des opérations de Sibelco via le partage de pratiques d'excellence basées sur les expériences/compétences internes et externes ;
- ◆ une communication et un partage continu avec toutes les parties prenantes au sein de l'organisation ;
- ◆ la focalisation sur les activités clés de l'entreprise et l'accroissement des audits axés sur le risque ;
- ◆ l'intégration de la « réalisation coûts-bénéfices » dans ses missions d'audit et son approche de conseil : une approche pragmatique mettant l'accent sur l'atténuation des risques, les contrôles internes, l'harmonisation/la normalisation des processus et l'efficacité.

Le point de départ est que toutes les activités d'audit sont fondées sur le risque et afin de mettre en œuvre cette stratégie, quatre types d'audits différents ont été définis en sus du rôle consultatif : les audits thématiques/fonctionnels, les contrôles des installations, les audits de procédures et les demandes de gestion ad hoc. Sur la base de l'évaluation des risques du groupe (cf. section GRE), un plan global d'audit interne a été défini et validé par le Comité d'audit sur une base annuelle.

PAIEMENTS AUX POUVOIRS PUBLICS

Un rapport sur les paiements aux pouvoirs publics a été établi conformément aux dispositions légales et il a été approuvé et signé par les membres du Conseil.

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'article 25 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires se tient chaque avant-dernier mercredi du mois d'avril à 14 heures. Pour l'exercice 2021, cela signifie que l'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra le mercredi 20 avril 2022.

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV invite les actionnaires à l'Assemblée Générale qui se tiendra physiquement le 20 avril 2022 à 14 heures à 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw.

ORDRE DU JOUR

1. Rapports du Conseil d'administration aux actionnaires
2. Rapports du Commissaire aux actionnaires
3. Approbation des états financiers statutaires audités de l'exercice 2021, statutaires et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende – Rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au Commissaire
7. Nomination des administrateurs
8. Nomination du commissaire

Pour les conditions d'admission à l'Assemblée Générale du 20 avril 2022, nous renvoyons à l'Espace Actionnaires du site Internet de la Société, www.sibelco.com, où les actionnaires trouveront les documents nécessaires et les informations les plus récentes concernant les modalités pratiques de leur participation à l'Assemblée Générale.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE SCR-SIBELCO NV

Les actionnaires seront priés de voter sur (i) l'affectation du résultat de l'exercice aux réserves disponibles, et (ii) l'affectation des réserves

disponibles aux dividendes et tantièmes de SCR-Sibelco NV, conformément à la proposition suivante :

En euro

2021

| Réserves disponibles pour distribution avant affectation du résultat et du dividende | 1 528 779 117 |
|--|---------------|
| Résultat de l'exercice | 34 250 804 |
| Dividende brute | (55 033 370) |
| Tantièmes | (1 225 333) |
| Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et du dividende | 1 506 791 218 |

Le dividende brut proposé d'un montant de EUR 55 033 370 correspond à un dividende total par action de EUR 117.20. A partir de 2021, conformément au nouveau Code belge des sociétés et des associations (Art. 7:217.§3), le droit aux dividendes des actions propres détenues par la SCR-Sibelco NV elle-même est supprimé. Par conséquent, les 602 actions propres détenues par la Société ne sont pas comptabilisées.

Pour l'exercice 2021, aucun acompte sur dividende n'a été versé. Après approbation en Assemblée des actionnaires, le solde du dividende de EUR 117.20 bruts par action sera versé le 12 mai 2022. La date mémo a été fixée pour le 11 mai 2022. Le System Paying Agent désigné pour le paiement du dividende final 2021 est ING Banque, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, la Banque Degroof Petercam, rue de l'Industrie 44, 1000 Bruxelles faisant office de co-guichet.

DÉCHARGE EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMMISSAIRE

Après approbation des comptes annuels, les actionnaires seront invités à se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner

individuellement aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.

NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de Cytifinance SA, dont le représentant permanent est Michel Delloye, ASSaPP SA, dont le représentant permanent est Jean-Louis de Cartier de Marchienne, et Jean-Marc Ueberecken viennent à échéance à cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour de la réunion comporte toutefois quatre mandats de membres du conseil d'administration devant être décidés par les actionnaires, les trois membres actuels du conseil d'administration mentionnés sont présentés pour réélection par le conseil d'administration et un candidat est présenté pour élection par un groupe d'actionnaires, Quarzwerke GmbH et LL Holding GmbH, suite au fait que Hans-Josef Grehl, dont le mandat durait normalement jusqu'à l'Assemblée Générale d'avril 2023, a décidé de démissionner en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2022.

Après un processus d'examen approfondi, les membres du conseil d'administration suivants sont présentés pour être réélus en tant que membre du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans: Cytifinance SA, avec le représentant permanent Michel Delloye, ASSaPP SA, avec le représentant permanent Jean-Louis de Cartier de Marchienne, et Jean-Marc Ueberecken. Leurs mandats renouvelés expireront lors de l'assemblée générale de 2025.

Après un processus de sélection, Pierre Nothomb est présenté pour être élu en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat qui expirera à l'Assemblée générale d'avril 2023..

Le mandat du commissaire statutaire, EY Bedrijfsrevisoren BV, avec Patrick Rottiers et Christoph Oris comme représentants permanents, vient à échéance lors de la présente Assemblée générale. Sur avis du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire EY Bedrijfsrevisoren BV pour un nouveau mandat en tant que commissaire de la Société. Ce mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2025. Après confirmation par le Comité d'audit, EY Bedrijfsrevisoren BV désigne M. Patrick Rottiers et M. Christoph Oris comme représentants permanents.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier tous les employés de SCR-Sibelco NV pour leurs efforts dévoués pour la réalisation de nos objectifs.

Anvers, le 10 mars 2022

Signé par les membres du Conseil d'administration

FORMALITÉS À REMPLIR PAR LES ACTIONNAIRES POUR ÊTRE ADMIS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 20 AVRIL 2022

Conformément à l'Article 7:133 et 7:134 du Code des sociétés belge et à l'Article 28 des statuts et en accord avec la décision du Conseil d'Administration, les Actionnaires seront admis et pourront voter à l'Assemblée générale du 20 avril 2022 pour autant que la société puisse déterminer, sur base de preuves soumises en application de la procédure décrite ci-dessous, qu'ils détenaient, le mardi 12 avril 2022 au plus tard à la clôture du jour ouvrable (heure belge) («

Date d'Enregistrement »), le nombre d'actions pour lesquelles ils ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale.

Aux fins de prouver à Sibelco la détention du nombre d'actions à la Date d'enregistrement, les actionnaires doivent procéder de la manière suivante :

POUR LES DÉTENTEURS D' ACTIONS NOMINATIVES :

Ils communiqueront à SCR-Sibelco NV-SA, par courrier normal ou par e-mail à shareholder@sibelco.com, au plus tard à la Date d'enregistrement, soit le mardi 12 avril 2022 à la clôture du jour ouvrable (heure belge), le nombre d'actions avec lequel ils prendront part à l'Assemblée.

La détention à la Date d'enregistrement du nombre d'actions communiqué sera confirmée par SCR-Sibelco NV-SA par la consultation du registre des actions nominatives.

POUR LES DÉTENTEURS D' ACTIONS DÉMATÉRIALISÉES :

Les détenteurs d'actions dématérialisées devront communiquer à leur banque ou institution financière le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent que leur participation soit établie à la date d'enregistrement, avant le mardi 12 avril 2022. Les banques et

autres institutions financières devront confirmer à ING le nombre d'actions enregistrées par leurs clients en vue de participer à l'assemblée générale ordinaire au plus tard le mardi 12 avril 2022 à la clôture des marchés (heure belge).

